



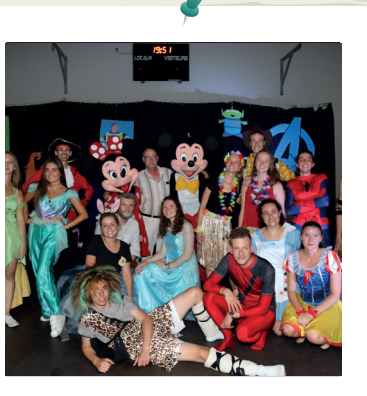
Ville Nature & Histoire

Alennes

Les Marais



Bulletin d'Informations Municipal N° 55 - Janvier 2020



02/2020
ÉditoChère Allennoise,
Cher Allennois,

Nous voici réunis pour la dernière fois du mandat dans notre salle Léo Lagrange pour l'échange traditionnel de vœux entre l'équipe municipale et la population. Et c'est avec un réel plaisir que je vous accueille, toujours aussi nombreux, pour ce grand moment de convivialité.

Aussi permettez-moi, au nom de l'équipe municipale, comme l'ont fait les enfants du CME, de vous adresser mes vœux les plus chaleureux pour cette nouvelle année. Que celle-ci vous apporte ainsi qu'à vos proches, le bonheur, la réussite et l'épanouissement tant sur le plan professionnel que familial. Que cette année voit l'aboutissement de vos projets les plus chers et la concrétisation de vos rêves les plus fous. Malgré une conjoncture toujours plus difficile souhaitons-nous une année riche en satisfactions, bref une année de bonheur tout simplement. Que ce soit une année d'apaisement sur le plan mondial mais aussi national.

Que retenir de l'actualité mondiale ? Je ne m'attarderai pas sur les conflits trop nombreux à mon sens et qui ne devraient pas exister dans un monde moderne. Les intérêts sont-ils vraiment ceux des belligérants ? J'en doute fortement et c'est pour cette raison qu'ils perdurent. Par contre, au niveau environnemental, on ne peut que déplorer les feux qui ont ravagé et qui ravagent encore les pays comme le Brésil, la Californie ou plus récemment l'Australie. Refuser l'aide extérieure comme l'a fait le Brésil est incompréhensible : c'est l'exemple même de l'égo qui devance l'intérêt général ! Et au-delà de la perte énorme des poumons verts de notre planète, c'est également une

immense pollution qui s'ajoute à celle que nous produisons quotidiennement avec nos pratiques d'un autre temps. Saluons toutefois celles et ceux qui luttent contre ces événements climatiques bien souvent avec des moyens dérisoires sans jamais perdre le courage. L'année 2019 est également l'année des manifestations populaires comme au Brésil après l'élection de Jair BOLSONARO, en Inde où des millions de femmes luttent contre le patriarcat, en Colombie où l'opposition entre Nicolas MADURO et Juan GAIDO déchainent les foules, en Algérie où le peuple descend dans la rue pour exiger le départ de BOUTEFLIKA, à HONG KONG où le peuple réclame la démocratie, au Chili où une crise sans précédent éclate à Santiago. Et cette liste n'est pas exhaustive. Bref une année que l'on pourrait presque qualifier de révolutionnaire.

Et dans notre beau pays que s'est-il passé ? Et bien nous aussi nous avons eu notre lot d'événements. Parmi les événements dramatiques, il y a eu l'incendie de Notre Dame de Paris le 15 avril : malheureusement comme dans ces cas-là, et nous sommes bien placés pour le savoir, le pire est arrivé et il faudra des années pour reconstruire ce fleuron de l'identité et du patrimoine français. Nous avons connu aussi, après Toulouse, l'incendie d'un site classé SEVEZO à Rouen dans l'usine LUBRIZOL. Cet incendie d'une rare violence a laissé des traces non seulement autour de la ville mais jusque dans les Hauts de France. Si les autorités se sont voulues rassurantes, beaucoup d'incertitudes demeurent quant aux effets de cette pollution. On ne

Sommaire

Édito 02/05

Infos
municipales 06/49Retour en
images 2019 50/52Infos
associatives 53/56Infos
sportives 57/59Dossier
Service Public 60/612019
Etat civil 62

nous dirait pas tout ? Quand connaîtra-t-on réellement les conséquences de cette catastrophe ? Sur le plan politique, nous retiendrons le décès de Jacques CHIRAC, le président préféré des français, parce qu'il était proche du peuple, qu'il lui ressemblait par son côté amateur de bonne chair. Cette qualité semble malheureusement faire défaut à l'actuel. Et comme pour les pays cités précédemment, la France a connu et connaît encore son petit soulèvement populaire. Je parle bien entendu du mouvement appelé Gilets Jaunes qui s'est inscrit dans la durée. Les revendications légitimes ont fait l'objet de grands débats organisés partout en France, de cahiers de doléances rédigés dans les mairies pour alimenter les réflexions du gouvernement. Et tout cela pour quoi ? Je vous laisse juges. Puis il y a le conflit sur la réforme des retraites. Là encore la tactique d'opposer les salariés entre eux est de mise y compris dans les médias. A les croire, seuls les cheminots et le personnel de la RATP bénéficient d'une retraite spéciale ! De toute évidence l'universalité de la retraite prônée par le gouvernement a déjà du plomb dans l'aide dans la mesure où certaines professions ont obtenu le maintien de leur dispositif. Quant à ceux qui prennent position, je les invite à lire scrupuleusement le dispositif DELEVOYE ainsi que le rapport du COR – conseil d'orientation des retraites -. Après leur opinion ne sera plus la même ! Je ne peux clore ce chapitre sans évoquer l'hommage national rendu aux officiers et sous-officiers décédés au Mali en novembre dernier. Ce drame nous rappelle le rôle des militaires que ce soit sur le territoire national ou à l'extérieur. Je profite pour saluer l'ensemble des forces de l'ordre, militaires, gendarmes ou pompiers qui assurent au quotidien la sécurité de notre pays. Qu'ils trouvent dans ces quelques mots l'expression de mon total soutien.

Revenons maintenant dans notre belle commune. L'année 2019 aura été encore une année de travaux. Cette année a vu la fin de la transformation de l'ancien bureau de poste en centre culturel et garderie municipale. La médiathèque s'est installée au rez-de-chaussée depuis le mois de juin et la garderie est opérationnelle depuis la rentrée de septembre 2019. Inaugurés le 28 juin dernier, ces nouveaux locaux répondent parfaitement aux attentes des utilisateurs. En même temps, l'espace jeunesse a pris possession de l'ancienne garderie rue de Flessingue. Ces investissements découlent, je le rappelle, du sondage effectué auprès de la population concernant notre politique en direction de la jeunesse, mise en œuvre au cours de ce mandat. Je



souligne que notre politique envers les jeunes était l'axe principal du mandat. C'est ainsi que la garderie a été doublée -maternelle et primaire séparés- et la municipalité a consacré 106 000 euros aux centres aérés et permis aux ados de partir en raid vtt au mois de juillet dans le golfe du Morbihan. D'autres actions suivent en direction de la petite enfance. La maison médicale, autre grande réalisation de l'année 2019, a ouvert ses portes en novembre, rassemblant les professionnels de santé et la protection maternelle infantile dans un même lieu. Petit investissement mais impact visuel important et agréable : la fresque décorative réalisée sur la façade de l'école maternelle Augustine TESTELIN. Merci à notre adjointe aux écoles, aux enseignantes, à l'association Talents et Passions et surtout aux enfants pour leur concours.

Nous ne pouvons évoquer 2019 sans parler de la fusion MEL/CCHD qui trouvera son épilogue le 15 mars 2020. (Date qui me dit vaguement quelque chose par ailleurs...)

L'heure n'est plus aux échanges de points de vue avec mes collègues élus des villes voisines, le sort de notre communauté de communes étant maintenant scellé. Je veux quand même souligner les derniers travaux de la CCHD sous la présidence de Grégory MARLIER, mon très cher Greg ! Quel plaisir, j'ai eu à évoluer à tes côtés, j'ai découvert quelqu'un qui, malgré sa jeunesse, a fait preuve de qualités d'élu local que j'ai rarement rencontrées au cours de ma vie. Bravo et merci pour ton engagement mon cher Grégory, engagement qui je l'espère ne s'arrêtera pas avec la fin de la Communauté de Communes de la Haute Deûle, il n'en serait que trop dommage pour nos concitoyens.

Avec toi, nous aurons déployé la fibre sur l'ensemble du territoire et dernier chantier effectué, une réfection profonde de la rue de Verdun et de l'allée du stade.

Je ne veux pas que ces propos où je laisse parler mon cœur soient mal interprétés par notre nouvel EPCI. Les services et les élus de la MEL ont fait preuve d'un réel accompagnement et de sens de l'hospitalité auprès de nous et je ne doute pas qu'ils continueront à le faire à l'avenir pour bâtir ensemble de grandes choses sur notre beau territoire. J'oserai dire bienvenue à la MEL sur notre territoire de la Haute Deûle, territoire qui bouge et qui est exigeant, attention !

J'en veux pour preuve la poursuite de l'intercommunalité à l'échelle du territoire de la Haute Deûle avec les ententes au niveau de l'éclairage public, de l'urbanisme, du sport ou encore de la culture. Merci à Philippe PARSY et la ville d'Annœullin de porter avec nous cette volonté de regard et d'intérêts communs.

Comme je l'ai dit en début de mon propos, ce sont les derniers vœux du mandat. Placés sous le joug des élections municipales, les élus n'ont plus toute leur liberté de paroles. Aussi je vais adresser mes remerciements à tous ceux qui aident un maire dans l'exercice de ses fonctions. Tout d'abord je tiens à vous dire que j'ai eu un réel plaisir à être votre maire pendant ces six années et bien sûr cela n'est possible qu'avec un travail d'équipe.

Alors merci à vous mes chers Allenoises et Allenois, de nous avoir fait confiance en 2014, à mes colistiers et à moi-même, pour administrer notre belle cité. Sachez que nous mettons chaque jour toute notre énergie à

04 / 2020 Édito

nous rendre dignes du choix que vous avez fait en nous mettant aux commandes de la commune.

Merci au tissu associatif dans sa globalité pour son investissement quotidien pour faire rayonner Allennes-les-Marais et permettre à tout à chacun de profiter de loisirs qu'ils soient culturels, sportifs, sociaux ou d'animation. Je remercie également le corps enseignant d'abord pour leur investissement à l'instruction de nos enfants - l'éducation revenant quant à elle aux parents, je le rappelle - et aussi pour la qualité de nos relations.

Merci bien sûr à l'ensemble du conseil municipal, à vous mes chers collègues, pour l'aide, la compréhension et le travail accompli au service des Allennaises et des Allennois. Je pense pouvoir dire que nous avons accompli notre mission en menant à bien notre programme électoral. Je ne peux m'empêcher d'avoir une pensée émue pour ceux qui nous ont quittés.

Notre amie Bérangère THOMAS, conseillère municipale et membre du CCAS, qui avait fait de la jeunesse son cheval de bataille, Patrick HALLUIN notre adjoint à l'urbanisme ardent défenseur de l'environnement, Léopoldine épouse de notre collègue Francis MARCQ présidente du comité de solidarité, Michel-Yves CARON ancien adjoint aux écoles qui a mis en place le premier conseil municipal des enfants, qui depuis, continue d'apporter sa réflexion sur de nombreux sujets. Ensuite je remercie tous les agents administratifs et techniques pour leur professionnalisme et qui travaillent au quotidien avec un sens aigu du service public, encadrés avec une grande efficacité par Thomas VANSPEYBROECK directeur général des services.

Tous ces remerciements ne doivent pour autant préjuger ni d'un au revoir et encore moins d'un adieu. Comme je l'ai dit l'an dernier, je serai bien candidat à ma réélection avec des projets

déjà bien avancés mais ce n'est ni le lieu ni le moment d'évoquer cela en pleine période de campagne électorale. Nous laisserons les réseaux sociaux et les tractations faire leur œuvre. Cependant, moi qui reste attaché à la communication directe et surtout à la vérité et la loyauté, je dois bien avouer qu'il me tarde de quitter cette période délétaire qui n'apportera rien à l'avancée sociale, urbaine, écologique ou encore architecturale de notre belle commune qui vient tout de même de passer le cap symbolique des 3500 habitants. En effet, jeter l'opprobre sur des personnes derrière son écran n'est pas digne du débat public.

Pour clore mon propos, je remercie l'harmonie pour ses intermèdes musicaux toujours de grande qualité. Enfin je remercie également celles et ceux qui ont contribué à la préparation de cette salle et au buffet qui terminera cette cérémonie. Une nouvelle fois, bonne et heureuse année à vous tous.

La mise à l'honneur

Romane et Ségolène. Le Service national universel (SNU)

Après une première phase de cohésion effectuée en internat en juin 2019, les volontaires du Service national universel (SNU) doivent désormais accomplir d'ici à juin 2020 deux semaines de mission d'intérêt général auprès d'une association, d'une collectivité, d'une structure publique ou d'un corps en uniforme.

2 000 volontaires âgés de 15 à 16 ans retenus parmi 4 000 candidats ont expérimenté le SNU dans 13 départements. Dans le nord, il y a eu 237 jeunes dont 2 Allennaises

Romane KUBIAK (Née le 03.08.2003)
Actuellement au lycée de GONDECOURT en première générale, elle souhaite après son BAC se tourner vers un BTS pour devenir comptable.

Suite à la présentation du SNU au lycée, elle a fait le choix de vivre cette expérience et elle voulait faire partie des 2000 premiers jeunes volontaires. Elle a donc fait la première phase du SNU dans le Puy de Dôme et va faire sa seconde phase en Février prochain chez nos amis les gendarmes. Elle avoue ne pas savoir si elle ira jusqu'à la troisième et dernière phase.

Les parents de Romane sont très fiers du choix de leur fille.

Ségolène KIECKEN (Née le 12.01.2003)
Actuellement au lycée à LA BASSEE pour faire son Bac et souhaite devenir auxiliaire puéricultrice en maternité.

A la question pourquoi le SNU, voici la réponse de Ségolène.

On m'a parlé du SNU au lycée et j'ai emporté le dossier et j'ai dit à mes parents que je voulais me porter volontaire. Mes parents étaient très fiers de moi. Je voulais voir du pays et surtout faire de nouvelles connaissances et participer activement à ce projet du SNU. Elle a donc fait la première phase dans les hautes Pyrénées à Tarbes et elle vient de terminer la seconde chez nos amis les pompiers. Elle est en train de valider son choix pour faire la troisième phase du SNU. Aujourd'hui, Ségolène à une démarche pour motiver les jeunes du lycée à faire le SNU.

La municipalité a tenu à mettre à l'honneur ces deux jeunes filles pour leur engagement.





Mesdames, Messieurs,
Cher Thomas, Chers Amis,

Merci Thomas de nous adresser tes vœux au nom de l'ensemble du personnel municipal. Sachez que nous y sommes très sensibles et permettez-moi de vous présenter, au nom de l'équipe municipale, nos vœux les plus chaleureux pour cette nouvelle année. Que celle-ci vous apporte joie, santé et bonheur dans votre vie familiale et l'épanouissement dans votre vie professionnelle.

Nous nous associons pleinement à l'hommage aux disparus. Comment en effet faire l'impasse sur la disparition de femmes et d'hommes, personnels ou élus, qui ont contribué par leurs actions, au développement harmonieux de notre belle commune ? Chacun a apporté, à sa manière, sa pierre à l'édifice, et pour cela, ils ont droit à notre reconnaissance et aussi à celle de tous les allennois.

Ce sont en effet les derniers vœux du mandat 2014-2020 et l'heure n'est pas au triomphalisme, mais plutôt à la satisfaction. Je ne reviendrai pas sur les

Les vœux au personnel communal

réalisations qu'a évoquées Thomas il y a quelques instants pour ne pas les transformer en propagande électorale. Je dirai simplement qu'elles sont le fruit de l'investissement collectif de nous tous, de l'implication quotidienne tant du personnel municipal que des élus. Et je vous affirme sincèrement que je suis très fier de ce que nous avons fait ensemble durant ces six années. Cette réussite est due également au climat de confiance, aux relations que Thomas a su développer depuis qu'il a pris ses fonctions en 2016 et qui sont maintenant inscrites dans la durée. Vois dans ces quelques mots Thomas, l'expression de la reconnaissance de l'équipe municipale. C'est pourquoi, lorsque vous êtes attaqués, mais c'est également vrai pour les élus, j'interviendrai comme il se doit pour défendre votre honneur et votre intégrité. Nul n'a le droit, même en cette période électorale, de tenir des propos déplacés voire calomnieux sur votre travail, que probablement, ces détracteurs ne connaissent sûrement pas.

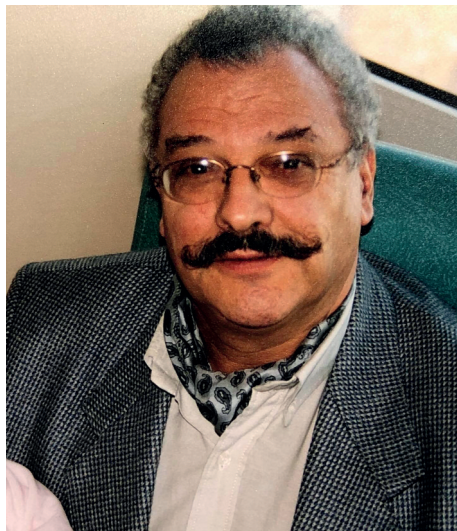
En 2020, vous serez très impactés par la fusion de la CCHD avec la MEL. Nouvelles compétences à exercer, nouvelles façons de procéder : je sais d'ores et déjà pouvoir vous faire confiance et j'espère que cette intégration se fera dans les

meilleures conditions possibles. Je profite de cet instant pour souhaiter la bienvenue à vos collègues de la CCHD qui nous ont rejoints, pour certains depuis septembre, et pour les autres depuis le 2 janvier. Je sais qu'il peut être difficile de quitter un poste et une collectivité, mais je suis convaincu que vous vous sentirez très vite à l'aise dans votre nouvel environnement professionnel.

C'est donc notre dernier échange de vœux du mandat. Mais sachez que je n'ai pas l'intention de laisser le fauteuil de maire aux prochaines élections et que mon souhait le plus cher est de vous retrouver ici pour les prochains vœux. Je vous remercie une fois de plus du travail accompli durant ce mandat avec le souci constant du service public. Bonne année à toutes et à tous et passez une très agréable soirée.



06 / Infos municipales



René ! Il me revient la douloureuse charge d'évoquer ton engagement pour la commune d'ALLENES LES MARAIS. Tu as été pendant de longues années le directeur de l'école élémentaire de notre commune. Parallèlement tu as occupé le poste d'adjoint au maire, en charge des écoles, et ces deux fonctions, tu les as mises au service de la jeunesse tout au long de

tes années d'activité. Rappelons également que tu as rempli les fonctions de maire dans des circonstances tragiques, au décès de Francis.

Tu as ainsi créé un club de handball pour occuper ceux qui ne faisaient pas de foot. Après plus d'une quarantaine d'années cette discipline est toujours présente à Allennes. Grand amateur de danse, tu as lancé une école municipale de danse dont les cours avaient lieu sous le préau couvert de l'école. Parallèlement tu as créé également l'école municipale de gymnastique : celle-ci évoluait dans la salle Léo Lagrange, nouvellement construite. Pour faire fonctionner ces deux activités, tu as créé l'association GYM-DANSE, que tu présidas pendant dix ans sur le même mode de fonctionnement que les autres associations de la commune, c'est-à-dire organiser des manifestations sportives, des repas pour alimenter la trésorerie de l'association. Ces activités existent toujours aujourd'hui et sont regroupées à la salle SICOT-COULON, que tu as inaugurée pendant ton mandat de Président de la Communauté de Communes de la Haute Deûle.

Tu as été l'initiateur des classes de neige à Allennes les Marais au début des années 80, pour que tous les enfants puissent profiter de séjours à la neige. Les jeunes de l'époque se souviennent de ces classes transplantées qui duraient 3 semaines, les déplacements se faisant en avion ! Je me souviens que c'est justement pendant une classe de neige que tu m'as demandé, par téléphone, si je voulais bien te succéder à la tête de ton association GYM-DANSE. Nous te devons également les centres aérés primaires et maternels, devenus aujourd'hui centres de loisirs sans hébergement et étendus désormais à chaque période de vacances. Enfin tu as aussi proposé des séjours ados pendant les vacances d'été et pendant les congés de février.

Aujourd'hui l'école est finie. Il nous faut ranger les crayons et les gommes : ce sera difficile tant les souvenirs sont nombreux à faire rentrer dans la trousse. Pour tout ce que tu as fait pour la jeunesse allennoise, nous te disons tout simplement mais du fond du cœur merci René. Adieu Monsieur le Professeur, nous ne vous oublierons jamais.

Allennes propre

Ce samedi 30 mars avec un temps superbe et dans la bonne humeur, nous étions une cinquantaine pour la quinzième édition d'Allennes propre, enfants, parents d'élèves, enseignants, chasseurs, randonneurs, agents municipaux, élus... afin de remplir des dizaines de sacs de déchets « abandonnés » dans nos rues et le long de nos routes par une minorité de nos concitoyens irrespectueux.

"Notre maison commune, la terre brûle" déjà, nous sommes submergés par les déchets. Agissons chacun à notre niveau pour sauver l'avenir.

Alors, un grand merci à toutes et à tous pour votre sens civique et votre respect de l'environnement, aux automobilistes qui ont (presque) tous joué le jeu en ralentissant en nous voyant et avec une attention toute particulière pour la gendarmerie d'Annœullin qui nous a permis de réaliser cet événement en toute sécurité. La journée s'est terminée par un rafraîchissement et une collation bien mérités.

Une belle journée de protection de la nature, de partage et d'amitié.



Remise des médailles du travail du 1^{er} mai 2019

24 Diplômés, 29 médailles

GRAND OR DU TRAVAIL : 40 ans de service

- Mme BAYART Armelle, infirmière à l'hôpital St Vincent de Lille
- Mme PAINSET Anita, technicien accueil téléphonique, société APRIA RSA MONTREUIL
- M. DUBAR Philippe, directeur commercial à la Société MENEBOO BOIS à Beaurains
- M. HOCHEDÉZ Jacques, cariste à la société Reydel Automotive Gondécourt
- Mme LEMAHIEU Geneviève, agent de fabrication à la société Reydel Automotive Gondécourt
- M. PREVOST Henri, technicien méthodes logistique à la société Reydel Automotive Gondécourt
- Mme VILLAIN Catherine, chargée d'accueil à l'association de gestion Vilogia à Villeneuve d'Ascq

MEDAILLE D'OR : 35 ans de service

- Mme BELLOT Sylvie, agent de service à la Banque de France de Lille
- M. DANIEL Stéphane, technicien prestations à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Lille
- Mme KRYJOM Sylvie, responsable service affrètement à la société Géodis à Lomme
- Mme OLEI Paule, gestionnaire du personnel à la société LFB Biomédicaments à Lille
- Mme VAQUEZ Nathalie, agent de maîtrise à Pôle Emploi à Villeneuve d'Ascq
- M. DUBAR Philippe, directeur commercial à la Société MENEBOO BOIS à Beaurains
- M. DUMONT Dominique, informaticien à la société Euro Information Développements à Strasbourg

MEDAILLE D'HONNEUR DU TRAVAIL VERMEIL : 30 ans de service

- M. BLONDEL Daniel, cadre technique électricité et automatisme à la société Fives DMS Seclin
- M. BOONE Eric, chauffeur livreur à la société OCP Répartition à Villeneuve d'Ascq
- Mme DALY Marie-Line, employée de banque LCL Lens
- M. DIEVART Laurent, conducteur de machine Société Reydel Automotive Gondécourt
- M. MARAIS Marcel, agent de maintenance à la société Demarle à Wavrin
- M. DUBAR Philippe, directeur commercial à la Société MENEBOO BOIS à Beaurains
- M. FLEMAL Jacques, conseiller de banque au crédit foncier de France à Arras
- M. MOREL Yves, responsable exploitation service réseaux à la société Euro-Information Services à Mulhouse

MEDAILLE D'HONNEUR DU TRAVAIL ARGENT : 20 ans de service

- M. MARAIS Marcel, agent de maintenance à la société Demarle à Wavrin
- Mme SURY Christelle, responsable aménagement société Bunsha à Hem
- M. DUBAR Philippe, directeur commercial à la Société MENEBOO BOIS à Beaurains
- M. LAVISSE Thierry, chef électricien à la société AHLSTROM MUNKSJO SPECIALITIES à Bousbecque
- Mme LONGHEPEE Nathalie, secrétaire comptable à la Banque de France à Paris
- MOREL Yves, responsable exploitation service réseaux à la société Euro-Information Services à Mulhouse
- M. SULMON Frédéric, employé de banque au Crédit Mutuel Nord Europe à Lille



8 mai

Ce mercredi 8 mai 2019, à Allennes-les-Marais, nous avons commémoré, tous unis autour de notre drapeau et de nos valeurs de Liberté, d'Égalité et de Fraternité le 74^{ème} anniversaire de l'armistice signé le 8 mai 1945.

Il est important de se souvenir des souffrances immenses qu'ont vécues les populations, de la déportation de millions de Juifs, de tziganes, d'opposants au nazisme ainsi que du sacrifice de millions de soldats alliés et français, troupes de métropole, d'outremer et résistants afin de ne jamais revivre l'innommable !

Un grand merci à tous pour votre participation au défilé et à la commémoration, aux enfants du CME, aux anciens combattants, à l'harmonie d'Allennes-les-Marais, à la gendarmerie d'Annoeullin et à la police municipale qui ont sécurisé le dispositif.





08 / Infos municipales

La route du Louvre à Allennes-les-Marais



Les berges de la Deûle, sur le territoire de notre commune, ont vu passer ce dimanche les 2500 marathoniens de la route du Louvre pour 42,195 km et un record de l'épreuve à 2h10mn34s.

De nombreux bénévoles ont répondu présent dans la bonne humeur pour offrir un ravitaillement au 20^{ème} km. Nous les en remercions ainsi que les services techniques de la commune toujours efficaces.

Cette grande fête du sport a été retransmise en direct et en intégralité sur France 3.

Marcheurs coureurs et bénévoles Allenois seront bienvenus pour l'édition 2020. A vos baskets !



Centres de loisirs

Dès le lundi 8 juillet, des activités de loisirs ont été proposées pour que tous les jeunes puissent passer de bonnes vacances.

Notre belle équipe d'animation a accueilli comme chaque année en juillet un effectif de 150 jeunes et, pour la première fois en août 90 participants.

Les directeurs, Virginie et Benjamin, et tous les animateurs avaient tout préparé pour passer un bel été sur le thème de Walt Disney !!

Le 24 juillet, les animateurs et les enfants avaient donné rendez-vous aux familles salle Léo Lagrange pour leur spectacle. Beaucoup de danses, de chants, de couleurs, Mickey et Minnie, Aladin, Belle, Zootopia, des Marvels, Toy Story et de nombreux autres s'étaient invités au show. Le tout dans une superbe ambiance Disney avec une parade surprise des anims en clôture !

Les jeunes et les familles étaient ravis !

Merci aux enfants, à notre superbe équipe d'animation et bien sûr aux services municipaux qui ont assuré toute la logistique des centres.

Cet été, plus de 200 jeunes encadrés par 23 animateurs ont pu profiter de nombreuses activités d'expressions et sportives. Ils ont pu également passer de bons moments ensemble à la piscine, au cinéma, à Cita Park, Star Fun, Dennlys Park, Bagatelle, au Laser game, au camping au parc d'Ohlain ou sur le stade.

Les ados d'Allennes-les-Marais ont pu

participer à un raid sportif en Bretagne à la découverte du golfe du Morbihan en vélo.

Après une première étape Lille Vannes en TGV, nos jeunes ont pu enfourcher leurs vélos avant de s'installer au camping d'Arradon.

Super séjour, au programme accrobranche, vélo, foot, plage, tennis de table, pétanque, visites des alignements de Carnac avec quelques belles soirées au camping et petits restaurants

Que du bonheur !

Les jeunes au mois d'août, une nouveauté sur Allennes-les-Marais cette année, ont pu profiter de nombreuses activités. Ils ont pu également passer de bons moments ensemble à la pis-

cine, à Cita Park, Trampoline Park, Bagatelle etc...

Ce beau mois se terminant par un superbe spectacle présenté aux parents.

A noter que pour la première année, des centres ont été organisés à chaque période scolaire hormis les vacances de Noël et ont remporté un vif succès.



Le Conseil Municipal Enfants 2018-2019 (CME)



L'année scolaire débute toujours par la mise en place du conseil municipal enfants. Cette cérémonie a eu lieu le samedi 8 novembre en Mairie en présence de Monsieur Gérard Mayor Maire, Madame Martine Aerbeydt Adjointe aux écoles et aux activités périscolaires, Monsieur Pascal Versmessen Adjoint à l'urbanisme et de Monsieur DAL MORO délégué à la jeunesse, elle fait suite aux élections du 4 octobre dernier qui ont eu lieu à l'École le Petit Prince. Cette année, nous accueillons 7 CM1 qui rejoignent 8 CM2 élus en octobre 2018.

Ces nouveaux élus sont : Gabriel DE-ROEUX, Thibault DESBIENS, Lola DESMOLIN, Théo KICZYNSKI, Lilly LIMBACH, Emilio MAERTEN FRESIQUE et Camille VENEL

Elus pour un mandat de deux ans (CM1 et CM2), ils rejoignent Marie DAVID DUPLOUICH, Jade DEBERGH, Thibaut DELCROIX, Anaé GAILLARD, Roxane KUPIEC, Corentin MASSOUTIER, Laura REGNIER et Gabriel VANDENBUSCHE.

Les jeunes élus se réunissent une fois par mois en mairie, le samedi matin pour chercher et mettre en route leur projet annuel. Ils participent également aux côtés des élus adultes, aux diverses manifestations sur la commune (Allennes Propre, Accueil des Nouveaux Allennois, Distribution des



colis aux aînés avec le CCAS, Défilés du 11 novembre et du 8 mai et aux Vœux de Monsieur le Maire).

Nos jeunes élus ont eu la chance de visiter le Sénat et le Palais de l'Elysée et de participer activement à la cérémonie du ravivage de la flamme du soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe.

Il y a eu la concrétisation de deux projets : l'achat de nouvelles illuminations de Noël et la signalisation verticale aux abords de l'école et de la médiathèque.

Nous remercions également Pia DAL MORO, Baptiste BISIAUX, Cézanne DELEPIERRE, Adam KOHEN, Augustin MAHIEU-BOUCHART, Esteban MELIS, Valentin MULLIER, Tao RUANT-VAN DER HENST, Clément VASSEUR qui nous ont quittés après 2 ans de mandat.

Pour toutes informations concernant le Conseil Municipal Enfants, vous pouvez contacter Monsieur Stéphane DAL MORO à la Mairie.



10/ Infos municipales

Médiathèque Henri Delacroix

Juste avant l'été, la médiathèque Henri Delacroix a pris place au rez-de-chaussée de l'espace culturel dans un environnement lumineux, tempéré et spacieux. Ses voisins partenaires : les écoles, garderies et centres de loisirs, bénéficient maintenant de sa proximité.

La médiathèque fait partie du Réseau des Médiathèques de la Haute Deûle dont la tête de réseau est la médiathèque François Mitterrand d'Annoeulin. Avec une carte unique d'adhérent, vous profitez de collections destinées à un large public et régulièrement renouvelées : romans, BD, documentaires, magazines, films, musique. Pas besoin d'être adhérent par contre pour bénéficier des nombreuses activités, gratuites pour la plupart et de la programmation culturelle.

L'année écoulée, la médiathèque a joué sur différents niveaux : d'un point de vue local avec la participation à la Bourse de printemps, l'exposition estivale autour des plus beaux albums de l'éditeur « L'école des Loisirs » et de ses jeux dérivés, la présentation aux plus jeunes de « Bou et les 3 Jours », une version moderne et détournée du célèbre conte Boucle d'or.

Le festival intercommunal « Am Stram Gram » a quant à lui promené les tout-petits avec leurs parents, grands-parents ou assistante maternelle d'une médiathèque à l'autre. Ensemble, ils ont découvert des histoires, des comptines, des ateliers, des jeux, des spectacles adaptés et ont pu rencontrer et

échanger avec une auteure reconnue Janik Coat. Pour cela, nous avons bénéficié du soutien de la médiathèque départementale du Nord dans le cadre du dispositif Premières pages.

La médiathèque adhère aussi aux manifestations de plus grande envergure comme le « Prix des Incorruptibles », belle aventure nationale de lecture proposée aux scolaires mais aussi « La grande lessive », une œuvre artistique éphémère où tout le monde peut participer, y compris vous qui lisez cet article ! Cette année encore, l'étendage aura lieu en plein air, qu'il pleuve ou qu'il vente, le 3^{ème} jeudi de mars à La

distillerie. Le projet est de concevoir, de manière collective, un dispositif inédit, intrigant, et pourquoi pas artistique, pour faire de l'art participatif. Un thème nous relie chaque année, cette fois nous nous interrogerons sur « Un monde en kit » !

N'hésitez pas à visiter votre médiathèque et son réseau, son site internet et à vous abonner à la newsletter pour plus d'infos.



HORAIRE D'OUVERTURE :

Lundi : 16h à 19h30

Mercredi : 11h à 12h & 14h à 18h

Vendredi : 16h à 18h

Heure du conte à partir de 3 ans : le 2^{ème} mercredi du mois à 10h30

Histoires, comptines et jeux de doigts pour les bébés accompagnés de leur parent ou assistante maternelle : le 3^{ème} mercredi du mois à 10h - sur inscription

Espace Jeunesse

L'Espace Jeunesse est ouvert

- Pour les 12-17 ans, les lundis et vendredis de 17h à 19h et les mercredis de 15h à 18h,
- Pour les 9-12 ans, les mercredis de 13h30 à 15h

Animation, création de projets, auto-financements, sorties, soirées, séjours, aide aux devoirs... sont au programme.

Avec notamment cette année :

- Sortie bowling le 26 janvier 2019 pour le 12-17 ans.
- Les jeunes ont fêté la chandeleur
- Tournoi de pétanque : le 14 septembre, 12 équipes (un adulte et un enfant) se sont rencontrées lors du 1^{er} tournoi de pétanque organisé par E.J.A. Bravo à Clara et JC pour cette première place.
- Sortie au Parc Astérix
- Participation au Téléthon
- Sortie patinoire à Wasquehal



Chevaux de trait du Nord

Une magnifique journée partagée ce dimanche 15 septembre sous le soleil pour la onzième édition du concours des Traits du Nord "Emile Mortelecque" à Allennes les Marais.



Au programme modèles et allures, parcours d'utilisation, barbecue et parade dans le village. Des chevaux superbes, menés par des passionnés.

Un grand merci à la famille Mortelecque, à tous les participants, à la ferme Dejong de Carnin, au maraîcher bio des Weppes de Wavrin, sans oublier les équipes de la ville d'Allennes-les-Marais et la Brigade de Gendarmerie d'Annœullin toujours présentes.



Cyclo Cross du 1^{er} novembre

Allennes-les-Marais a accueilli pour la 28^e année la compétition de cyclo-cross VTT organisée par l'Union Sportive Saint-André. Environ 200 participants licenciés et de nombreux spectateurs étaient présents. Les compétitions se sont enchaînées toute la journée suivies vers 17h d'une remise des coupes et du pot de l'amitié offert par la municipalité.



11 novembre

En ce 11 novembre 2019, jour commémorant l'Armistice de la grande guerre, de très nombreux allenois étaient présents, malgré la pluie, lors du défilé et de l'hommage au monument aux morts d'Allennes-les-Marais.

Tous unis autour de la Municipalité, du Conseil Municipal Enfants, des Anciens Combattants, des représentants de la Gendarmerie Nationale, de la Police, des enseignants et de l'Harmonie.

Ce fut un moment de grande émotion partagé par tous. Les enfants du CME, après le dépôt des traditionnelles gerbes ont cité un à un les noms des 51 allenois morts pour la France durant la Grande Guerre.

Gérard Mayor, Maire d'Allennes-les-Marais rappela ensuite dans son discours les immenses souffrances infligées aux militaires et civils de toutes origines durant les quatre ans de cette guerre, au cours des différents conflits du XX^{ème} siècle et lors des opérations extérieures.

Il faut se souvenir afin de ne pas revivre l'indicible horreur de ces conflits.

Le moment de silence qui s'en suit et la sonnerie aux morts, dans une atmosphère de recueillement profond, ajoutaient à la solennité de l'instant.

En ce jour, la Nation rend un hommage particulier aux soldats tombés pour la France en opérations extérieures

Morts pour la France, 11 novembre 2019

- Premier maître Alain BERTONCELLO, commando Hubert, mort pour la France au Burkina Faso, le 10 mai 2019 ;
- Premier maître Cédric de PIERRE-PONT, commando Hubert, mort pour la France au Burkina Faso, le 10 mai 2019 ;
- Médecin principal Marc LAYCURAS, 14^{ème} centre médical des armées, mort pour la France au Mali, le 2 avril 2019 ;
- Brigadier Erwan POTIER, 501^{ème} régiment de chars de combat, mort pour la France à Rouen (France), le 21 mai 2019, des suites de blessures reçues au Liban ;
- Brigadier-chef Ronan POINTEAU, 1^{er} régiment de Spahis, mort pour la France au Mali, le 2 novembre 2019.

#devoirdememoire



12/Infos municipales

Centre Communal d'Action Sociale

BELLE SEMAINE POUR LES 8 ET 12 ANS DU CENTRE DE VACANCES APPRENTIS DAUPHINS



Le stage de découverte à la natation s'est très bien passé et une quinzaine de jeunes Allenois savent nager dorénavant. Bravo à eux, ils se sont vu remettre leur diplôme par les élus municipaux Gérard Mayor, Maire d'Allennes-les-Maraais, Pascal Versmessen et Stéphane Dal Moro qui est à l'origine de ce beau projet !

Une belle réussite pour ce stage. A refaire !

SORTIES DES AÎNÉS

Le 4 juin, le Centre Communal d'Action Sociale proposait la sortie traditionnelle pour nos aînés.

Après le petit déjeuner pris à Beussens, direction Le Touquet pour la visite d'une biscuiterie artisanale suivie de la dégustation. Malheureusement une météo catastrophique nous empêcha de voir le bord de mer. C'est sous une pluie battante que tout le monde regagna le bus.

Mais il en faut plus pour refroidir la bonne humeur de nos aînés.

Après le déjeuner était proposée la visite d'une chocolaterie. Après les différentes étapes de la fabrication du chocolat et bien sûr les dégustations, il y eut bien entendu beaucoup de monde au magasin.

Le retour se fit également sous la pluie mais tout le monde rentra à bon port.

Merci à tous pour votre fidélité et votre jovialité.

COLIS DES AÎNÉS

332 colis de Pâques ont été distribués aux aînés ce mercredi dans une ambiance conviviale. Beaucoup étaient contents de se retrouver autour d'un café et de petits biscuits.

Les élus et les membres du CCAS ont toujours plaisir à retrouver les aînés avec leur bonne humeur.

Un grand merci à tous ceux qui viennent bénévolement apporter leur aide.



ARRAS

Le rendez-vous était fixé à 13h le jeudi 21 novembre pour une visite à Arras.

Nos 57 Allenois étaient divisés en 3 groupes et ont pu faire la visite guidée des Boves. Du haut du beffroi on a admiré cette belle ville et ses maisons si particulières.

Il était prévu la visite des salles d'apparat mais cela ne fut pas possible, la mairie d'Arras devant les occuper ce jour-là.

Après le goûter l'après-midi se poursuit avec la visite guidée en bus de la ville et de ses magnifiques monuments.

Le retour se fit vers 18h30.

REPAS DES AÎNÉS

Le dimanche 20 octobre, le Centre Communal d'Action Sociale a convié ses aînés au traditionnel repas. Plus de 80 d'entre eux ont répondu présents.

Le repas, l'animation, tout a contribué pour que ce soit une bonne journée.

C'est avec grand plaisir que nous retrouvons nos séniors, toujours aussi fidèles et enthousiastes.

Cette année, comme d'habitude deux personnes ont été mises à l'honneur :

- Madame DUBOIS Maria, toujours présente aux manifestations du C.C.A.S. et du club.
- Monsieur Hamada KROUSSA pour le remercier lui et les porte-drapeaux des anciens combattants qui ne manquent aucun défilé ni aucune célébration.

Merci au personnel de service toujours aussi dynamiques et enjouées.

Merci surtout à tous de répondre à nos invitations.





SORTIE AU PARC ASTÉRIX POUR LES JEUNES D'ALLENES-LES-MARAIS.

La journée au Parc Astérix a été victime de son succès ! Les 120 places prévues sont parties très vite.

Les membres du CCAS, financeur et organisateur de la sortie, se sont donc réunis et ont approuvé à l'unanimité une extension du projet initial afin de ne laisser aucun enfant inscrit sur la liste d'attente au bord de la route.

Ce nouveau projet concerne à l'arrivée près de 200 jeunes Allenois.

Après avoir passé une magnifique journée chez nos amis gaulois à profiter des nombreuses attractions, nos plus jeunes ont eu la joie de croiser Astérix et Obélix pour une belle photo souvenir. Pour terminer par un goûter offert par le Ccas.



Ecole maternelle Augustine Testelin

L'année 2018-2019, tournée vers les 4 éléments, a débuté très vite par une sortie au Relais nature du parc de la Deûle en septembre puis une matinée au musée de Lewarde pour les MS-GS et les GS en novembre.

Noël, la galette des rois et la chorale ont été comme d'habitude des moments essentiels mais les éléments ont été de nouveau mis à l'honneur avec un spectacle de Planétémômes, deux séances de cinéma dans le cadre de l'association Ecole et Cinéma (janvier et mars), par une visite des MS à la caserne des pompiers de Seclin en mars et toutes les activités faites dans les classes.

L'exposition des créations plastiques et peintures des enfants ainsi que la façade de l'école décorée avec la participation de l'association Talents et Passions ont montré toute l'imagination et la créativité de cette année...qui s'est clôturée par une dernière sortie à Zuydcoote en juin.



La fresque de la façade de l'école maternelle a été inaugurée en présence de monsieur le Maire.

Cette fresque réalisée par les enfants de l'école est un bel exemple de travail intergénérationnel qui a associé les enseignantes, des parents d'élèves, l'association "Talents et Passions", Pascale Binault (référente de la garderie maternelle) et les services techniques.

Les enfants ont travaillé sur ce projet avec beaucoup de plaisir et d'enthousiasme, ce qui s'est ressenti par la présence de nombreux parents lors de l'inauguration. Un grand merci à tous.



14 / Infos municipales

Ecole élémentaire « Le Petit Prince »

Durant l'année scolaire 2018/2019, l'école élémentaire « Le Petit Prince » a accueilli 223 élèves répartis en 8 classes.

Cette année encore, l'école a permis un accès pour tous à l'art et la culture : sur le plan des connaissances, des pratiques au travers de visites, de projets.

L'école s'est associée à différentes manifestations dans la commune comme les commémorations du 11 novembre et du 8 mai et comme chaque année, une vente de petits pains au chocolat a été organisée au profit du téléthon (580 euros récoltés !)

Grâce au partenariat avec la médiathèque, les élèves ont pu emprunter des livres et découvrir des expositions. Ils ont également participé à l'animation « la grande lessive » dont le thème était « de la couleur »

Les classes de CM1 ont assisté à la projection de courts-métrages à la médiathèque d'Annoeullin lors de la demi-journée « ciné-soupe ».

Les classes de CE2 et CM ont participé à divers ateliers pédagogiques organisés par des étudiants en archéologie de l'Université de Lille-Sciences humaines. Ils ont étudié l'écriture cunéiforme, les mystères de la momification, les monstres d'Héraclès...

Les animatrices du Symidème de Thumeries sont venues pour sensibiliser les élèves au tri, au recyclage des déchets et apprendre à « consommer autrement ». De plus, tous les élèves de l'école ont pu assister au spectacle « Ratatouille Rhapsody » réalisé par la compagnie « ça s'peut pas ». Spectacle sur le gaspillage alimentaire et la consommation de fruits et légumes locaux et de saison.

Les rencontres avec le collège Albert Ball d'Annoeullin ont été nombreuses et diverses : les CM1/CM2 ont participé à la course contre la faim, qui a permis de récolter 398€ ; au concours Calculatrice, et ont assisté à un cours préparé par leur enseignant et un professeur de 6^{ème} du collège.



Ces différentes activités leur permettent de se familiariser avec l'établissement et facilitent ainsi leur rentrée au collège.

Une animation sur la prévention dans les transports scolaires a été proposée aux élèves des classes de CE jusqu'au CM.

Côté sport, les CM ont été initiés au volley grâce à l'intervention d'un animateur du « comité nord de volleyball » et toutes les classes ont profité de l'animation « Car-foot ».

Une initiation au badminton a été proposée aux classes de CM par le club d'Allennes.

Les gendarmes d'Annoeullin sont intervenus dans les classes de CM pour animer une conférence sur le harcèlement. Les élèves de CE2 ont passé le permis piéton et les CM2 le « permis internet ». Ils ont également proposé aux parents une animation sur les dangers d'Internet et l'utilisation des écrans adaptée à l'âge de l'enfant.

Côté culture, les élèves de CP, CE1 et CE2 se sont rendus à Lewarde pour visiter le musée de la mine et écouter les anecdotes des mineurs.

Les élèves de CM sont allés au musée de la vie rurale de Steenwerck.

Les sorties de fin d'année ont été va-



riées : découverte du château de Chantilly ; activités du Moyen-Age à Eaucourt ; et l'exposition à la cité nature à Arras.

Cette année encore, la mairie a décidé de reconduire le programme « un fruit à la récré » qui permet la distribution de fruits destinés à être consommés par les enfants à l'école en dehors des repas. Cette distribution hebdomadaire permet de donner le goût et le plaisir de manger des fruits et de connaître davantage leur diversité. Cette action connaît un réel succès auprès des élèves.

Une année riche en événements et en beaux souvenirs !!!

Un grand merci aux enseignants pour le travail de qualité fourni pendant toute cette année et de leur implication auprès des enfants.



Tarifs location des salles communales et du C.C.A.S.

Locations des salles et du petit matériel à compter du 1^{er} janvier 2019.

Salle Polyvalente

Salle Polyvalente petite Salle Annexe	MONTANT	
	ALLENNOIS	EXTERIEURS
a) SANS CUISINE		
- 1 journée.....	270.00 €	305.00 €
- 2 jours.....	375.00 €	430.00 €
b) AVEC CUISINE		
- 1 journée.....	335.00 €	390.00 €
- 2 jours.....	470.00 €	520.00 €

Salle Polyvalente grande salle	MONTANT	
	ALLENNOIS	EXTERIEURS
- 1 journée.....	480.00 €	530.00 €
- 2 jours.....	780.00 €	855.00 €

Salle Polyvalente 1/2 salle pour repas	MONTANT	
	ALLENNOIS	EXTERIEURS
- 1 journée.....	425.00 €	470.00 €
- 2 jours.....	590.00 €	650.00 €

Location vaisselle et couverts : 1 € par participant.
Les arrhes seront de : 100.00 €

Vin d'Honneur	MONTANT	
	ALLENNOIS	EXTERIEURS
Petite Salle.....	190.00 €	205.00 €
1/2 salle polyvalente	295.00 €	315.00 €

L'utilisation des verres et plats est incluse dans cette location.
Les arrhes pour un vin d'honneur seront de : 40.00 €

Salle Pierre Prévost

Location de la salle	ALLENNOIS	EXTERIEURS
Salle à caractère culturel - 2 jours	200.00 €	225.00 €

Arrhes à la réservation : 50.00 €

En cas de désistement pour quelque utilisation que ce soit, les arrhes resteront acquises à la Commune, sauf décision contraire du Conseil Municipal dans le délai de 3 mois suivant la date prévue de l'utilisation. Le versement du solde tiendra compte du montant de la location au jour de l'utilisation. Il en sera de même pour les couverts. Le remboursement du matériel détérioré, cassé ou manquant se fera sur la base du coût payé à l'achat avec un minimum forfaitaire de 8.00 €.

Salle Coluche

Vin d'Honneur	150.00 €
---------------	----------

Arrhes à la réservation : 40.00 €

Capacité d'accueil : environ 40 personnes

Dépôt de garantie à la réservation pour l'ensemble des salles : 450.00 €

Salle Henri et Rémy Marchand

Montant de la location	210.00 €
Arrhes	100.00 €

(délibération du 08.09.2015)

Location tables et chaises

Location Tables et chaises	
Chaises (minimum 20)	1.00 € par chaise
Tables	10.00 € par table



Salle Henri Bernard

Tarif de location de salle à compter du 1^{er} janvier 2020

Location de la salle	ALLENNOIS	EXTERIEURS
Pour le week-end	395.00 €	450.00 €
Arrhes.....	100.00 €	100.00 €
La location des couverts est comprise dans le prix		
Location pour vin d'honneur	220.00 €	250.00 €
Arrhes.....	40.00 €	40.00 €

Dépôt de garantie :

Dépôt d'un chèque de 450.00 € (restitué à l'issue de l'état des lieux de fin de location). Le dépôt de garantie s'impose tant aux particuliers qu'aux associations.

En cas de désistement, les arrhes seront acquises au C.C.A.S, sauf décision contraire de la Commission Administrative prise dans le délai de trois mois suivant la date prévue de l'utilisation.

Le versement du solde tiendra compte du montant de la location au jour de l'utilisation. Il en sera de même pour les couverts.

En fin de location, le matériel manquant ou détérioré sera facturé avec un minimum forfaitaire de 8.00 €.

16/ Infos municipales

Budget de la commune

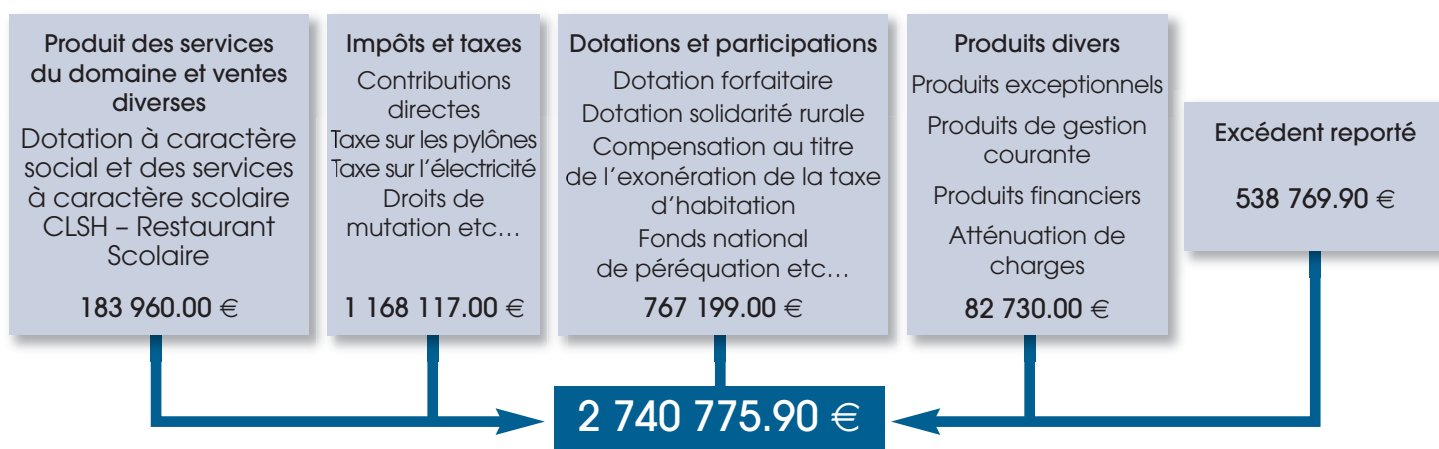
LE BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE

IL SE DIVISE EN 2 SECTIONS :

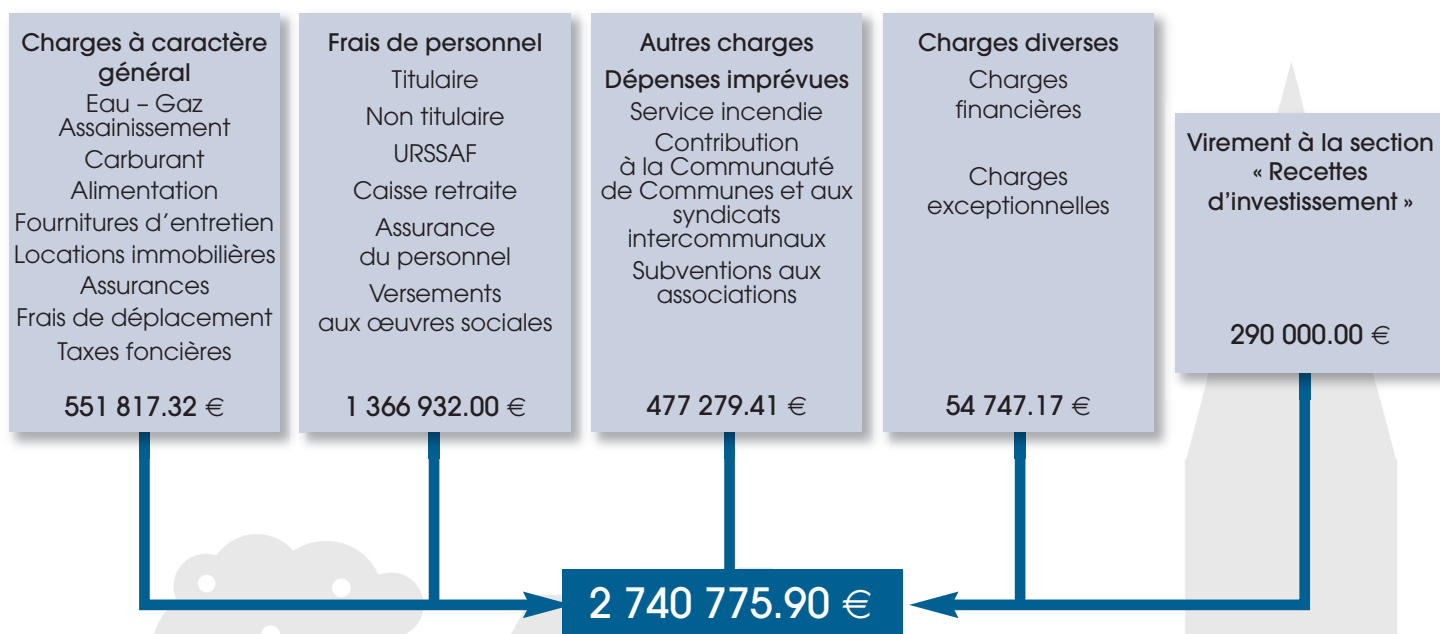
A – La section de « FONCTIONNEMENT » où sont inscrits :

- **en dépenses** : les crédits affectés à la « marche normale des services » et à la « gestion du patrimoine et ses activités »
- **en recettes** : les ressources ordinaires servant à assurer cette marche et cette gestion, avec dégagement d'un surplus d'autofinancement affecté aux dépenses d'investissement

RECETTES



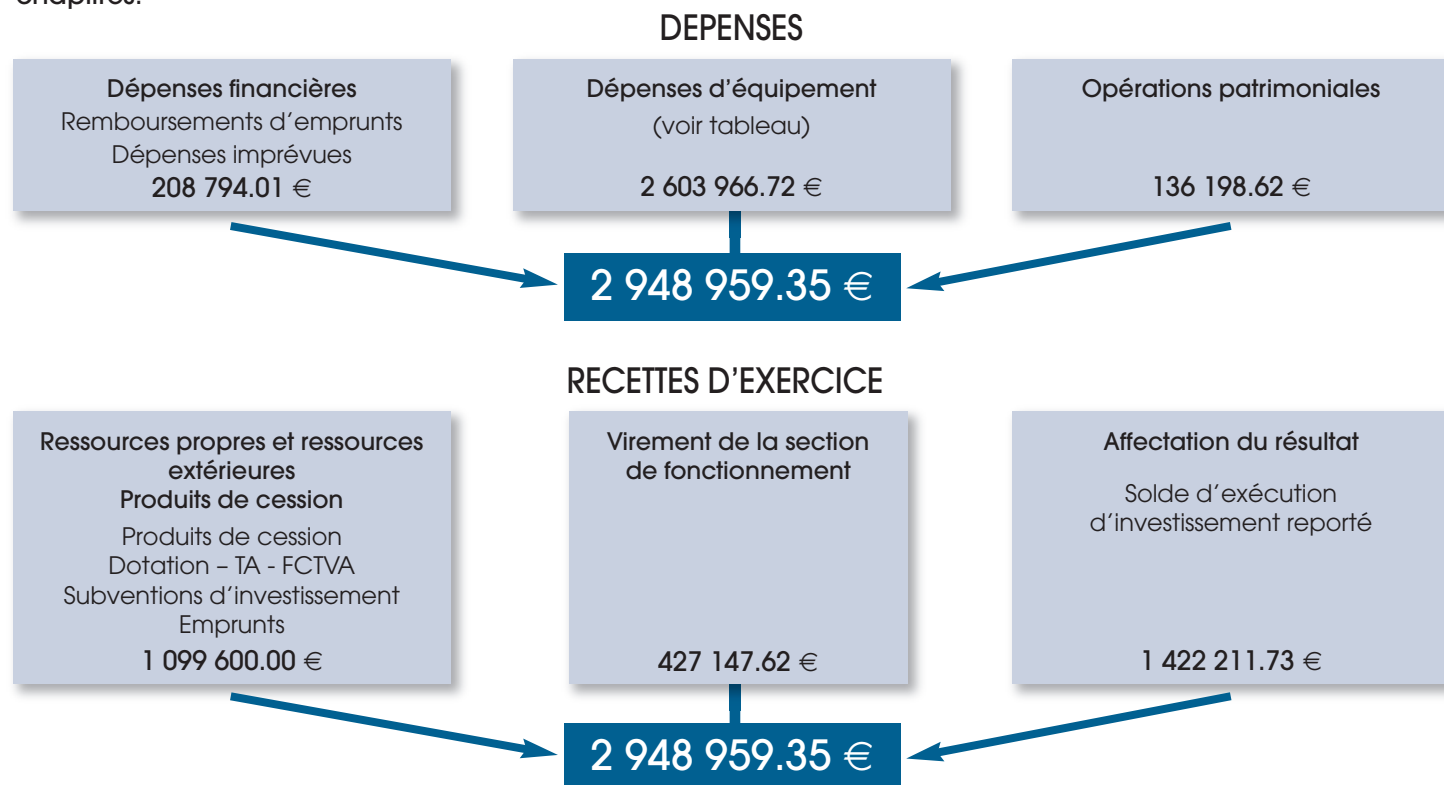
DEPENSES



B - la « SECTION D'INVESTISSEMENT » avec :

- en dépenses : les crédits affectés aux acquisitions immobilières, gros travaux et remboursements de la dette en capital.
- en recettes : les ressources extraordinaires (emprunts, subventions, etc...) et l'autofinancement, le FCTVA, la TLE...

Nous rappelons pour information qu'un budget primitif est voté en début d'année et que dans le courant de l'année, compte-tenu des nécessités qui apparaissent, le Conseil Municipal peut voter des D.B.M. (décisions budgétaires modificatives) qui consistent à majorer certains chapitres compensés par des minorations d'autres chapitres.



*DETAIL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT

MAIRIE	5 000.00 €
ECOLES + RESTAURANT SCOLAIRE	135 206.30 €
DISTILLERIE	4 500.00 €
REFECTION SALLE LEO LAGRANGE	46 720.73 €
GARDERIE	15 000.00 €
MAISON MEDICALE	1 132 000.00 €
MATERIEL VOIRIE	8 000.00 €
INFORMATIQUE	14 500.00 €
MATERIEL SERVICES TECHNIQUES	2 500.00 €
EQUIPEMENT SALLE LEO LAGRANGE	10 000.00 €
MATERIEL CAMPING	5 000.00 €
STADE MUNICIPAL	50 000.00 €
TRAVAUX LOGEMENTS LOCATIFS	5 000.00 €
AMENAGEMENT PAYSAGER RUE DE VERDUN	720 000.00 €
ESPACE CULTUREL	374 757.69 €
BOUCLE DE RANDONNEE	9 000.00 €
TRAVAUX DIVERS BÂTIMENTS COMMUNAUX	2 010.00 €
ILLUMINATION DE NOËL	4 000.00 €
CIMETIERE	60 772.00 €
TOTAL	2 603 966.72 €

Le présent Budget Primitif 2019 a été établi sur les mêmes bases qu'en 2018,
les taux d'imposition restant inchangés, soit :
Taxe d'Habitation (15.55 %) • Taxe Foncière « Bâti » (26.22 %) • Taxe Foncière « non bâti » (60.11 %)

18 / Infos municipales

Procès-verbaux des conseils municipaux 2019

✓ Conseil municipal du MARDI 15 JANVIER 2019

➤ 1 - Recrutement de deux vacataires pour des ateliers ponctuels en garderie

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé ;
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public ;
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter deux vacataires pour effectuer des interventions ponctuelles d'ateliers lecture et relaxation en garderie municipale, en attendant la mise en place du contrat Enfance/Junesse avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période du 1er janvier 2019 au 30 juin 2019.

Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 11,40 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



➤ 2 - Demande d'affiliation volontaire au CDG 59 de la régie personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles

-Vu la sollicitation écrite du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord (CDG59) en date du 6 décembre 2018 demandant l'avis du Conseil Municipal d'Allennes-les-Marais avant le 8 février 2019 concernant l'affiliation au CDG59 de la régie personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir,

- approuver cette affiliation,
- autoriser Monsieur le Maire à remplir les documents officiels inhérents à l'émission de cet avis et à les transmettre au CDG 59,

La délibération est adoptée à l'unanimité.

➤ 3 - Classement de la rue Lucie Aubrac dans le domaine public

- Les voies du lotissement le Clos des Pinsons sont achevées et assimilables à de la voirie communale ;
- La commune a signé une convention avec le lotisseur SARL JBG avant la réalisation du lotissement régissant le transfert de la voirie à la commune, une fois les travaux réalisés ;

Il est demandé au Conseil Municipal après avoir délibéré, de bien vouloir :

- décider le classement dans la voirie communale de la rue Lucie Aubrac ;
- donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

➤ 4 - Travaux de réhabilitation de la Poste en espace culturel (marché de travaux)

Monsieur le Maire rappelle que notre commune a engagé un projet de réhabilitation de la Poste en espace culturel.

Des avenants ont été votés en Conseil Municipal du 9 octobre 2018 pour un montant total de 51 543.46 € H.T. portant sur le total du marché à 623 831.56€ H.T.

Cependant des travaux supplémentaires sont nécessaires pour la sécurité, l'utilisation optimale et la bonne continuité du chantier, à savoir :

- **pour le lot 1 « Gros œuvre carrelage » : Société SAMBRE BAT**
Suite à la demande du bureau de contrôle pour sécuriser la tête d'appui sur le mur mitoyen : pose d'un paxalumin et cornière pour un surcoût total de 1 230 € H.T.
- **pour le lot 5 « Plâtrerie - Menuiseries intérieures » : Entreprise AA Aménagement**
Suite à la mise à nu des sols aux étages : reprise du plancher et pose d'un bastaing pour garantir la pose du sol souple pour un surcoût total de 2987.50€ H.T.

Soit au total de travaux supplémentaires : 4 217.50 € H.T.

Marché nouveau montant total : 628 049.06 € H.T.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5 – Annulation d'une modification horaire d'un agent communal (Madame WALLE)

Le Conseil Municipal, dans une délibération n°4121810 du 4 décembre 2018 avait adopté le nouveau quota horaire de travail avec effet au 1er février 2019 de Madame WALLE Ludivine.

Cependant, Madame WALLE, pour raisons personnelles, n'a pas souhaité adopter cette augmentation de quota horaire.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir annuler cette décision et de maintenir le quota horaire hebdomadaire à 20 h.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6 – Annulation de mise à disposition d'un agent de la commune au profit de la Communauté de Communes de la Haute Deûle

Le Conseil Municipal, dans une délibération n°4121811 du 4 décembre 2018, avait autorisé le signature d'une convention de mise à disposition d'un agent communal (Adjoint Administratif) au profit de la Communauté de Communes de la Haute Deûle.

L'agent, pour des raisons personnelles, a décliné cette offre de mise à disposition.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir annuler cette délibération de mise à disposition.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8 – Validation – Ajout de la compétence assainissement des eaux usées et gestion des eaux pluviales urbaines au profit de la Communauté de Communes de la Haute Deûle

Par délibération en date du 7 décembre 2018, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Haute Deûle (CCHD), a voté à l'unanimité la modification de ses statuts et la reprise de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines.

En application de l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur cette affaire.

Où l'exposé, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- valider les nouveaux statuts de la Communauté de Communes de la Haute Deûle incluant la gestion des eaux pluviales urbaines.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7 – Tableau des effectifs : mise à jour au 1er janvier 2019

Monsieur le Maire expose que, suite aux différents mouvements qui se sont produits au sein du personnel, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs est présenté ci-après ; il tient compte des modifications durant l'année 2018 et antérieurement.

CADRE D'EMPLOI	GRADE	NOMBRE D'EMPLOIS
Filière administrative		
Direction générale	Directeur Général des Services	1
Attaché Territorial	Attaché	1
Rédacteur Territorial	Rédacteur Principal 2 ^e classe	1
	Rédacteur territorial	1
Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal 2 ^e classe	1
	Adjoint Administratif Principal 1 ^{re} classe	4
Filière technique		
Technicien territorial	Technicien territorial	1
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	0
Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 ^{re} classe	4
	Adjoint technique principal 2 ^e classe	6
	Adjoint technique	13
Filière Médico-Social		
Agent Territorial Spécialisé Ecoles Maternelles	Agent Spécialisé Principal des Ecoles Maternelles 2 ^e classe	2
Filière Animation		
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation Principal 2 ^e classe	2
	Adjoint d'animation	4
Filière Police Rurale et Municipale		
Agent de Police Municipale	Chef de Police Municipale	1
TOTAL		43

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir arrêter le tableau des effectifs de la Commune au **1^{er} janvier 2019**, comme présenté ci-dessus.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

20/Infos municipales

► 9 – Accueil de loisirs année 2019 « primaire, maternel, pré adolescents »

Tarifification des repas garderie, activités et prestations facultatives

Délibérations modificatives

Monsieur le Maire propose donc d'établir la participation des familles des accueils de loisirs de l'année 2019 sur la base des tarifs à compter du 1^{er} août 2018 :

REPAS – GARDERIE

122-32122-32	REPAS	GARDERIE PERI CENTRE NON CONVENTIONNEE CAF
Enfants domiciliés à Allennes-les-Marais et dans la Communauté de Communes de la Haute Deûle	2.97 €	2.72 €
	MAJORATION 30 % RETARD RESERVATION	MAJORATION 30 % RETARD RESERVATION
	3.86 €	3.54 €
Enfants extérieurs à la commune et à la Communauté de Communes de la Haute Deûle	4.90 €	3.80 €
	MAJORATION 30 % RETARD RESERVATION	MAJORATION 30 % RETARD RESERVATION
	6.37 €	4.94 €

ACTIVITÉS

La participation des familles dont les parents habitent la commune d'Allennes-les-Marais sera modulée en fonction du quotient familial, pour les quotients familiaux supérieurs à 500 €.

Tranche d'âge de 3 à 12 ans

QUOTIENT FAMILIAL	MATERNEL ET PRIMAIRE PARTICIPATION JOURNALIERE
0 à 500 €	3.65 €
501 à 619 €	3.85 €
620 à 772 €	4.92 €
773 à 910 €	5.68 €
Au-dessus de 910 €	6.14 €
Extérieur à la commune de 0 à 619 € de 620 à 910 € Au-dessus de 910 €	7.25 €
	7.30 €
	7.35 €

PRESTATIONS FACULTATIVES

Initiation camping 9 à 10 ans

ACTIVITE	TARIFICATION
Initiation au camping pique-nique	1.57 € par jour et par enfant 3.20 € pour le repas du soir 1.04 € pour le petit déjeuner soit un total de 5.84 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement de convention d'objectifs avec la CAF du Nord et tout document s'y afférant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

► 10 – Accueil de loisirs année 2019 « primaire, maternel, pré adolescents »

Fonctionnement – Organisation

Délibération modificative

Suite à interpellation de la CAF, il y a lieu de modifier comme suit :

Activités accessoires : Période du 16 au 19 juillet 2019.

Du 16 au 19 juillet 2019, la commune organisera un séjour en camping dont la destination est à déterminer, au cours duquel les pré-adolescents pourront s'adonner à des activités sportives et de plein air. Le nombre maximum d'enfants accueillis est limité à 24.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

► 11 – Service jeunesse : vente de galettes

Le service jeunesse souhaite proposer la vente de galettes des rois dans le cadre d'action d'autofinancement.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser cette vente selon les modalités suivantes :

Prix de vente : 6 euros par chèque à l'ordre du Trésor Public.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

► 12 – Service jeunesse : sortie au bowling

Le service jeunesse souhaite proposer une sortie au bowling le 26 janvier 2019.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser cette sortie selon les modalités suivantes :

Public : Priorité aux enfants allennois de 12 ans à 17 ans. En fonction des places disponibles, les activités seront ouvertes aux extérieurs.

Participation : 6 euros par chèque à l'ordre du Trésor Public pour l'après-midi.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

✓ Conseil municipal du MARDI 5 FEVRIER 2019

➤ 1 – Réhabilitation d'un bâtiment existant en maison médicale – PMI – Archives municipales - Chantier – Attribution des lots.

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 9 octobre 2018, le Conseil Municipal a autorisé l'engagement d'une procédure de consultation en matière de fourniture de travaux.

A l'issue de l'ouverture des plis et de leur analyse par la commission d'ouverture de plis, Monsieur le Maire propose de retenir les offres suivantes :

LOT N°1 : Gros œuvre – Démolition – Charpente – Carrelage – Ossature bois

Entreprise MAZZOLINI

72 bis rue Emile Zola

59970 FRESNES SUR ESCAUT

Montant retenu : 174 638.50 € H.T.

LOT N°2 : COUVERTURE ETANCHEITE

Luc Daniel Couverture

111 rue Marceau

62790 LEFOREST

Montant retenu : 67 490.00 € H.T.

LOT N°3 : BARDAGE

Luc Daniel Couverture

111 rue Marceau

62790 LEFOREST

Montant retenu : 77 343.36 € H.T.

LOT N°4 : MENUISERIES EXTERIEURES

SJH Menuiseries

6 rue Fernig

59158 MORTAGNE DU NORD

Montant retenu : 75 797.50 € H.T.

LOT N°5 : MENUISERIES INTERIEURES

BOIS – CLOISONS – FAUX PLAFONDS

K'Aménagement

8 rue Denis Masquelier

59710 PONT-A-MARCQ

Montant retenu : 148 826.32 € H.T.

LOT N°6 : PEINTURE – SOLS SOUPLES

Décor Peinture

Parc d'activités Lavoisier

308 rue La Place

59494 PETITE FORÊT

Montant retenu : 61 716.11 € H.T.

LOT N°7 avec option : ELECTRICITE - CHAUFFAGE

VARLET

ZA de l'Ermitage

Rue du Faubourg d'Arras

59552 LAMBRES LEZ DOUAI

Montant retenu : 140 538.05 € H.T.

LOT N°8 avec option : PLOMBERIE – SANITAIRES - VENTILATION

Climat Confort Services

8 route de Béthune

62160 AIX-NOULETTE

Montant retenu : 68 786.82 € H.T.

LOT N°9 : AMENAGEMENTS EXTERIEURS

Ambiance Jardins

863 rue Charles de Gaulle

59840 PREMESQUES

Montant retenu : 22 084.10 € H.T.

Le montant total du marché travaux s'élèvera donc à : 837 220.76 € HT

La délibération est adoptée à l'unanimité.

➤ 2 – Réhabilitation d'un bâtiment existant en maison médicale – PMI – Archives municipales - Marché de maîtrise d'œuvre – Avenant au contrat.

A l'issue de l'ouverture des plis, la commission en charge de l'analyse des candidatures, proposait de retenir l'offre de l'Agence d'Architecture Xavier HANIQUE, 1 rue Goeman à Marquette-lez-Lille pour un montant total du marché de 44 850.00 € H.T. comprenant la mission de base et la mission OPC, considérant cette offre économiquement la plus avantageuse. Cependant, cette offre comprenait une mission de base facturée à 6,9 % d'un montant prévisionnel des travaux à 650 000.00 € H.T.

Or, des aménagements supplémentaires pour la PMI et la maison médicale ont eu pour conséquences d'élever le montant réel des travaux à 837 220.76 € H.T.

De ce fait, il y a lieu de procéder à un avenant pour la mission de base.

- décide de procéder à cet avenant concernant l'offre de l'Agence d'Architecture Xavier HANIQUE répartie de la manière qui suit sur la base de 835 000.00 € H.T.

- Xavier HANIQUE Mission de base 31889.90 € H.T.

- Bureau d'étude technique SIB Mission OPC 25725.10 € H.T.

Montant du marché : 57615.00 € H.T.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

➤ 3 – Personnel communal : Prime de fin d'année.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis 1988, une prime de fin d'année, relative à l'année écoulée, est versée en janvier au personnel communal, membre de l'amicale, avec comme base de calcul 4,35 % du taux horaire du SMIC en vigueur au moment du paiement, calculé pour chacun en fonction du nombre d'heures de travail effectuées l'année précédente, abstraction faite des éventuelles heures supplémentaires.

Vu la modification récente des statuts de l'amicale du personnel et notamment le mode d'adhésion, il est proposé au Conseil Municipal de retenir le mode d'attribution de cette prime sur la base suivante :

-Tout agent titulaire CNRACL ou IRCANTEC ;

-Tout agent contractuel hors vacataire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

22 / Infos municipales

► 4 – Adoption des durées d'amortissement.

Monsieur le Maire rappelle que les communes dont la population est égale ou supérieure à 3500 habitants et les groupements de communes dont la population totale est égale ou supérieure à ce seuil, sont tenus d'amortir. Il précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

L'assemblée délibérante peut fixer un seuil en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent sur un an.

En conclusion, pour les autres immobilisations, Monsieur le Maire propose les durées d'amortissements suivantes :

BIENS	DURÉES D'AMORTISSEMENT
Logiciel	2 ans
Voiture	7 ans
Camion et véhicule industriel	7 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel classique	6 ans
Coffre-fort	20 ans
Installation et appareil de chauffage	10 ans
Appareil de levage, ascenseur	20 ans
Équipement garages et ateliers	10 ans
Équipement des cuisines	10 ans
Équipement sportif	10 ans
Installation de voirie	20 ans
Plantation	15 ans
Autre agencement et aménagement de terrain	15 ans
Bâtiment léger, abris	10 ans
Agencement et aménagement de bâtiment, installation électrique et téléphonie	15 ans
Bien de faible valeur inférieure à 1000 €	1 an

Adoptée à l'unanimité.

► 5 – Autorisation d'amortir les biens de faible valeur sur un an.

Monsieur le Maire rappelle que toute acquisition dont le prix est inférieur à 500 € doit normalement être mandatée en section de fonctionnement. Toutefois, il est possible de mandater ces biens en investissement, à partir du moment où leur durée de vie est relativement importante. Ainsi, il y a lieu d'amortir ces biens réglés en section d'investissement, en les inscrivant à l'inventaire.

Monsieur le Maire propose donc d'amortir, à compter de l'année N, les biens dont la valeur est inférieure à 500 €, acquis à compter du 1^{er} janvier N-1, sur un an. Dès la fin de l'amortissement, ces biens seront sortis de l'actif.

Adoptée à l'unanimité.

► 6 – Désignation des membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Dans le cadre du projet de fusion Communauté de Communes de la Haute Deûle / Métropole Européenne de Lille.

Il est rappelé que l'article 1609 n°1 du Code Général des Impôts précise qu'il est créé entre les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et leurs Communes membres, une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT). Celle-ci est créée par l'organe délibérant de l'EPCI qui en détermine la composition à la majorité des deux-tiers. Elle doit être composée de membres des Conseils municipaux des Communes concernées, chaque Conseil municipal disposant d'au moins un représentant.

Par délibération datée de 2014, le Conseil de Communauté de Communes de la Haute Deûle (CCHD) a approuvé la création de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) et fixé le nombre de représentants par commune membre comme suit :

- Annoeullin : 3
- Allennes-les-Marais : 2
- Bauvin : 2
- Carnin : 2
- Provin : 2

Aussi, il convient de procéder à la désignation des deux représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) par les communes à la CCHD.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de désigner Mr MAYOR Gérard et M. VERSMESSEN Pascal représentants de la commune de Allennes-les-Marais au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.
- autoriser M. MAYOR Gérard et M. VERSMESSEN Pascal à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité.

➤ 7 – Renouvellement du bail de chasse Société Locale « Le Marais ».

Monsieur le Maire expose que le bail de chasse consenti à la société locale « Le Marais » par délibération en date du 05/05/2009, expirera le jour de la fermeture de la chasse en plaine de la campagne 2018-2019.

Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le renouvellement du bail de chasse au profit de la Société locale « Le Marais » pour une durée de 9 ans.

20 voix pour / 1 abstention.



✓ Conseil municipal du MARDI 5 MARS 2019

➤ 1 – Décision du Conseil Municipal sur l'arrêté préfectoral du 18/01/2019 portant projet de périmètre de la Fusion de la Communauté de Communes de la Haute Deûle (CCHD) et de la Métropole Européenne de Lille (MEL).

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'arrêté préfectoral de monsieur le Préfet du Nord en date du 18 janvier 2019 relatif au projet de périmètre qui résultera de la fusion de la MEL et de la CCHD.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le périmètre de la fusion de la CCHD et de la MEL.

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ 2 – Réalisation d'un emprunt pour la réhabilitation d'un bâtiment existant en maison médicale.

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 450 000.00 €.

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt
Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 450 000.00 €

Durée du contrat de prêt : 30 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements.

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/05/2049

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 450 000.00 €

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 18/04/2019 avec versement automatique à cette date.

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,97 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours.

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle.

Mode d'amortissement : Echéances constantes.

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Commission

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt.

Adopté à l'unanimité.

➤ 3 – Demande de subvention DETR – Délibération modificative

Monsieur le Maire expose qu'en date du 4 Décembre 2018, le Conseil Municipal l'avait autorisé à solliciter une subvention auprès de la DETR uniquement sur le volet PMI et Archives Municipales pour le projet de réhabilitation d'un bâtiment existant en Maison médicale, PMI et Archives, 23 rue Sonnevillie à Allennes-les-Marais.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération s'était établi avec une demande prévisionnelle auprès de la DETR de 100 785€.

Cependant, la consultation pour le chantier s'étant arrêtée à 837 220 € HT dont 189 950,23 € HT pour la partie PMI et Archives Municipales.

En outre des précisions ont été sollicitées par les services préfectoraux ce qui entraîne une modification du montant de la demande de subvention selon les modalités suivantes :

Coût total du projet : 837 220€ HT

Coût total partie PMI et archives (subventionnable DETR) : = 189 950,23 € HT.

Subvention au titre de la DETR : 75 980,09€ HT

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ 4 – Demande de subvention auprès du Département du Nord au titre de Villages et Bourgs 2019 - Programmation 2019

Monsieur le Maire expose que le projet de réhabilitation d'un bâtiment existant en maison médicale, PMI, archives municipales, 23 rue Sonnevillie à Allennes-les-Marais et dont le coût prévisionnel s'élève à 837 220 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de l'aide départementale Villages et Bourgs programmation 2019.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 837 220 € HT

Aide départementale Villages et Bourgs 2019 : 56 985 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

24 / Infos municipales



► 5 – Vacances scolaires – Service jeunesse : Activités pour adolescents

Le service jeunesse propose d'organiser des activités pendant les vacances.

- Public : Priorité aux enfants allennois de 11 ans à 17 ans. En fonction des places disponibles, les activités seront ouvertes aux extérieurs.

- Participation : 3 euros la demi-journée, par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Adoptée à l'unanimité.

✓ Conseil municipal du MARDI 26 MARS 2019

Monsieur le Maire demande l'autorisation de soumettre au vote deux délibérations supplémentaires pour modification d'horaire d'agent municipal et une motion de soutien.

1 – Vote et approbation du budget primitif 2019

Monsieur le Maire intervient pour présenter le budget :

Le Budget Primitif a été bâti dans un contexte particulier au niveau national, intercommunal mais aussi communal selon les principaux éléments qui vont vous être détaillés ci-après.

La situation financière de la commune est bonne, elle dégage un autofinancement permettant de faire face au remboursement des emprunts en cours et de dégager des marges de manœuvre pour la réalisation des opérations d'investissement qui étaient planifiées pour ce mandat.

Cette situation est constamment remise en cause par la faiblesse des dotations de l'Etat et le débat national autour de la suppression de la taxe d'habitation dont on ne connaît pas encore les contours exacts de sa compensation auprès des collectivités territoriales.

De nouvelles charges pèseront également sur la commune sans qu'elle ne l'ait réellement décidé suite au processus de fusion CCHD/MEL et des compétences non-reprises par cette dernière.

Ces charges nouvelles (conjuguées à des recettes menacées) seront peut-être compensées par de nouvelles bases de dotations résultant des dernières informations de l'INSEE hissant Allennes-les-Marais dans la strate des communes de plus de 3500 habitants. Cela étant, ces nouvelles bases de dotation ne prendront pas effet avant 2020.

Concernant les travaux de construction de l'Espace Culturel, la Ville a pu bénéficier d'une subvention de 100 000€ du Conseil Régional et de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 124 443,14€.

Cela permet d'envisager le financement des projets ultérieurs avec plus de sérénité.

En premier lieu, concernant la Maison Médicale Patrick Halluin dont le projet global, PMI et Archives Municipales comprises s'élève à 1 132 000€ TTC. Cela étant, des concours auprès de la DETR pour 75 980,09€ et du Conseil Départemental du Nord pour 56 985€ ont été sollicités.

En outre, la réfection de la rue de Verdun sera le dernier grand chantier de la Communauté de Communes de la Haute Deûle en termes de voirie sur Allennes-les-Marais préfaçant ainsi le centre du village de demain par une refonte profonde aussi bien environnementale, sécuritaire que sanitaire de cet axe primordial puisqu'il dessert les écoles ainsi que les installations sportives et culturelles de la commune.

En 2019, le challenge qu'Allennes souhaite relever est double : financer les importants investissements développés précédemment tout en promouvant de nouveaux services notamment envers la jeunesse et en maintenant le dynamisme communal d'Allennes-les-Marais sur les activités existantes.

Tout ceci, en appliquant une politique fiscale modérée et une politique tarifaire gelée cette année.



I) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Elles sont estimées à 1 168 117 € en augmentation de 40 759,48€ soit une augmentation de 3,62% par rapport au budget primitif 2018. (1 127 357,32€).

A) Evolution de la fiscalité

42,62% des recettes de fonctionnements sont issues des impôts versés par les particuliers ou les entreprises.

Les nouvelles bases fiscales seront donc les suivantes :

	Bases 2018	Taux 2018	Evolution taux 2019	Bases 2019	Produits 2019
TH	2 729 485	15,55	Stable	2 855 000	443 953
TFB	1 695 739	26,22	Stable	1 753 000	459 637
TFNB	36 613	60,11	Stable	37 000	22 241
Total					925 831



Ainsi, en appliquant une politique fiscale contenue (pas d'augmentation des taux depuis 2008), la commune bénéficiera d'une recette supplémentaire de 40 759,48 € expliquée principalement par l'afflux de nouvelles populations avec les programmes de constructions qui ont été les nôtres au cours de ce mandat.

B) Les dotations

Ce chapitre est estimé stable à l'heure où nous devons voter le budget passant de 764 688€ à 767 199€.

Ce chiffre est à relativiser car il ne prend aucunement en compte le contexte de fusion Communauté de Communes de la Haute Deûle (CCHD) avec la Métropole Européenne de Lille (MEL).

En effet, des calculs et négociations sont en cours par l'intermédiaire de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Cette fusion qui présentera des avantages à de nombreux égards aura néanmoins des conséquences locales par l'intermédiaire de la récupération de compétences jusque-là exercées par la CCHD : le chauffage, les espaces verts, la gestion de la salle Sicot-Coulon, réseau des médiathèques, éclairage public, écoles...

En outre, le passage au-dessus du seuil de 3500 habitants ne se traduira pas par une augmentation immédiate des dotations. Celle-ci aura vraisemblablement lieu en 2020.

Pour les dotations de l'Etat, voici un détail :

DGF : 460 000€

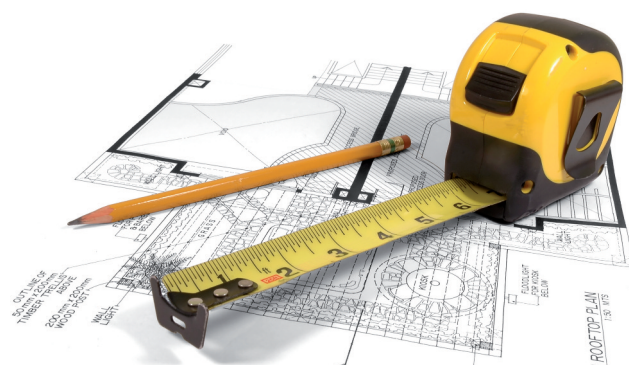
DSR : 100 000€

Dotations de péréquation : 140 000€

Exonérations taxes foncières et d'habitation : 35 972€

Dotations de recensement : 6 227€

Attribution fonds départemental de péréquation de la TP : 15 000€.



C) Autres éléments :

1°) Caisse d'allocations familiales : 10 000€

Le renouvellement de la convention d'objectifs avec la CAF est en cours de négociation. Il devrait s'opérer avant l'été regroupant l'ensemble des activités de loisirs et jeunesse laissant entrevoir des subventions bien supérieures aux exercices précédents. Cependant, sans garantie ferme du financeur, il est proposé de voter une recette de 10 000€ pour l'exercice 2019, identique à 2018.

2°) Taxes sur l'électricité

Les prévisions sont stables par rapport à 2018 s'établissant à 96 000€.

3°) Taxe sur la publicité extérieure

Elles sont également stables : 500 €.

4°) Les taxes additionnelles aux droits de mutations :

Ce secteur est en progression constante sur Allennes-les-Marais (79 166,31€ en 2018). Néanmoins, cela reste un poste de recette très fluctuant. Aussi, il est proposé de rester prudent sur ce point avec une prévision à 60 000€.

26/ Infos municipales

5°) Produits des services, du domaine, ventes directes :

Les tarifs municipaux sont fixés par délibération. Il a été acté en conseil municipal que ceux-ci n'évolueront pas cette année ne souhaitant pas faire supporter par les ménages le développement des services publics locaux dans un contexte budgétaire national plus que contraint pour les Français.

De ce fait, et ne voulant pas anticiper les éventuelles augmentations de fréquentation de nos services (garderie, Accueil Collectifs de Mineurs, Cantine...) il est proposé d'inscrire une recette globale de 183 960€ en 2019. En 2018, la réalisation était de 182 681,45€.

6°) Autres produits de gestion courante : Revenus des immeubles, redevances, etc...

Bien que des recettes supplémentaires soit attendues avec l'ouverture à l'automne de la maison médicale, il est proposé de provisionner 74 700€ en 2019 (2018 : 75 400€). En effet, le temps des travaux, le loyer de Trans-tech HF ne sera plus versé et nous n'avons pas encore toutes les garanties pour l'ouverture du nouvel outil en septembre 2019. Nous ne sommes à l'abri d'aucun aléa de chantier.

Les ajustements s'opéreront après l'été.

7°) L'excédent reporté :

En 2018, il s'est porté à hauteur de 525 025,62€ avec des excédents de fonctionnements capitalisés à 350 000€ (portant notre excédent réel à 875 025,62€). Pour 2019, il sera de 538 769,90€ avec 300 000€ d'excédents de fonctionnement capitalisés (soit 838 769,90€ au total).

La capacité d'autofinancement communale s'est légèrement réduite tout en restant plus que confortable : -4,14%.

Au total cette section s'équilibrera à 2 740 775,90 € en 2019 pour un BP de fonctionnement à 2 695 187,59€ en 2018. (+1,69%)

II) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

A°) Les dotations et fonds divers :

1°) Le FCTVA

Le taux de remboursement est de 16,404%. Celui-ci est versé en année N+2. Pour 2019, nous bénéficierons d'une prévision à 150 000€ basée sur les retombées des travaux de la réfection de la salle Léo Lagrange notamment.

Il est rappelé que les bâtiments mis en location sont exclus de ce calcul.

2°) La taxe d'aménagement

Le processus d'édition des titres ayant été modifié et fastidieux, il est proposé pour cette année de prévoir 11 500€ au budget équivalent à la recette réelle 2018. Cela étant, il paraît probable que cette recette soit au moins doublée si le processus se fluidifie.

3°) Excédents de fonctionnement capitalisés :

Ils sont portés à 300 000€ pour 2019 alors qu'ils étaient de 350 000€ en 2018.

B°) Subventions d'investissement

1°) DETR :

87 100€ seront versés au titre du soutien à l'opération espace Culturel.

2°) Régions :

Le Conseil régional des Hauts de France nous soutiendra à hauteur de 100 000€.

A noter que comme chaque année, les demandes en cours pour les chantiers à venir n'ont pas été provisionnées. En effet, aucun engagement n'est arrivé des financeurs. La prudence reste donc de mise pour les demandes liées à la Maison Médicale Patrick Halluin.

C°) Emprunts et dettes

Le Conseil Municipal a acté un recours à un emprunt de 450 000€ pour la Maison Médicale. Ajoutés aux dépôts et cautionnements reçus à 1 000€.

D°) Virement de section, opérations d'ordre...

1°) Virement de la section de fonctionnement :

Il sera proposé de voter un virement de 290 000 € en 2019.

2°) Opérations d'ordre

949 € sont à prévoir pour des amortissements.

3°) Opérations patrimoniales

Il s'agit d'imputer des réalisations :

- frais d'études : 16 207,20€
- Autres constructions : 119 991,42€.

La section d'investissement s'équilibrera à 2 948 959,35€ en 2019 pour 3 317 314,54€ en 2018. (-11,10%)

4°) Solde d'exécution d'investissement reporté :

En 2018, il s'est porté à hauteur de 2 249 626,26€. Pour 2019, il sera de 1 422 211,73€.



III°) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

A) Projection de la dette

Le remboursement des emprunts en cours se poursuit. Un nouvel emprunt est contracté pour la Maison Médicale à hauteur de 450 000€ sur 30 ans.

Voici un tableau récapitulatif :

	Date d'obtention	Durée	Fin	Capital restant dû	Annuité	Part de capital remboursé	Intérêts
Acquisition Ferme FLOURENT	25/01/01	20 ans	25/12/20	30 489,50€	16 629,20€	15 244,92€	1 384,28€
Rénovation extérieure Eglise	15/03/05	20 ans	15/03/24	95 609,99€	18 494,88€	14 259,36€	4 235,52€
Construction d'un béguinage pour personnes âgées	01/09/07	18 ans	01/09/25	58 947,40€	10 454,74€	8421,05€	2 033,69€
Construction de 6 logements locatifs (petite Catherine)	01/09/03	25 ans	01/09/27	313 422,71€	46 522,31€	27 027,42€	19 494,89€
Rénovation salle Léo Lagrange	01/08/17	12 ans	01/05/29	525 000€	55 720,63€	50 000€	5 720,33€
Maison Médicale	01/08/19	30 ans	01/05/49	450 000€	10 721,35€	5 532,31€	4 739,04€
Rénovation Eglise	01/06/04	50 ans	01/06/53	226 668,97€	14 549,07€	2 308,95€	12 240,12€
Total				1 700 138,57€	173 092,18€	122 794,01€	49 847,87€

Pour rappel les emprunts éteints depuis le début du mandat :

	Date de fin	Annuité	Capital restant dû en début de mandat
Renégociation anciens emprunts	25/12/2014	15 965,80€	15 582,29€
Acquisition 9 square Marcel Paul	01/04/2017	6 210€	22 100€
Acquisition 58 rue du Général de Gaulle	01/08/2018	5 298,89€	24 308,51€
Total		27 474,69€	61 990,80€

B°) Frais de personnel

Année	Montant BP	Montant réalisé	Evolution par rapport N-1	Ratio / dépenses réelles
2014	1 189 732,30€	1 049 222,72€		57,68%
2015	1 251 966,33€	1 111 039,99€	+ 61 817,27€	45,81%
2016	1 257 594,00€	1 114 190,63€	+ 3 150,64€	57,67%
2017	1 250 800,00€	1 140 239,74€	+ 26 049 €	41,80%
2018	1 266 570,00€	1 167 005,09€	+ 26 765,35€	59,36%
2019	1 366 932,00€			

28 / Infos municipales

A ce stade, les prévisions budgétaires sont de 1 366 932€ (+ 100 362€).

Elles intègrent :

- L'augmentation prévisible du SMIC pour les contractuels.
- Le Contrat Enfance Jeunesse développant les centres de loisirs (10 semaines au lieu de 5), le pôle animation adolescents et les différents recrutements intervenus fin d'année dernière (régisseur de stade, renfort des équipes de garderie notamment).
- Augmentation des coûts en personnels d'entretien avec les nouveaux locaux : complexe Léo Lagrange, Espace Culturel...
- L'augmentation du taux de cotisation des caisses de retraites (CNRACL, IRCANTEC...).

C°) Fonctionnement courant

Principales évolutions recensées :

- Augmentation des contrats de prestations de services + 5 000€ pour passer de 90 000€ à 95 000€ (augmentation de la fréquentation de la restauration scolaire)
- Augmentation des dépenses de maintenance : + 5 000€ (notamment prestation informatique et copieur).
- Transports collectifs : 6 000€ au lieu de 4 200€ en 2018 en prévision du CEJ et des sorties.

D°) le soutien au tissu associatif

Il demeurera stable en 2019, preuve d'un engagement municipal exemplaire en matière de soutien au tissu social local dans un contexte de réduction draconienne des subventions municipales au niveau national.

Subventions :

Le détail est présenté.

IV°) DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chaque opération est développée.

Les perspectives

1°) Assurer la transition de la fusion CCHD / MEL.

Les compétences reprises seront compensées par un calcul établi en CLECT et transmises à l'approbation du conseil communautaire, des conseils municipaux, à la MEL et enfin au Préfet.

La clé de voûte de ce processus réside dans la défense des intérêts d'Allennes-les-Marais aussi bien au niveau financier que dans la qualité du service public rendu. En outre, du personnel et des équipements reviendront à la charge de la commune amplifiant les frais de structures et les charges de manière considérable.

Une part de la dette de la CCHD ne sera pas reprise par la MEL (pour les compétences non récupérées). A l'heure actuelle, environ 20% de la dette communau-

taire est à ventiler sur les budgets communaux. Nous établissons à l'heure actuelle l'encours de cette part à environ 2 000 000€. La clé de répartition de ce montant reste à éclaircir par la CLECT. En tout état de cause, la part revenant à Allennes-les-Marais grèvera son attribution de compensation pour au moins les 14 prochaines années.

2°) Mener à terme les chantiers inscrits au mandat :

- La rue de Verdun et la Maison Médicale. Ceux-ci sont largement financés par l'intermédiaire de l'exercice 2019.

3°) Dresser un programme d'investissement à long terme avec des provisions disponibles cohérentes

- Débuter le financement d'un nouveau restaurant scolaire pour répondre aux besoins criants et grandissants d'accueil d'enfants en cantine.
- Eventuellement relocaliser les ateliers municipaux afin de répondre aux normes en matière de sécurité et de bien-être au travail. L'arrivée prochaine de l'équipe espaces verts communautaires est à prendre en compte dans les besoins en termes de stockage du matériel et d'affectation des agents.
- Préparer l'évolution des locaux et des besoins aussi bien administratifs qu'à destination du tissu associatif local

4°) Développer les services en phase avec les attentes et les besoins de la population

- Le service jeunesse : création et développement des activités à destination de 0 à 17 ans.
- Poursuivre la modernisation des services à la population et anticiper l'afflux d'habitants supplémentaires.

A la lumière de ces éléments, il est demandé de bien vouloir passer au vote :

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter le Budget Primitif selon les modalités suivantes :



Section de fonctionnement :

Dépenses et Recettes équilibrées à2 740 775,90 €

Section d'investissement :

Dépenses et Recettes nouvelles équilibrées à2 948 959,35 €

TOTAL 5 689 735,25 €

Pour équilibrer le budget, vote et arrête le produit

des impôts locaux à la somme de 925 831.00 €

suivant détails précisés au tableau ci-dessous :

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / 2018 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2014 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2018 (%)
Taxe d'habitation	2 855 000.00	4,045	15,550	0,000	443 953.00	4,045
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 753 000.00	3,789	26,220	0,000	459 637.00	3,789
Taxe foncière sur les propriétés bâties	37 000.00	5,114	60,110	0,000	22 241.00	5,115
TOTAL	4 645 000.00	3,957			925 831.00	3,943

20 voix pour / 1 abstention.

2°) Autorisation de signature d'une convention d'entretien du domaine public départemental en agglomération relative à la signalisation horizontale

VU le code général des collectivités locales ;

VU le code de la voirie routière ;

VU le code de la route ;

VU les limites d'agglomérations ;

S'agissant du domaine public routier départemental en traversée d'agglomération, deux autorités sont amenées à exercer leurs pouvoirs de police.

En outre, les compétences du bloc communal en matière d'urbanisme ou de développement économique ont un impact direct avec l'aménagement ou la gestion des routes départementales ; ainsi, par ses choix, la Commune ou l'EPCI génère des besoins d'aménagement du réseau routier (constructions de trottoirs, sécurisation de nouveaux accès, réduction des vitesses réglementaires, etc.).

Au final, « droits et devoirs du propriétaire » des routes départementales (le Département) et « prérogatives et responsabilités » des Maires, notamment en agglomération, ont vocation à trouver un équilibre qui gagne à être retranscrit au travers d'une convention individuelle.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser monsieur le Maire à signer la convention proposée par le Conseil Départemental du Nord annexée à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.



30 / Infos municipales

3°) Modification d'horaire d'un agent communal (Madame LOISON HALBOT Marie-Pierre)

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier le quota horaire d'un agent communal au grade d'Adjoint Technique, à savoir :

SITUATION ACTUELLE	SITUATION NOUVELLE AU 1 ^{ER} AVRIL 2019
Horaire mensuel : 140h33	Horaire hebdomadaire : 151h67

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- Adopter le nouveau quota horaire de travail avec effet au 1^{er} avril 2019 de Madame LOISON HALBOT Marie-Pierre.
- Préciser que la modification interviendra par arrêté du Maire.
- La nouvelle situation sera portée à la connaissance de la Commission Administrative Paritaire.

Adoptée à l'unanimité.

4°) Modification d'horaire d'un agent communal (Madame LAMPS YSEWYN Marie-Thérèse)

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier le quota horaire d'un agent communal au grade d'Adjoint Technique, à savoir :

SITUATION ACTUELLE	SITUATION NOUVELLE AU 1 ^{ER} AVRIL 2019
Horaire mensuel : 75h25	Horaire hebdomadaire : 151h67

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- Adopter le nouveau quota horaire de travail avec effet au 1^{er} avril 2019 de Madame LOISON HALBOT Marie-Pierre.
- Préciser que la modification interviendra par arrêté du Maire.
- La nouvelle situation sera portée à la connaissance de la Commission Administrative Paritaire.

Adoptée à l'unanimité.

5°) Motion

Motion de soutien à l'aide alimentaire européenne

- Rappelant que 113 millions d'Européens (soit près d'1 Européen sur 4) connaissent la pauvreté et que 34 millions d'entre eux vivent dans une situation de pauvreté matérielle sévère.
- Rappelant la situation dramatique des 9 millions de personnes en France vivant sous le seuil de pauvreté parmi lesquelles se trouvent 3 millions d'enfants.
- Rappelant que sans le soutien alimentaire européen, issu depuis 2014 du Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD), 15 millions d'Européens et 5,5 millions de Français connaîtraient aujourd'hui la faim.
- Rappelant que le soutien alimentaire européen apporte jusqu'à 40% des denrées mises à disposition chaque année des personnes soutenues par le Secours Populaire Français et les 3 autres associations d'aide alimentaire en France : la Croix-Rouge Française, la Banque Alimentaire et les Restos du Cœur.
- Considérant qu'à partir de 2021, cette aide alimentaire sera intégrée à un nouveau fonds social, le FSE+, destiné à être le moyen principal de l'Union Européenne pour lutter contre la pauvreté en Europe.

Le Conseil Municipal d'Allennes-les-Marais, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

- Témoigne que l'aide alimentaire apporte une aide vitale dans le cadre d'un accueil inconditionnel à toutes les personnes connaissant une situation de pauvreté ou de précarité.
- Témoigne qu'au-delà de la mise à disposition de denrées alimentaires, l'aide alimentaire est un socle incontournable à partir duquel peuvent se développer d'autres mesures d'accompagnement néces-

saires pour les personnes en situation de pauvreté : conseil budgétaire, aide à la recherche d'un emploi, accès à la culture et aux loisirs, accès aux droits, accès aux vacances, accès à la pratique sportive...

- Témoigne de l'importance de l'engagement des bénévoles partout en France au sein de ces associations comme témoignage concret d'une solidarité populaire incontournable.
- Témoigne de l'apport majeur de ces bénévoles et de ces associations de solidarité pour soutenir les personnes dans les territoires les plus isolés.
- Témoigne de la pertinence de la contribution des associations d'aide alimentaire et des actions de collecte qu'elles conduisent pour lutter contre le gaspillage alimentaire.
- Alerte sur l'urgence de la situation de faim et de pauvreté pour des millions d'enfants, de familles, de personnes âgées, de jeunes en France et en Europe.
- Estime que cette diminution constituerait un message très négatif envoyé par l'Union Européenne et par la France aux citoyens en général, et aux plus pauvres et précaires d'entre nous en particulier.
- Demande que le budget de l'aide alimentaire européenne soit revu à la hausse par rapport aux années précédentes.
- Demande au gouvernement français de faire de l'aide alimentaire une priorité dans le cadre des négociations budgétaires européennes en cours.
- Appelle l'Union Européenne à maintenir et à renforcer le budget de l'aide alimentaire européenne.

Adopté à l'unanimité.

✓ Conseil municipal du MARDI 14 MAI 2019

➤ 1 – Approbation du compte de gestion dressé par le Receveur

Il est demandé d'approuver le Compte de Gestion selon les modalités ci-jointes (annexe).

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

➤ 2 – Vote du Compte Administratif 2018

Il est demandé d'arrêter et de voter le Compte Administratif selon les détails repris en annexe.

Délibération approuvée à l'unanimité.

➤ 3 – Affectation définitive du résultat

Vu le compte de gestion établi pour 2018 par le Receveur Municipal et le Compte Administratif 2018 qui font apparaître les résultats suivants :

- en section de fonctionnement → un excédent de **838 769.90 €**

- en section d'investissement → un excédent de **1 422 211.73 €**

Compte tenu des restes à réaliser qui s'élèvent à la somme de :

1 458 145.33 € en dépenses d'investissement

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir affecter au compte 1068 (recettes d'investissement) une partie de l'excédent de fonctionnement, soit une somme de **300 000.00 €**.

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ 4 – Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Haute Deûle

Monsieur le Maire rappelle que la fusion avec la Métropole Européenne de Lille prévue début 2020 aura des incidences sur les compétences exercées par la Communauté de Communes de la Haute Deûle pour le compte des communes et qu'à ce titre, il est nécessaire de procéder à une modification des statuts communautaires en fonction d'un calendrier adapté à l'objet de chaque compétence concernée tout en assurant la continuité de la mission de service public.

Le calendrier des modifications est présenté en détails à l'approbation du Conseil Municipal.

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ 5 – Amortissement des frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu d'amortir dans les 10 ans, les frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme. Les dépenses effectuées en 2010 et 2011 s'élèvent à 2 726.88 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'amortir comme suit :

Durée : 2 ans.

Montant : 1 363.44 €.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les modifications suivantes :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Compte 6811 (Chapitre 042) Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles +1 **363,44 €**

Compte 022 Dépenses imprévues - **1363,44 €**

Section d'investissement :

Recettes :

Compte 2802 (chapitre 040) Amortissement – Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre + **1 363,44 €**

Compte 10222 FCTVA - **1 363,44 €**

Délibération adoptée à l'unanimité.



32 / Infos municipales

➤ 6 – Raid sportif pour adolescents année 2019 (13-17 ans)

Création de postes d'encadrement et modalités d'organisation

Délibération complémentaire

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé la tenue d'un Raid Sportif pour adolescents du 22 au 31 juillet 2019 (délibération du 04/12/2018).

L'encadrement se fera comme suit :

- UN DIRECTEUR :

Monsieur Benjamin DESCHAMPS, Adjoint d'animation Principal de 2^{ème} classe, 7^{ème} échelon.

ANIMATEURS :

- DUBART Sébastien, Adjoint technique, 5^{ème} échelon, stagiaire du BAFA.

- ERUDEL Claire, Adjoint technique, 7^{ème} échelon, titulaire du BAFA.

ANIMATEURS NON TITULAIRES :

- 1 animateur (animatrice) recruté(e) sur le grade d'Adjoint territorial d'Animation, 3^{ème} échelon, IB : 349, IM : 327

Conformément à :

- l'article 124 de la loi n° 2012-387 du 22/03/2012 ;

- au décret 2012-581 du 26/04/2012 ;

la semaine de travail sera établie à 48 heures soit pour la durée du séjour un forfait à 68,5 heures majoré de 8 h de repos compensatoire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ 7 – Raid sportif pour adolescents année 2019 (13-17 ans)

Modalités et fonctionnement

Délibération complémentaire

Des précisions sur la destination du séjour (Golfe du Morbihan) et le nombre de jeunes bénéficiaires (12) sont soumises au vote du Conseil Municipal.

Monsieur DAL MORO expose les détails des activités et du parcours.

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ 8 – Accueil de loisirs année 2019

Création de postes d'encadrement

Délibération modificative

Des évolutions sur les modalités de majoration salariale pour la préparation et la clôture de l'accueil de loisirs sont proposées au vote du Conseil Municipal.

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ 9 – Accueil de loisirs année 2019 (primaire – maternel – adolescent)

Fonctionnement – Organisation

Délibération modificative

La délibération initiale prévoyait une clôture de régie au 5 août 2019. Les accueils étant ouverts au mois d'août, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir supprimer cette date butoir.

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ 10 – Service jeunesse : Activités adolescents en période scolaire

Le service jeunesse propose d'organiser des activités diverses en période scolaire.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir fixer les modalités comme suit :

Public : Priorité aux enfants allennois de 10 ans à 17 ans. En fonction des places disponibles, les activités seront ouvertes aux extérieurs.

Participation : En fonction des activités proposées, les tarifs seront les suivantes :

1 € 3 € 5 € 7 € 10 €

Adopté à l'unanimité.

➤ 11 – Service jeunesse : Activités adolescents

Tarifification de convivialité

Le service jeunesse souhaite proposer la vente de boissons non alcoolisées et petite restauration au sein de l'espace jeunes allennois.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir fixer les modalités comme suit :

Public : Enfants allennois de 11 ans à 17 ans.

Participation : En fonction des produits proposés, les tarifs seront les suivants :

0,50 € 1 € 1,50 € 2 € 2,50 € 3 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ 12 – Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (services administratifs).

Il vous sera demandé de bien vouloir autoriser le recrutement de 8 emplois maximum en saisonnier administratif.

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ 13 - Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (services techniques)

Il vous sera demandé de bien vouloir autoriser le recrutement de 11 emplois maximum en saisonnier technique.

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ 14 – Assurances : Renouvellement des contrats à compter du 1^{er} janvier 2020

Monsieur le Maire expose que les différents contrats garantissant la Commune contre les risques les plus divers, arrivent à expiration.

Monsieur le Maire propose que la Commune lance une consultation, en application du décret 2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics.

Cette consultation concernera :

LOT N° 1 : Le contrat multirisque de la Commune

LOT N° 2 : La flotte de véhicules

LOT N° 3 : La protection juridique

LOT N° 4 : Le contrat de garanties statutaires du personnel

Délibération adoptée à l'unanimité

✓ Conseil municipal du MERCREDI 12 JUIN 2019

➤ 1 – Mise en place d'un compte épargne temps

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le compte épargne temps (CET) est ouvert aux agents titulaires et contractuels justifiant d'une année de service. Les stagiaires et les contractuels de droit privé ne peuvent bénéficier du CET.

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : D'instituer le compte épargne temps au sein de la Commune d'Allennes-les-Marais et d'en fixer les modalités.

Article 2 : Les modalités du CET prendront effet à compter du 1^{er} septembre 2019.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

➤ 2 – Mise en place d'un temps partiel

Les modalités de mise en place d'un temps partiel pour le personnel communal n'étaient pas définies.

Il vous est demandé de statuer sur la mise en place de cette possibilité de temps partiel.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

➤ 3 – Redevances d'occupation du domaine public GRDF

Il est demandé au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance due par GRDF au titre de l'occupation du domaine public (ROPDP) par les ouvrages de distribution de gaz naturel et au titre de l'occupation provisoire du domaine public (ROPDP) pour les chantiers de travaux de distribution de gaz réalisés en 2018 à la somme de 936,96 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ 4 – Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Sur la base du projet proposé en annexe, il est proposé de débattre sur l'Aménagement et le Développement Durable.

Monsieur VERSMESSEN présente cette seconde phase de l'élaboration du PLUi rappelant les tenants et aboutissants de cette démarche notamment en termes de développement durable.

Les axes :

- Assurer l'attractivité résidentielle
- Affirmer l'identité du territoire et ses richesses
- Evolution du territoire vers un urbanisme durable
- Mobilité durable au cœur des déplacements urbains

Le PADD a été présenté aux personnes publiques associées. Cela a réaffirmé la vigilance des pouvoirs publics sur la nécessité de préserver les champs captants sur le territoire communal. Cela nécessitera un profond argumentaire.

Monsieur DELTOUR interroge sur le schéma d'habitation modulable. Monsieur le Maire explicite le terme (évolution de l'habitat dans le temps : passer d'un type 2 à Type 4 par exemple).

Les grandes lignes et intentions sont donc décrites à travers ce document.

➤ 5 – Création d'un poste d'Adjoint d'Animation Principal 2ème classe

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 15/01/2019 ;

Considérant que suite à la fusion de Communauté de Communes de la Haute Deûle (C.C.H.D.) et de la Métropole Européenne de Lille (MEL), la salle Sicot-Coulon et sa gestion sont reprises par la Commune d'Allennes-les-Marais au 01/09/2019 ;

Considérant que cette reprise génère des besoins en termes d'emplois permanents ;

Le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation principal 2ème classe à temps complet ;
- à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints d'animation au grade de d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C ;
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : animateur Sicot-Coulon ;
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.
- la modification du tableau des emplois à compter du 1^{er} septembre 2019.

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ 6 – Création d'un poste d'Adjoint d'Animation

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 15/01/2019 ;

Considérant que suite à la fusion de Communauté de Communes de la Haute Deûle (C.C.H.D.) et de la Métropole Européenne de Lille (MEL), la salle Sicot-Coulon et sa gestion sont reprises par la Commune d'Allennes-les-Marais au 01/09/2019 ;

Considérant que cette reprise génère des besoins en termes d'emplois permanents ;

Le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation principal 2^e classe à temps complet ;
- à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints d'animation au grade de d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C ;
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : animateur Sicot-Coulon ;
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.
- la modification du tableau des emplois à compter du 1^{er} septembre 2019.

Délibération adoptée à l'unanimité.

34 / Infos municipales

► 7 – Création d'un poste d'Adjoint Technique

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 15/01/2019 ;

Considérant que suite à la fusion de Communauté de Communes de la Haute Deûle (C.C.H.D.) et de la Métropole Européenne de Lille (MEL), la salle Sicot-Coulon et sa gestion sont reprises par la Commune d'Allennes-Marais au 01/09/2019 ;

Considérant que cette reprise génère des besoins en termes d'emplois permanents ;

Le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet ;
- à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints d'animation au grade de d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C ;
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : Agent d'entretien des locaux ;
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.
- la modification du tableau des emplois à compter du 1^{er} septembre 2019.

Délibération adoptée à l'unanimité.

► 8 – Communauté de Communes de la Haute Deûle : Approbation du rapport de la C.L.E.C.T.

Sur la base du dossier joint, il est demandé au Conseil Municipal de statuer sur le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Rapport adopté à l'unanimité.

► 9 – Tarification Espace jeunes Allenois

Après quelques mois de fonctionnement, il apparaît nécessaire d'acter l'organisation et la tarification de cet équipement :

En période scolaire :

- les accueils des lundi et vendredi de 17h à 19h et le mercredi de 14h à 18h pour les 13-17 ans selon les tarifs annuels suivants :

- 10 euros pour les allenois ;
- 15 euros pour les extérieurs.

- les mercredis de 13h30 à 15h pour les 9-12 ans :

- 5 euros pour les allenois ;
- 8 euros pour les extérieurs par an.

En période de vacances scolaires :

- tous les après-midis de 14h à 17h en lien avec les accueils collectifs de mineurs pour les 13-17 ans uniquement.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter ces modalités tarifaires et horaires.

Délibération adoptée à l'unanimité.

► 10 – Subvention exceptionnelle au profit de l'Association Entente 90

Monsieur le Maire expose que l'association « ENTENTE 90 » a sollicité une subvention pour aider au transport de son équipe féminine à Caudry à l'occasion de la Finale de la Coupe du Nord.

Monsieur le Maire propose qu'une subvention d'un montant de 300 € soit accordée.

Adoptée à l'unanimité

► 11 – Subvention exceptionnelle au profit de l'Association YOGALEN

Monsieur le Maire expose que l'association « YOGALEN » a sollicité une subvention de soutien au temps fort semaine du yoga du mois de mai 2019.

Monsieur le Maire propose qu'une subvention d'un montant de 300 € soit accordée.

Adoptée à l'unanimité

► 12 – Subvention exceptionnelle au profit de l'Association ASEA

Monsieur le Maire expose que l'association « ASEA » a sollicité une subvention pour aider aux frais liés à un tournoi U15 aux Pays-Bas.

Monsieur le Maire propose qu'une subvention d'un montant de 300 € soit accordée.

Adoptée à l'unanimité

► 13 – Subvention exceptionnelle au profit de l'Association des donneurs de sang Allennes-Annoeullin – Carnin

Monsieur le Maire expose que l'association « Donneurs de sang Allennes-Annoeullin-Carnin » a sollicité une subvention pour aider au remplacement de leur matériel informatique obsolète.

Monsieur le Maire propose qu'une subvention d'un montant de 300 € soit accordée.

Adoptée à l'unanimité.

► 14 – Opposition au transfert au 1^{er} janvier 2020 de la compétence « eau » à la Communauté de Communes de la Haute Deûle

Vu la délibération municipale allenoise du 5 mars 2019 portant vote favorable à la fusion de la Communauté de Communes de la Haute Deûle avec la Métropole Européenne de Lille courant mars 2020

Après en avoir délibéré, il est demandé au Conseil Municipal,

- d'exercer sa minorité de blocage et s'oppose au transfert obligatoire de la compétence « eau » au 1^{er} janvier 2020 à la Communauté de Communes de la Haute Deûle ;
- d'acter que cette compétence sera exercée par la MEL à la date de la fusion avec la Communauté de Communes de la Haute Deûle, courant mars 2020.

Délibération adoptée à l'unanimité

➤ 15 – Délibération autorisant le recrutement de deux vacataires pour des ateliers ponctuels en garderie

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter deux vacataires pour effectuer des interventions ponctuelles d'ateliers lecture et relaxation en garderie municipale, en attendant la mise en place du contrat Enfance/Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période du 1er juillet 2019 au 31 décembre 2019.

Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 11,40 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Décide à l'unanimité,

ARTICLE 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à recruter deux vacataires du 1^{er} juillet 2019 au 31 décembre 2019.

ARTICLE 2 : De fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 11,40 €.

ARTICLE 3 : D'inscrire les crédits nécessaires au budget.

ARTICLE 4 : De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ 16 – Délibération portant classement de la rue du Mont de Réquillon dans le domaine public

Les voies du lotissement le Clos de l'Aulnois sont achevées et assimilables à de la voirie communale ;

La commune a signé une convention avec le lotisseur SOFIM avant la réalisation du lotissement régissant le transfert de la voirie à la commune, une fois les travaux réalisés ;

Il est demandé au Conseil Municipal, après avoir délibéré, de bien vouloir :

- décider le classement dans la voirie communale de la rue du Mont de Réquillon ;
- donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

Délibération adoptée à l'unanimité.

✓ Conseil municipal du MARDI 2 JUILLET 2019

Monsieur le Directeur Général des Services sollicite l'assemblée pour obtenir une prise de parole au nom des agents municipaux :

« Merci monsieur le Maire et Mesdames et messieurs les élus de m'accorder ce temps de parole.

Ce genre d'intervention n'est pas académique et en 19 ans de carrière, parfois missionné pour des situations de crise ô combien plus douloureuses, je n'avais jamais eu à recourir à cette solution.

Cependant, je me devais d'intervenir aujourd'hui au moins par respect pour l'ensemble de nos agents communaux, moi compris.

Depuis dimanche dernier, un constat de dysfonctionnement partiel d'entretien du cimetière s'est fait jour via les réseaux sociaux. Même si pour ma part, je me refuse à me laisser dicter ma manière de communiquer et de penser par ces canaux, je respecte depuis toujours la parole véhiculée par cette voie.

Mais là, trop c'est trop ! Quelques mauvaises herbes au cimetière ne donnent pas le droit aux différents protagonistes de cette page nauséabonde de jeter les agents communaux dans la fosse aux lions je dirais même aux hyènes. Nous nous trouvons insultés et diffamés sur notre travail mais aussi sur nos personnes. Je ne peux l'accepter ! Deux questions me viennent à l'esprit :

- Pour qui nous prenez-vous ?
- Pour qui vous prenez-vous ?

Les fonctionnaires que vous semblez tant détester ont certes des devoirs mais ils ont aussi des droits. Nous sommes porteurs du service public pas d'un asservissement à outrance. Je ne pense pas que faire circuler de fausses informations soit autorisé par la loi même sur les cyber-réseaux.

Comme tout à chacun, nous avons droit à la protection et au respect de notre dignité. Mesdames et Messieurs les cybers juges, nous ne sommes ni vos vassaux et encore moins vos esclaves.

Je remercie monsieur le Maire de nous garantir sa protection en déposant plainte en Gendarmerie.

Nous irons jusqu'au bout pour que justice soit faite et que notre honneur soit lavé. Que les harceleurs en soient convaincus.

Je leur rappelle également que d'autres voies de communication leur sont proposées : le site internet communal, le mail, le téléphone, le courrier, le passage physique en mairie... Ces canaux présentent sans doute l'inconvénient d'être signés et pas d'un pseudo. J'imagine que cela refreine bon nombre d'entre eux.

Pour le personnel communal, je veux dire que les croquantes et les croquants comme les avait si bien nommés Brassens n'auront pas raison de notre détermination pour rendre un service public le plus qualitatif possible.

Nous ne sommes pas parfaits certes mais nous ne sommes pas vos chiens !

Je garantis personnellement la protection de mes collègues face à ces attaques. Qu'ils soient sûrs de mon soutien indéfectible.

Je vous remercie. »

Monsieur le Maire apporte son soutien au personnel et annonce la plainte déposée en Gendarmerie cet après-midi. Il garantit par cet acte la protection de ses agents.

Monsieur le Maire demande l'ajout de deux délibérations à l'ordre du jour concernant la reprise de la compétence sport au 1^{er} septembre 2019.

L'assemblée accepte à l'unanimité.

36/ Infos municipales



► 1 – Décision budgétaire modificative

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le processus de fusion C.C.H.D./MEL est démarré. A ce titre, les compétences affaires scolaires et sport sont reprises par la commune d'Allennes-les-Marais à compter du 1^{er} septembre 2019 nécessitant les décisions budgétaires suivantes :

FONCTIONNEMENT

Recettes

Compte 73211	Attribution de compensation	+ 40 342.00 €
--------------	-----------------------------	---------------

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Compte 60611	Eau et assainissement	+ 1 000.00 €
Compte 6067	Fournitures scolaires	+ 2 000.00 €
Compte 6156	Maintenance	+ 2 000.00 €
Compte 6232	Fêtes et cérémonies	+ 2 000.00 €
Compte 6247	Transports collectifs	+ 3 000.00 €
Compte 6411	Personnel titulaire	+ 20 000.00 €
Compte 6453	Cotisations aux caisses de retraite	+ 10 000.00 €
Compte 6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	+ 342.00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

Compte 165	Dépôts et cautionnements reçus	+ 1 300.00 €
Compte 020	Dépenses imprévues	- 1 300.00 €

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider ces décisions modificatives.

Délibération adoptée à l'unanimité

► 2 – Détermination des participations des familles pour les classes de neige 2020

Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs initialement communautaires pour la participation des familles comme indiqué ci-dessous.

La participation des parents aux frais de séjour est fixée comme suit payable en 3 fois sauf pour les cas particuliers où le nombre de versements pourra être supérieur à 3. Faute de quotient familial fourni, le tarif maximum sera appliqué.

QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS
0 à 425,99 €	99.00 € soit 33.00 € x 3
426.00 € à 512.99 €	141.00 € soit 47.00 € x 3
513.00 € à 710.99 €	198.00 € soit 66.00 € x 3
711.00 € à 1079.99 €	231.00 € soit 77.00 € x 3
1080.00 € à 1999.99 €	267.00 € soit 89.00 € x 3
Supérieur à 2000.00 €	297.00 € soit 99.00 € x 3

Délibération adoptée à l'unanimité.

3 – Détermination des tarifs d'activités salle Sicot-Coulon

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le maintien des tarifs des activités de la salle SICOT-COULON à compter de la prochaine saison soit septembre 2019.

TARIF FORFAITAIRE

1^{er} versement lors de l'inscription

Activité	TARIF COMMUNAUTAIRE C.C.H.D.		TARIF EXTERIEUR	
	Montant du forfait	Montant des 3 versements	Montant du forfait	Montant des 3 versements
Baby gym	60 €	3 x 20 €	120 €	3 x 40 €
Gymnastique adultes (fitness, renforcement musculaire, aérobic, cardio musculaire)				
1 h /semaine	75 €	3 x 25 €	150 €	3 x 50 €
+1 h/semaine	84 €	3 x 28 €	168 €	3 x 56 €
Toutes activités adultes confondues				
Gymnastique				
1h/semaine	60 €	3 x 20 €	120 €	3 x 40 €
1h30/semaine	90 €	3 x 30 €	180 €	3 x 60 €
2h/semaine	120 €	3 x 40 €	240 €	3 x 80 €
2h30/semaine	150 €	3 x 50 €	300 €	3 x 100 €
3h/semaine	180 €	3 x 60 €	360 €	3 x 120 €

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ces tarifs proposés.

Délibération adoptée à l'unanimité

4 – Tarifs des activités à la salle Sicot-Coulon (minoration en cas d'absence)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 9 mars 2017, le Conseil Communautaire avait déterminé les tarifs des activités de la salle SICOT-COULON à Allennes-les-Marais.

Il propose de prendre en compte que les tarifs appliqués peuvent être minorés en cas d'absence du moniteur sportif, d'indisponibilité de la salle pour raisons techniques, d'arrêt du participant pour raison médicale au-delà de deux semaines et sur production d'un certificat médical ou encore de déménagement.

La réduction serait d'1€70 par heure de cours annulée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

5 – Transfert automatique du personnel de la Communauté de Communes de la Haute Deûle vers la Commune d'Allennes-les-Marais dans le cadre des transferts de compétences sport.

Le Maire expose aux membres présents du Conseil Municipal, que les transferts de compétences opérés de la Communauté de Communes de la Haute Deûle vers les communes, en matière de sport consécutifs à l'arrêté préfectoral du 18/01/2019 portant projet de périmètre de la future métropole issue de la fusion de la MEL et de la C.C.H.D.

Il précise que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L.5211-4-1 prévoit que les fonctionnaires et agents territoriaux qui remplissent en totalité leurs fonctions dans un service ou partie de service transféré, sont transférés dans l'EPCI. Les modalités de transfert intervenant par décision conjointe de la commune et de l'EPCI et après avis des Comités Techniques Paritaires compétents pour les deux collectivités.

-Vu la consultation des Comités Techniques compétents;

Le Maire propose le transfert du personnel suivant de la Communauté de Communes de la Haute Deûle à la Commune d'Allennes-les-Marais, dans le cadre des

transferts de compétences opérés en matière de sports et cela à compter du 01/01/2019.

Salle SICOT-COULON

Monsieur MANG Nicolas

Adjoint Territorial d'Animation principal de 2^{ème} classe à temps complet

6^{ème} échelon

IB 381 - IM 351

Madame CANONNE Stéphanie

Adjoint Territorial d'Animation

8^{ème} échelon

IB 366 - IM 339

Délibération adoptée à l'unanimité

38 / Infos municipales



6- Reprise de patrimoine : Salle SICOT-COULON (matériel, contrats divers)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que le transfert de la compétence sport de la Communauté de Communes de la Haute Deûle vers les communes, consécutif à l'arrêté préfectoral du 18/01/2019 portant projet de périmètre de la future métropole issue de la fusion de la MEL et de la C.C.H.D., induit la reprise du patrimoine communautaire sportif implanté sur le territoire communal.

En ce sens, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, de bien vouloir acter :

- La reprise dans le patrimoine communal de la salle SICOT-COULON rue Franche à Allennes-les-Marais, d'une surface de 1 766 m² au 01/09/2019.
- La reprise des abonnements téléphoniques, électricité et eau au 01/09/2019.
- La reprise de l'ensemble du matériel présent à la salle SICOT-COULON.
- La prise d'assurance pour ces biens.

Délibération adoptée à l'unanimité

✓ Conseil municipal du MARDI 17 SEPTEMBRE 2019

Monsieur le Maire évoque différentes informations. Le chantier de l'espace médical Patrick HALLUIN est achevé. La remise des clés officielle s'est opérée le 16 septembre 2019.

Monsieur le Maire évoque ensuite le décès récent de Mme Marcq Léopoldine. En hommage à son investissement communal en particulier pour la création d'une médiathèque à Allennes-les-Marais, il est proposé de donner son nom à l'espace médiathèque du centre culturel. Cela est approuvé par l'ensemble du Conseil Municipal.

Concernant l'aménagement de la rue de Verdun et l'allée du stade, le chantier avance conformément au calendrier prévu.

1 – Transfert automatique du personnel de la Communauté de Communes de la Haute Deûle vers la Commune d'Allennes-les-Marais dans le cadre de la compétence sport Délibération modificative

Il s'agit de prendre en compte le transfert de Monsieur Nicolas MANG et Madame Stéphanie CANONNE au 1^{er} septembre 2019.

Délibération adoptée à l'unanimité.

3 – Renouvellement bail Gaëlau

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est liée par un bail commercial avec la société GAELAU Ambulances. L'activité se situe au 27 rue Sonnevillie à Allennes-les-Marais. Ce bail est arrivé à échéance le 30 juin 2019.

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler ce bail pour une durée de neuf ans qui prendra fin le 30 juin 2028. Le montant du loyer mensuel est fixé à 1300 euros HT. Le montant du loyer ne sera pas indexé.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2 – Participation aux frais des familles (année scolaire 2018/2019)

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire la mise en œuvre de l'attribution d'une aide sous la forme d'une participation aux frais des familles des enfants et jeunes fréquentant les collèges, lycées, établissements universitaires de l'enseignement public.

Pour l'année scolaire 2018-2019, la participation de la Commune s'établira comme suit :

	COLLEGE	LYCEE	UNIVERSITE
0 à 501 €	40	45	75
502 à 619 €	35	40	65
620 à 772 €	29	35	55
773 à 910 €	23	30	45
911 à 1 000 €	17	22	30
1 001 € et au-delà	0	0	0

Les conditions d'attribution seront les suivantes :

- 1 – être domicilié dans la Commune depuis plus d'un an
- 2 – être inscrit dans un établissement public
- 3 – fournir un certificat de scolarité

MODE DE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL :

$$\frac{\text{Revenus imposables avant abattement/12} + \text{allocations familiales mensuelles}}{\text{Nombre de parts}}$$

Madame AERBEYDT précise que le CCAS propose une aide identique.

Délibération adoptée à l'unanimité.

► 4 – Adhésion à la convention de participation garantie maintien de salaire dans le cadre d'un mandat confié au CDG 59

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à la convention de participation en matière de prévoyance, garantie maintien de salaire avec TERRITORIA Mutuelle, retenue par le CDG 59.

Dans un but d'intérêt social, la collectivité souhaite modular sa participation, en prenant compte le revenu des agents.

En application des critères retenus, le montant de la participation est fixé comme suit :

- Indice majoré entre 321 et 340 45.00 €/mois
- Indice majoré entre 341 et 400 55.00 €/mois
- Indice majoré supérieur à 400 65.00 €/mois

Adoptée à l'unanimité.

► 5 – Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Il est proposé au Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-17 et L.2121-29,
- Vu la demande d'admission en non-valeur du comptable public dressée des produits communaux irrécouvrables en date du 05/07/2019,
- d'admettre en non-valeur les produits pour un montant de 434,36 € pour les années 2015-2018 se décomposant comme suit :

Années de référence	Montant restant à recouvrer
2015	31.80 €
2016	262.84 €
2017	127.08 €
2018	12.64 €
TOTAL	434.06 €

Adoptée à l'unanimité.

► 6 – Gestion des espaces verts : autorisation de consultation

Monsieur le Maire expose que la fusion entre la Communauté de Communes de la Haute Deûle et la Métropole Européenne de Lille entraîne la reprise de la compétence gestion des espaces verts par la commune à compter du 1er janvier 2020.

Monsieur le Maire propose que la Commune lance une consultation, en application du décret 2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics.

Délibération adoptée à l'unanimité.

► 7 – Retrait de la Commune d'Allennes-les-Marais de la Fédération d'Electricité de l'Arrondissement de Lille (FEAL)

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est membre de la Fédération d'Electricité de l'Arrondissement de Lille. La FEAL exerce la compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'Electricité (AODE).

- Considérant la fusion entre la Communauté de Communes de la Haute Deûle et de la Métropole Européenne de Lille en mars 2020 ;
- Considérant que l'établissement public issu de cette fusion sera une Métropole et qu'à ce titre elle exercera la compétence énergie, qui inclue la compétence AODE ;
- Considérant que pour une bonne organisation de ce service public, il y a lieu de reprendre cette compétence afin d'éviter une représentation substitution de la MEL au sein de la FEAL et qu'il est souhaitable de demander le retrait de la commune de la FEAL avant la fusion ;
- Vu l'article L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les statuts de la Fédération d'Electricité de l'Arrondissement de Lille ;

Il est proposé au Conseil Municipal de décider et d'autoriser :

- le retrait de la Commune de la FEAL à compter du 1^{er} mars 2020 ;
- autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches utiles et à signer tout document nécessaire à ce retrait.

Adoptée à l'unanimité.

► 8 – Subvention complémentaire au profit de l'Amicale du personnel communal d'Allennes-les-Marais

Monsieur le Maire expose que depuis 2018, l'Amicale du Personnel Communal attribue des cartes cadeaux de fin d'année au personnel communal.

Suite à l'intégration de 3 agents supplémentaires avec la reprise de la salle SICOT-COULON au 1er septembre 2019, une subvention complémentaire de 300 € est nécessaire.

Monsieur le Maire propose qu'une subvention d'un montant de 300 € soit accordée à l'Amicale du personnel commune d'Allennes-les-Marais pour remplir cette mission.

Adoptée à l'unanimité.

► 9 – Détermination du tarif des séances de motricité organisées pour l'accueil des enfants et adolescents de l'Institut Médico-Educatif d'Annoeullin

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'à la rentrée de septembre 2019, il sera organisé des séances de motricité destinées aux enfants et adolescents de l'IME d'Annoeullin.

Ces séances de 2 fois 2 heures organisées le mardi après-midi et le vendredi matin ont pour but de permettre à ce public une intégration sociale par une activité de psychomotricité.

Il est proposé un tarif de 100 € pour les deux séances.

Adoptée à l'unanimité.

40 / Infos municipales

► 10 – Convention avec les villes du territoire de la Haute Deûle pour l'utilisation de la salle SICOT-COULON et des cours de sports pour les écoles

Au 1er septembre 2019, la gestion de la salle SICOT-COULON revient à la Commune d'Allennes-les-Marais tant en termes immobiliers, mobiliers, humains que financiers.

Depuis toujours, les écoles des communes du territoire de la Haute Deûle bénéficient de prestations (cours de gymnastique en école ou dans la salle de sport).

Il précise qu'en accord avec les villes d'Annœullin, Bauvin, Carnin, et Provin, la commune d'Allennes-les-Marais entend faire perdurer cette mutualisation de service à l'instar de ce que proposait la CCHD.

Une convention est proposée au Conseil Municipal pour régir les modalités de cette mutualisation (voir annexe).

Convention adoptée à l'unanimité.

► 11 – Demande de subvention exceptionnelle « Vivre Allennes Pleinement »

L'association « Vivre Allennes Pleinement » a sollicité une subvention pour aider à financer leur manifestation « festival musical » le 21 septembre 2019.

Il est demandé au Conseil Municipal de statuer sur cette demande. Suite à une réunion de bureau municipal, il est proposé de revoir la situation au moment des bilans associatifs 2019.

Demande rejetée à l'unanimité.

► 12 – Institution d'une régie de recettes pour l'activité sports en lien avec la salle de gymnastique Sicot-Coulon

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'une régie de recettes pour les activités de la salle Sicot-Coulon.

Adoptée à l'unanimité.

► 13 – Convention d'agrément avec l'ANCV

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que certains parents souhaitent régler leurs prestations d'accueils périscolaires, accueils de loisirs ou prestations sports au moyen de chèques vacances ou coupon sport.

Considérant que l'acceptation par la Commune de ce mode de paiement présente un intérêt certain pour les administrés qui sont en possession de ces chèques ou coupons, il est demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir,

- décider de solliciter l'agrément pour les chèques ANCV et coupon sport ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention d'agrément entre l'ANCV et la Commune ainsi que tous les documents nécessaires à cet effet ;
- décider d'adapter les différents actes constitutifs des régies de recettes et habiliter les régisseurs à accepter en paiement par l'ANCV.

Adoptée à l'unanimité.

► 14 – Fixation des conditions de location des cellules médicales « Espace Médical Patrick Halluin »

Le chantier étant arrivé à son terme, il convient de fixer les modalités de mise en location des différentes cellules.

C'est en cela que Maître Vincent LEMBREZ, notaire à Seclin, 35 boulevard Joseph Hentgès a été sollicité pour la rédaction d'un bail professionnel type dont les conditions de location ont été proposées comme suit :

Professions	Sanitaires et office	Superficie salle d'attente	Superficie de la cellule	Prix au m ² en €	Loyer hors charges
Médecin généraliste 1	1,75	9,57	20,37	12	380,28€
Médecin généraliste 2	1,75	9,57	19,69	12	372,12€
Infirmière	1,75	9,57	16,52	12	334,08€
Podologue	1,75	7,01	26,36	12	421,44€
Ostéopathe	1,75	7,01	20,02	12	345,36€
Kinésithérapeutes	1,75	7,01 X 2	79	9,5	900,32€
Psychologue 1	1,75	4,28	18,71	12	296,88€
Psychologue 2	1,75	4,28	18,71	12	296,88€
Total	15,75	65,31	219,38	12	3347,36€

En outre, des charges de fournitures d'électricité, eau et d'enlèvement d'ordures ménagères seront facturées annuellement la première année puis constitueront l'appel de provisions après un an de fonctionnement.

Le dépôt de garantie sera constitué d'un mois de loyer hors charges et le paiement du loyer se fera mensuellement à terme échu.

Les premières prises de location devraient intervenir à partir du 1er octobre 2019.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- acter les conditions de location de l'Espace Médical Patrick HALLUIN comme proposées ci-dessus.
- autoriser Monsieur le Maire à signer les baux avec les différents locataires selon les conditions votées ce jour en séance du Conseil Municipal.

Adoptée à l'unanimité.

✓ Conseil municipal du MARDI 8 OCTOBRE 2019

► 1 – Décision budgétaire modificative – Investissement

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que suite à des dépenses imprévues pour la réfection de l'éclairage de la salle Léo Lagrange, il est nécessaire d'affecter des crédits au compte 21318 « Autres bâtiments publics », opération 109 « Réfection salle Léo Lagrange ».

De ce fait, Monsieur le Maire propose les mutations de crédits suivantes :

INVESTISSEMENT

DEPENSES

COMPTE 21318	Autres bâtiments publics	+12 500.00 €
OPERATION 109 COMPTE 020	Réfection salle Léo Lagrange Dépenses imprévues	-12 500.00 €

Décision Budgétaire modificative adoptée à l'unanimité.

► 2 – Création d'un service ADS à Annoeullin pour instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols

Dans le cadre de fusion de la Communauté de Communes de la Haute Deûle avec la Métropole Européenne de Lille prévue début 2020 et considérant que le Maire de chaque commune continue d'être le décisionnaire et le seul responsable juridique de la signature de l'acte, il a été nécessaire pour chaque collectivité de réfléchir à une nouvelle organisation pour la gestion de l'instruction de ses autorisations d'urbanisme.

Après concertation, plusieurs communes ont décidé de regrouper les moyens d'instruction au sein du service déjà constitué sur le territoire et d'utiliser la forme juridique de l'Entente prévue par le code général des collectivités territoriales.

Il est ainsi proposé que la Commune d'ANNOEULLIN, qui dispose déjà d'un service instructeur assure ce service pour les Communes membres de la Communauté de Communes de la Haute Deûle qui le souhaitent. Cette mesure apparaît la plus pertinente car elle permet d'utiliser les compétences existantes et de structurer un service sur la base de l'expérience.

La concertation entre les communes a permis de déterminer le fonctionnement de la procédure d'instruction et le rôle de chacun, selon un mode opératoire décrit au sein de la présente convention d'entente annexée à la présente délibération.

La présente convention prendra effet à partir du 15 novembre 2019 pour notre Commune.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la convention d'entente type annexée à la présente délibération pour régir le cadre d'intervention du service instructeur et les responsabilités et attribution de chacun ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention.

La création du service ADS est adoptée à l'unanimité.

► 3 – Création d'un service commun d'éclairage public dans le cadre d'une entente

Dans le cadre de la fusion de la Communauté de Communes de la Haute Deûle avec la Métropole Européenne de Lille prévue début 2020 et considérant la reprise de la compétence éclairage public par chaque commune.

Il est ainsi proposé que la Commune d'Annoeullin, qui disposera au 1^{er} janvier 2020 d'un service éclairage public, assure ce service pour les Communes membres de la Communauté de Communes de la Haute Deûle qui le souhaitent. Cette mesure apparaît la plus pertinente car elle permet d'utiliser les compétences existantes et de structurer un service sur la base de l'expérience.

La concertation entre les communes a permis de déterminer le fonctionnement et le rôle de chacun, selon un mode opératoire décrit au sein de la présente convention d'entente annexée à la présente délibération.

La présente convention prendra effet à partir du 1^{er} janvier 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la convention d'entente type annexée à la présente délibération pour régir le cadre d'intervention du service éclairage public et les responsabilités et attributions de chacun ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention.

Cette création d'un service commun est adoptée à l'unanimité.

► 4 – Création d'un réseau des médiathèques dans le cadre d'une entente

Dans le cadre de la fusion de la Communauté de Communes de la Haute Deûle avec la Métropole Européenne de Lille prévue début 2020 et considérant la reprise de la compétence réseau des médiathèques par chaque commune.

Il est ainsi proposé que la Commune d'Annoeullin assure ce service pour les communes membres de la Communauté de Communes de la Haute Deûle qui le souhaitent.

Cette mesure apparaît la plus pertinente car elle permet d'utiliser les compétences existantes et faire perdurer un service apprécié de la population.

La concertation entre les communes a permis de déterminer le fonctionnement et le rôle de chacun, selon un mode opératoire décrit au sein de la convention d'entente annexée à la présente délibération.

La présente convention prendra effet à partir du 1^{er} janvier 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la convention d'entente type annexée à la présente délibération pour régir le fonctionnement du réseau des médiathèques et les responsabilités et attributions de chacun.
- autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention.

Cette création est adoptée à l'unanimité.

42 / Infos municipales

► 5 – Modification des compétences de la Communauté de Communes de la Haute Deûle

Monsieur le Maire rappelle que la fusion avec la Métropole Européenne de Lille prévue début 2020 aura des incidences sur les compétences exercées par la Communauté de Communes de la Haute Deûle pour le compte des communes et qu'à ce titre, il est nécessaire de procéder à une modification des compétences communautaires en fonction d'un calendrier adapté à l'objet de chaque compétence concernée tout en assurant la continuité de la mission de service public.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter et approuver la modification des compétences de la Communauté de Communes de la Haute Deûle.

La modification est adoptée à l'unanimité.

► 6 – Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Haute Deûle

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à la modification et à la mise à jour des statuts de la Communauté de Communes de la Haute Deûle conformément aux dispositions de la délibération visant à redéfinir les compétences dans le cadre de la fusion avec la Métropole Européenne de Lille : à savoir que les articles 5, 6, 8-1, 8-2 et 8-4 des statuts seront modifiés tels que présentés aux membres du Conseil Municipal.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à délibérer afin d'approuver les statuts modifiés de la Communauté de Communes de la Haute Deûle joints en annexe.

La modification est adoptée à l'unanimité.

► 7 – Demande de subvention exceptionnelle APE

Monsieur le Maire expose que l'association des parents d'élèves ont sollicité une subvention pour pallier au manque à gagner suite à l'arrêté préfectoral interdisant leur lavage de voiture habituellement effectué par l'association dans le cadre d'une action d'autofinancement.

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention exceptionnelle à l'Association des Parents d'Elèves de 200€ correspondant au budget prévisionnel 2019 déposé au moment de la demande.

La subvention exceptionnelle est accordée à l'unanimité.



► 8 – Restauration scolaire : tarification des repas enfants et adultes à compter du 1er novembre 2019

Monsieur le Maire propose de fixer comme suit les modalités de tarification par enfant et par jour des repas pris à compter du 1er novembre 2019 :

	Tarifs	Tarifs majorés de 30 %
Enfants domiciliés à Allennes les marais et dans la Communauté de Communes de la Haute Deûle	2.97 €	3.86 €
Enfants extérieurs à la Commune et à la Communauté de Communes de la Haute Deûle	4.90 €	6.37 €

La tarification des repas adultes s'établira comme suit :

	Tarifs	Tarifs majorés de 30 %
Adultes	3.97 €	5.16 €

La tarification est adoptée à l'unanimité.

► 9 – Indemnités des enseignants pour les classes de neige 2020

Suite à la fusion Communauté de Communes de la Haute Deûle/Métropole Européenne de Lille, l'organisation des classes de neige revient à la commune d'Allennes-les-Marais. Pour 2020, celles-ci auront lieu du 15 au 23 janvier 2020 au Chalet Les Cyclamens à Châtel. 98 élèves partiront accompagnés de 4 enseignants.

Avantage en nature (source URSSAF) 3,62 € x 2 =)	7,24 €
Indemnité forfaitaire pour sujétions spéciales (art.2 de l'arrêté du 6 mai 1985)	4,57 €
Partie variable pour travaux supplémentaires 9,88 x 230 100	22,72 €
TOTAL	34,53 €

Cette indemnité est, en fait, limitée au versement d'une somme journalière de 27,29 €, les avantages en nature venant en déduction du montant global de l'indemnité :

$34,53 - 7,24 \text{ €} = 27,29 \text{ €}$ (article 2 de l'arrêté du 6 mai 1985),

soit $27,29 \times 9 \text{ jours} = 245,61 \text{ €}$ bruts d'indemnité par enseignant.

Indemnités adoptées à l'unanimité.

✓ Conseil municipal du MARDI 12 NOVEMBRE 2019

► 1 – Assurance de la Commune 2020/2022

Désignation des assureurs

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 14 mai 2019, le Conseil Municipal a autorisé l'engagement d'une procédure de consultation en matière de prestation de service d'assurance.

Cette consultation a été lancée selon la procédure adaptée et fait l'objet d'un avis à publication dans un journal d'annonces le 26 juin 2019 et le profil acheteur.

A l'issue de l'ouverture des plis et de leur analyse, Monsieur le Maire propose de retenir les offres suivantes :

LOT N°1 : Police Multirisque de la commune

SMACL

141 Avenue Salvador Allendé
79031 NIORT CEDEX 9

Montant de la prime annuelle : **9 734,75 € TTC**

LOT N°2 : Police flotte de véhicules

SARL PERGNY-HOTTON

Associés Gan

44 rue de Marquillies
59000 LILLE

Montant de la prime annuelle : **2 265,07 € TTC**

LOT N°3 : Police Assurance Statutaire du Personnel

CNP ASSURANCES

4 Place Raoul Dautry
75716 PARIS CEDEX 15

Montant de la prime annuelle : **24 751,25 € TTC**

LOT N°4 : Police Assistance Protection Juridique

Cabinet JOLY CFDP

ZAC La Chevalerie
562 rue Jules Vallès
50000 ST LÔ

Montant de la prime annuelle : **653,74 € TTC**

Délibération adoptée à l'unanimité.

► 2 – Elections Municipales 2020

Prestation de mise sous pli

Monsieur le Maire expose que la modalité de mise sous pli et sa bonne exécution reviennent désormais à la seule collectivité, la Préfecture conservant le contrôle de la dépense. Afin de rémunérer les personnels ou les prestataires privés qui assureront les prestations, il sera délégué à la Commune une dotation basée sur un montant fixe de 0,29 € par enveloppe.

Trois modes d'organisation sont possibles :

- Mise sous pli en régie avec établissement des fiches de paie et déclarations sociales et fiscales par nos soins ;
- Mise sous pli en régie avec établissement des fiches de paie et déclarations sociales et fiscales par le Centre de Gestion du Nord ;
- Mise sous pli par un prestataire privé ;
- Monsieur le Maire propose de procéder à la mise sous pli en régie avec établissement des fiches de paie et déclarations sociales et fiscales par nos soins suivant conditions de dotation arrêtées à la somme de 0.29 € par enveloppe.

Délibération adoptée à l'unanimité.

► 3 – Décision budgétaire modificative – Mutation de crédits

Prestation classes de neige

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de payer un acompte de 50% le 15 novembre 2019 pour la prestation des classes de neige.

Afin de pouvoir mandater cette dépense, il propose les mutations de crédits suivantes :

FONCTIONNEMENT**DEPENSES**

COMPTE 6042	Achat de prestations de service	+ 38 577,76 €
COMPTE 022	Dépenses imprévues	- 38 577,76 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

► 4 – Décision budgétaire modificative

Création d'une opération et ouverture de crédits

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu :

- de créer une nouvelle opération pour l'étude d'un projet de création d'un relais d'assistante maternelle et d'une micro-crèche intitulée Opération 123 « RAM + Micro-crèche » ;
- de procéder à des modifications budgétaires suivantes :

INVESTISSEMENT**DEPENSES**

OPERATION 123	RAM + Micro-crèche	
COMPTE 21318	Autres bâtiments publics	+ 30 000.00 €
COMPTE 2031	Frais d'études	+ 4 400.00 €
COMPTE 020	Dépenses imprévues	- 34 400.00 €

Approuvée par :

Contre : 2 / Pour : 16 / Abstention : 2

44 / Infos municipales

5 – Décision budgétaire modificative

Rattachement des ICNE à l'exercice 2019

Monsieur le Maire informe à l'assemblée que la population de la commune (3508 habitants, population notifiée par l'INSEE, en vigueur à compter du 1er janvier 2019) a dépassé le seuil des 3500 habitants entraînant un changement de norme comptable rendant obligatoire le rattachement à l'exercice des charges et produits liés à des services faits ou reçus au cours de l'exercice, en section de fonctionnement.

Les intérêts courus non échus (ICNE) en font partie.

Il s'agit de rattacher les intérêts courus non échus sur emprunts de l'année 2019 (payés sur l'exercice 2020) à ce même exercice.

Afin d'effectuer, en fin d'exercice, les écritures comptables correspondant à la mise en place du mécanisme des ICNE, il y a lieu de prévoir les crédits suivants :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

COMPTE 66112	Intérêts – Rattachement des ICNE	+ 18 818,25 €
COMPTE 022	Dépenses imprévues	- 18 818,25 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

6 – Décision budgétaire modificative

Travaux en régie

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que durant l'année les employés de la commune ont réalisé une fresque sur la façade de l'école maternelle. Les charges de personnel ainsi que les dépenses réalisées pour l'achat de matériaux rentrent dans la définition des travaux en régie.

Les travaux en régie doivent être réalisés par des agents communaux et non par une entreprise et avoir un caractère durable.

Le Conseil municipal est autorisé à reverser en section d'investissement des travaux réalisés en régie au cours de l'exercice, en prévoyant l'inscription des crédits budgétaires permettant ce reversement.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose d'ouvrir les crédits nécessaires au mandatement des opérations d'ordre correspondantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Compte 21312 - Bâtiments scolaires (Chapitre 040)	+ 6 861,14 €
Compte 020 Dépenses imprévues	- 6 861,14 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Compte 6068 – Autres matières et fournitures	+ 4 322,94 €
Compte 6411 – Rémunération personnel titulaire	+ 2 538,20 €

RECETTES

Compte 722 – Immobilisations corporelles (Chapitre 042)	+ 6 861,14 €
---------------------------------------------------------	--------------

Délibération adoptée à l'unanimité.

9 – Maison Square Georges Brassens

Engagement d'un processus de mise en vente

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée pour un accord de procédure portant sur la vente de la maison appartenant à la commune, sise Square Georges Brassens.

Une première estimation du bien par l'étude du Notaire Maître LEMBREZ à Seclin a été arrêtée à la somme de 145 000.00 € (prix du marché).

Cependant, une première estimation des travaux de sécurité (électrique et gaz) nécessite une somme restant à évaluer.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose d'engager le projet de vente de cette maison au mieux des intérêts de la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité.

7 – Loyer des immeubles appartenant à la commune

Révision au 1^{er} janvier 2020

Au vu des augmentations successives de loyers ces dernières années et bien que la délibération du 6 juin 2006 fixe la révision annuelle des loyers par application du dernier indice de référence des loyers connu, il est proposé au Conseil Municipal de geler les loyers des immeubles communaux pour 2020 afin d'aider nos locataires à maintenir leur pouvoir d'achat dans un contexte économique difficile.

En application de cette délibération, les loyers s'établissent comme suit :

23 bis rue Jules Guesde

458.60 € (loyer inchangé)

27 Square Georges Brassens

450.28 € (loyer inchangé)

Garages rue du Commandant Cousteau

55.37 € (loyer inchangé)

Délibération adoptée à l'unanimité.

8 – Subvention au profit de l'Association des Restaurants du Cœur Hiver 2019/2020

Monsieur le Maire expose que les Restaurants du Cœur ont sollicité une subvention pour aider au financement de ses activités.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention de 300€.

Délibération adoptée à l'unanimité.

► 10 – Régularisation de la tarification du stage de natation du 8 au 12 avril 2019

Le service jeunesse a ouvert un stage de natation pour 15 allennois âgés de 7 à 12 ans sur la période du 15 au 20 avril 2019. Une participation de 10 euros par enfant était demandée.

Afin de régulariser cette recette (10 € x 15 = 150 €), il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir acter cette recette.

Celle-ci sera affectée au COMPTE 7066 : Redevance et droits des services à caractère social.

Délibération adoptée à l'unanimité.

► 12 – Transfert automatique du personnel de la Communauté de Communes de la Haute Deûle vers la commune d'Allennes-les-Marais dans le cadre des transferts de compétences « espaces verts, éclairage public et médiathèque »

Le Maire expose aux membres présents du Conseil Municipal, que des transferts de compétences sont opérés de la Communauté de Communes de la Haute Deûle vers les communes, en matière d'espaces verts, éclairage public et médiathèque consécutifs à l'arrêté préfectoral du 18/01/2019 portant projet de périmètre de la future métropole issue de la fusion de la MEL et de la C.C.H.D.

- Vu la consultation des Comités Techniques compétents ;

Le Maire propose le transfert du personnel suivant de la Communauté de Communes de la Haute Deûle à la Commune d'Allennes-les-Marais, dans le cadre des transferts de compétences opérés en matière d'espaces verts, éclairage public et médiathèque, et cela à compter du 01/01/2020.

ESPACES VERTS

Monsieur DEMANGHON Patrice
Adjoint Technique Territorial à temps complet
7^{ème} échelon
IB 361 – IM 333

Monsieur MARLIER Franck
Adjoint Technique Territorial Principal 2^{ème} classe à temps complet
7^{ème} échelon
IB 403 – IM 364

ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur HALBOT David
Adjoint Technique Territorial à temps complet
5^{ème} échelon
IB 354 – IM 330

MEDIATHEQUE

Madame TRINEL Isabelle
Assistant de Conservation
8^{ème} échelon
IB 478 – IM 415

Délibération adoptée à l'unanimité.

► 11 – Création d'un poste d'Attaché Territorial Principal

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de créer un poste d'Attaché Territorial Principal afin de procéder à la nomination d'un agent inscrit sur la liste d'aptitude correspondante.

Le classement indiciaire s'établira comme suit :

- Cadre d'emploi : Attaché Territorial
- Grade : Attaché Territorial Principal
- Echelonnement indiciaire : 1^{er} échelon – indice brut 585
9^{ème} échelon – indice brut 985

Il est demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir autoriser la création d'un poste d'Attaché Territorial Principal à temps complet à compter du 13 novembre 2019.

Délibération adoptée à l'unanimité.

► 13 – Retrait de compétences de la FEAL

Par délibération en date du 17 octobre 2019, la Fédération d'Electricité de l'Arrondissement de Lille a validé la reprise de la compétence éclairage public non communautaire par les communes concernées soit Attiches, Auchy les Orchies, Avelin, Mérignies, Mons en Pévèle, Bersée, Tourmignies, Ennevelin.

Le Conseil Municipal est sollicité pour :

- Valider la reprise de la compétence éclairage public non communautaire par les communes concernées soit Attiches, Auchy les Orchies, Avelin, Mérignies, Mons en Pévèle, Bersée, Tourmignies, Ennevelin.
- Autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.



46 / Infos municipales

► 14 – Délibération changement de périmètre de la FEAL

Par délibération en date du 17 octobre 2019, la Fédération d'Electricité de l'Arrondissement de Lille a validé le retrait des communes appartenant à la Communauté de Communes de la Haute Deûle soit Annoeullin, Allennes-les-Marais, Provin, Carnin et Bauvin.

Le Conseil Municipal est sollicité pour :

- Valider le changement de périmètre de la FEAL suite au retrait des communes d'Annoeullin, Allennes-les-Marais, Provin, Carnin et Bauvin à compter du 1^{er} avril 2020.
- Autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

► 15 – Raid sportif pour adolescents année 2020

Monsieur le Maire propose d'adopter comme suit les modalités de fonctionnement d'un raid sportif pour adolescents.

Celui-ci sera ouvert aux jeunes âgés de 13 à 17 ans (dans l'année) et sera confié à l'encadrement jeunesse municipal.

Périodes de séjour :

Pendant la période du 13 au 22 juillet 2020, les jeunes pourront séjourner dans un centre de vacances en France Métropolitaine et pratiquer de multiples activités tant de découverte que de plein air.

Destination : à déterminer ultérieurement.

Encadrement :

L'encadrement sera assuré par 1 directeur et 4 animateurs diplômés saisonniers ou titulaires.

Effectif du groupe :

L'effectif maximum pour la période sera de 24 jeunes.

Participation des familles :

La participation des familles sera fonction des ressources et des tranches de quotient familial et pourra être payée en trois fois.

QUOTIENT FAMILIAL	FORFAIT POUR LE SEJOUR
0 à 500 €	200 €
501 à 619 €	215 €
620 à 772 €	235 €
773 à 910 €	300 €
Au-dessus de 910 €	325 €
Pour les personnes extérieures à la commune sera appliqué le tarif du coût réel	Prix coûtant : 560 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

► 16 – Accueil de loisirs année 2020

Création de postes d'encadrement

Afin d'assurer le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs, Monsieur le Maire propose la création de postes d'animateurs et de postes de directeurs, à savoir :

VACANCES DE FEVRIER, PÂQUES ET TOUSSAINT

- Un Directeur nommé au grade d'animateur territorial non titulaire, 8^{ème} échelon, IB 478, IM 415
- D'animateurs nommés au grade d'Adjoint d'animation non titulaire 1^{er} échelon, IB 348, IM 326

VACANCES D'ETE

- Directeurs nommés au grade d'animateur territorial non titulaire, 9^{ème} échelon, IB 500, IM 431 (Affectation accueil de loisirs primaire, maternel) ;
- Directeurs adjoints nommés au grade d'animateur territorial non titulaire, 5^{ème} échelon, IB 415, IM 369 ;
- D'animateurs nommés au grade d'Adjoint d'animation non titulaire, 1^{er} échelon, IB 348, IM 326

Indépendamment de la rémunération, le personnel d'encadrement titulaire du Brevet d'Aptitude aux fonctions d'Animateur et du Brevet d'Aptitude aux fonctions de Directeur, percevra une indemnité de 2.70 € par jour. Il en sera de même pour l'animateur titulaire du Brevet Officiel de Surveillance de Baignade.

Les recrutements interviendront en fonction des conditions d'organisation définitives.

Il bénéficiera d'une majoration salariale pour la préparation et la clôture de l'accueil de Loisirs, à savoir :

Animateurs :

Accueil de loisirs de février, pâques et toussaint : 1 jour

Accueil de loisirs d'été : 2 jours

Directeur :

Accueil de loisirs de février, pâques et toussaint : 2 jours

Accueil de loisirs d'été et préparation du séjour pré-adolescents : 5 jours

Délibération adoptée à l'unanimité.



17 – Tarification des prestations périscolaires et extrascolaires 2019/2020

Dans un contexte économique national difficile, il est proposé au Conseil Municipal de geler les participations financières des Allenois en 2020 pour les aider à maintenir leur pouvoir d'achat.

Garderie :

Monsieur le Maire propose de fixer comme suit à compter du 1^{er} août 2020 de la façon suivante les prix de journée à la Garderie :

	Prix de journée		
	JOUR DE CLASSE	HORS PERIODE SCOLAIRE	Péricentres de loisirs
Enfants domiciliés à Allennes-les-Marais et dans les communes du territoire de la Haute Deûle	2.72 €	5.43 €	2.72€
	Majoration retard 30 %		
	3.54 €	7.06 €	3.54 €
Enfants extérieurs à la Commune et au territoire de la Haute Deûle.	3.80 €	6.97 €	3.80 €
	Majoration retard 30 %		
	4.94 €	9.06 €	4.94 €

Restauration Scolaire et extrascolaire

Monsieur le Maire propose de fixer comme suit les modalités de tarification par enfant et par jour des repas pris à compter du 1^{er} août 2020 :

	Tarifs	Tarifs majorés de 30%
Enfants domiciliés à Allennes-les-Marais et dans le territoire de la Haute Deûle	2.97 €	3.86 €
Enfants extérieurs à la Commune et dans le territoire de la Haute Deûle	4.90 €	6.37 €

La tarification des repas adultes s'établira comme suit :

	Tarifs	Tarifs majorés de 30%
Adultes	3.97 €	5.16 €

Etudes surveillées :

Le Conseil Municipal décide de fixer en fonction du mode de rémunération des enseignants et en fonction du nombre d'élèves assistant habituellement aux études, les tarifs d'études surveillées comme suit :

- Le montant à réclamer aux familles par enfant est fixé à :

- 1.80 € la séance à compter de la rentrée scolaire 2020/2021

Accueils de Loisirs :

Activités

La participation des familles dont les parents habitent la commune d'Allennes-les-Marais serait modulée en fonction du quotient familial, pour les quotients familiaux supérieurs à 500.

Tranche d'âge de 3 à 12 ans

QUOTIENT FAMILIAL	MATERNEL ET PRIMAIRE PARTICIPATION JOURNALIERE	
0 à 500 €	3.65 €	
501 à 619 €	3.85 €	
620 à 772 €	4.92 €	
773 à 910 €	5.68 €	
Au-dessus de 910 €	6.14 €	
Extérieur à la commune	de 0 à 619 €	7.25 €
	de 620 à 910 €	7.30 €
	Au-dessus de 910 €	7.35 €

Prestations facultatives

Initiation camping 9 à 10 ans

ACTIVITE	TARIFICATION
Initiation au camping pique-nique	1.57 € par jour et par enfant
	3.20 € pour le repas du soir
	1.04 € pour le petit déjeuner soit un total de 5.84 €

Séjour en camping pour préadolescents 11 à 12 ans

Tarification : Le tarif par enfant et par séjour est fixé comme suit :

QUOTIENT FAMILIAL	PARTICIPATION FORFAITAIRE POUR LA PERIODE DU 13 au 17 JUILLET 2020	
0 à 500 €	89.00 €	
501 à 619 €	95.00 €	
620 à 772 €	100.00 €	
773 à 910 €	106.00 €	
Au-dessus de 910 €	111.00 €	
Extérieur à la commune	de 0 à 619 €	203.00 €
	de 620 à 910 €	213.00 €
	Au-dessus de 910 €	223.00 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

48 / Infos municipales

► 18 – Accueil de loisirs année 2020 – Primaire – Maternel – Préadolescents Fonctionnement – Organisation

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de prendre les dispositions en vue de l'organisation des Accueils de Loisirs pour l'année 2020.

Les centres fonctionneront aux dates suivantes :

Février : du lundi 24 février au vendredi 28 février 2020

Accueil des enfants des classes primaires et maternelles.

Horaires d'ouverture : de 9 h à 17 h les jours ouvrables (sauf samedi)

Pâques : du lundi 13 avril au vendredi 24 avril 2020

Accueil des enfants des classes primaires et maternelles.

Horaires d'ouverture : de 9 h à 17 h les jours ouvrables (sauf samedi)

Été : du lundi 6 juillet au vendredi 24 juillet 2020 et du 3 août au 24 août 2020

Accueil des enfants des classes primaires, maternelles et pré-adolescents.

Horaires d'ouverture : de 9 h à 17 h les jours ouvrables (sauf samedi)

Toussaint : 1 semaine restant à déterminer (encadrement à définir ultérieurement).

Accueil des enfants des classes primaires et maternelles.

Horaires d'ouverture : de 9 h à 17 h les

jours ouvrables (sauf samedi)

L'effectif maximum accueilli sera de **300 enfants**.

Budget attribué :

Février : Le directeur disposera d'un budget de 20 € par enfant.

Pâques : Le directeur disposera d'un budget de 20 € par enfant.

Période d'été : Les directeurs disposeront d'un budget de 50.00 € chaque mois par enfant par séjour pour les maternelles et les primaires et les pré-adolescents.

Toussaint : Le directeur disposera d'un budget de 20 € par enfant.

La garderie fonctionnera de 7h00 à 9h00 et de 17h00 à 18h45 à chaque période de vacances.

Accueil de loisirs pré-adolescents : tranches d'âge 11 à 12 ans.

Périodes du 6 au 10 juillet et du 20 au 24 juillet 2020.

Activités : Période du 13 au 17 juillet et du 3 au 21 août 2020.

Du 13 au 17 juillet 2020, la commune organisera un séjour en camping dont la destination est à déterminer, au cours duquel les pré-adolescents pourront s'adonner à des activités sportives et de plein air.

Le nombre maximum d'enfants accueillis est limité à 24.

La tarification est reprise dans la délibération sur les prestations périscolaires et extrascolaires.

Participation de la commune aux frais de formation :

Les animateurs **allennois** titulaires d'un diplôme ou d'un certificat de stage récent (moins d'un an au 1er juillet 2019) seront partiellement remboursés de leur stage de base soit **122 euros forfaitaire** et pourront également l'être des deux autres tiers en participant aux encadrements des séjours 2020 et 2021 si leur prestation a été satisfaisante.

- Ceux qui ont déjà perçu un remboursement pourront percevoir **122 euros (2^{ème} remboursement)** en cas de nouveau contrat.

- Ceux qui ont déjà perçu deux remboursements pourront percevoir **122 euros (3^{ème} remboursement)** en cas de nouveau contrat.

L'encadrement bénéficiera d'une majoration salariale pour préparation et clôture du centre (**1 jour pour FEVRIER, PÂQUES et LA TOUSSAINT / 2 jours pour JUILLET et AOÛT**).

Pour juillet et août, le directeur bénéficiera d'une période de préparation de 5 jours, et pour février, pâques et la toussaint, 2 jours de préparation, pris en une fois ou fractionnable.

Délibération adoptée à l'unanimité

✓ Conseil municipal du MARDI 10 DECEMBRE 2019

► 1 – Consultation obligatoire du Conseil Municipal après retrait de délégation d'un adjoint

Suite au retrait à compter du 10 Décembre 2019 par Monsieur le Maire de la délégation consentie à Madame Marie-José LIEVEN, 4^{ème} adjointe au Maire par arrêté du 10 avril 2014 dans les domaines des cérémonies, la culture et l'animation,

Le conseil municipal est informé des dispositions de l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précisent : « lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions ».

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de maintenir Madame LIEVEN Marie-José dans ses fonctions d'adjoint au Maire sans délégation.

A la suite de l'annonce de la démission de Madame LIEVEN, la délibération est ajournée dans l'attente du retour effectif du Préfet dans cette annonce de démission.

► 2 – Détermination du nombre d'adjoints Délibération ajournée.

► 3 – Définition du rang des adjoints au Maire Délibération annulée.

► 4 – Mission Locale Métropole Sud

Conventionnement et désignation d'un membre au Conseil d'Administration.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de statuer sur le projet de conventionnement annexé ainsi que de désigner un représentant à la Mission Locale Métropole Sud.

Monsieur DELTOUR étant seul candidat, il est désigné représentant à la Mission Locale Métropole Sud par 17 voix pour et 2 abstentions.

► 5 – Mise à jour inventaire communal

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de statuer sur la reprise de biens et immobilisations communautaires suite au retour à la commune des compétences : Ecole, Chauffage, Sports, Médiathèque, Espaces Verts et Eclairage Public.

Adopté à 17 voix pour et 2 abstentions

► 6 – Convention de remboursement de la dette 2020/2035

Commune d'Allennes-les-Marais – Communauté de Communes de la Haute Deûle.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de statuer sur le projet de conventionnement de reprise d'une part de la dette CCHD par la Commune d'Allennes-les-Marais pour la période 2020-2035.

Adopté par 17 voix pour et 2 abstentions.

7 – Suppression du poste d'Attaché Territorial du tableau des effectifs

Compte tenu de la création du poste d'Attaché Territorial Principal et la réussite à l'examen correspondant d'un agent et de sa nomination au 13 novembre 2019, il convient de supprimer le poste d'Attaché Territorial qu'il occupait jusqu'alors.

Le Maire propose à l'assemblée :

- la suppression de l'emploi d'Attaché Territorial à temps complet au service administratif.

Adopté à 17 voix pour et 2 abstentions.

10 – Consultation entretien des espaces verts communaux 2020/2022 Désignation du titulaire

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 17 septembre 2019, le Conseil Municipal a autorisé l'engagement d'une procédure de consultation en matière gestion des espaces verts communaux pour la période 2020-2022.

Cette consultation a été lancée selon la procédure adaptée et fait l'objet d'un avis à publication dans un journal d'annonces le 17 octobre 2019 et le profil acheteur.

A l'issue de l'ouverture des plis et de leur analyse, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre suivante :

Société PINSON PAYSAGE,
182 rue Georges Brassens CRT3
CS 10433 FRETIN
59814 Lesquin Cedex

Pour un montant annuel de :
98 037,085€ HT.

Adopté par 17 voix pour et 2 abstentions.

11 – Projet de réhabilitation d'un bâtiment municipal en RAM + Micro-crèche

Choix d'un maître d'œuvre.

Monsieur le Maire expose que la commune a engagé une procédure de consultation adaptée en vue de la désignation d'un maître d'œuvre pour le projet de réhabilitation d'un bâtiment municipal en RAM + micro-crèche.

La procédure a fait l'objet d'une publicité adaptée et d'une mise en concurrence.

A l'issue de l'analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de l'Agence Xavier HANIQUE, agence d'architecture, 1 rue Goëman 59520 MARQUETTE LEZ LILLE, en association avec SIB Ingénierie, économiste à Wandignies-Hamage, pour un montant de 23 900 € H.T.

Adopté par 17 voix pour et 2 abstentions.

8 – Tableau des effectifs : mise à jour au 1^{er} janvier 2020

Monsieur le Maire expose que, suite aux différents mouvements qui se sont produits au sein du personnel, de l'organisation avec la fusion COMMUNE/METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE, il y a lieu d'enregistrer les modifications au tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs est présenté ci-après ; il tient compte des modifications durant l'année 2019 et antérieurement.

CADRE D'EMPLOI	GRADE	NOMBRE D'EMPLOIS
Filière administrative		
Direction générale	Directeur Général des Services	1
Attaché Territorial	Attaché Principal	1
Rédacteur Territorial	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	1
	Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	1
	Rédacteur territorial	3
Adjoint Administratif	Adjoint Administratif	1
	Adjoint Administratif Principal 2 ^e classe	1
	Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	3
Filière technique		
Technicien territorial	Technicien territorial	1
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	1
Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	2
	Adjoint technique principal 2 ^e classe	13
	Adjoint technique	7
Filière Médico-Social		
Agent Territorial Spécialisé Ecoles Maternelles	Agent Spécialisé Principal des Ecoles Maternelles 2 ^e classe	1
Filière Animation		
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation Principal 2 ^e classe	2
	Adjoint d'animation	4
Filière Police Rurale et Municipale		
Agent de Police Municipale	Chef de Police Municipale	1
Filière culturelle		
Assistant territorial de conservation	Assistant Territorial de Conservation	1
TOTAL		43

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir arrêter le tableau des effectifs de la Commune au 1^{er} janvier 2020, comme présenté ci-dessus par 17 voix pour et 2 abstentions.

9 – Décision Modificative Budgétaire – Mutation de crédit

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de prévoir des crédits pour l'installation d'une alarme intrusion et d'un système de vidéo-surveillance au hangar rue du Commandant Cousteau.

Afin de pouvoir mandater ces dépenses, il propose les mutations de crédits suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

OPERATION 103 - Travaux divers logements locatifs

Compte 21318 – Autres bâtiments publics - 5 000.00

OPERATION 74 – Travaux divers bâtiments communaux

Compte 21318 – Autres bâtiments publics + 5 000.00

Délibération adoptée par 17 voix pour et 2 abstentions.



50/ Une année en images

Les rendez-vous de l'année 2019



Le 23 mars

9^{ème} édition du « Printemps du Livre » le 23 mars



La 9^{ème} édition du « Printemps du Livre », organisée par le Comité des fêtes, n'a pas connu le succès des éditions précédentes. Pourtant les organisateurs avaient invité 2 sociétés historiques locales, une association humanitaire, un écrivain-poète et l'après-midi, les visiteurs pouvaient faire dédicacer les livres des Recettes de la Cocotte. Un coin lecture et jeux était organisé et assuré par la médiathèque d'Allennes. C'est une belle occasion pour les plus modestes d'acquérir des livres à petits prix, pour d'autres de vider les armoires, et surtout de faire de belles rencontres.

Le 7 avril

Ambiance d'estaminet flamand pour cette 4^{ème} édition de Bier'enfêtes



Le comité des fêtes organisait dans la salle Léo Lagrange sa 4^{ème} édition de Bier'enfêtes avec la présence d'une douzaine d'artisans-brasseurs. Ce sont près d'un millier de personnes venues souvent en familles pour déguster avec modération le doux breuvage de Gambrinus. Il y en avait pour tous les goûts et les noms de certaines bières ne manquaient pas de poésie comme « La Moribonde », « la Chasse-gardée » ou encore « la Casque-Houille » pour ne citer que celles-ci. « Nous avons voulu créer pour cette rencontre une ambiance d'estaminet flamand avec des jeux traditionnels en bois. Cela permet aux familles de venir avec les enfants et de passer un bon moment convivial ». Le temps fort fut l'intronisation à la Ghilde des Ewards Cervoisières par les Amis de la Bière. Cette année, trois postulants furent retenus, Cyrille Carpentier, Eymeric Debrauwer et Nathalie Hazell. Ces trois amateurs de bonnes bières sont également très investis dans le monde associatif où partage et engagement sont les moteurs. A noter la présence d'une bière, « l'Escreboise » produite par les élèves du lycée nature et biotechnologie de Douai.

Le 31 mars

Parcours du coeur

Au programme : des marches de 6 et 10 km; dégustation de soupes et de compotes, village santé (prise de tension, tests glycémiques, conseils diététiques, démonstrations défibrillateur) et séance de relaxation, ces activités ont été proposées par les associations de la commune.



Le 30 mai

Franc succès pour cette 5^{ème} édition d'Allenn'en fêtes



« C'est bien de voir des associations se mobiliser pour créer une belle fête familiale » nous déclare Virginie, venue avec sa famille pour profiter de cette belle manifestation. Le collectif d'associations allennoises coordonné par le Comité

des fêtes donnait rendez vous le jeudi 30 mai au parc boisé des Brasselets pour un pique-nique géant. Ce sont plus de 200 participants qui ont répondu à l'appel tout en œuvrant pour une action caritative, le bénéfice étant redistribué aux familles démunies de la commune. Mais avant de pouvoir déguster frites, saucisses ou merguez et autres plaisirs, chacun pouvait découvrir voire s'initier à la marche nordique, à la poterie avec un atelier RAKU, une promenade découverte de la commune où il fallait replacer les photos-mystères sur la carte, jouer au Molkky (jeu de quilles finlandais) etc. Les enfants ont pu jouer dans les jeux gonflables et aller à la pêche aux canards. Une belle réussite ! et déjà certains réclament une 6^{ème} édition d'Allenn'en fêtes dans ce cadre bucolique.

Rendez-vous le jeudi de l'Ascension en 2020 !



Le 13 juin



Ce 13 juin, le public était invité à assister à la salle Léo Lagrange Annexe, à une représentation théâtrale dont le thème était : « De temps en temps ». Ce sont plus de 70 personnes qui ont pu ainsi apprécier le travail d'une année de l'équipe de l'EPSM, aidée des comédiens du Théâtre de la Verrière de Lille. Soigner, remettre en confiance ceux et celles qui furent victimes d'accidents de la vie, comme le harcèlement au travail, familial, la perte d'un être cher, la perte de repères, et ceci grâce au théâtre qui permet de sortir de soi, nous précise l'équipe soignante. Mais il faut aussi un appui logistique pour réaliser ces projets et la municipalité, représentée par son maire, Gérard Mayor, a bien voulu répondre à cette demande en signant ce partenariat qui permet d'avoir une salle de travail gracieusement. Pascal comme son épouse Marie Christine furent séduits : « nous ne nous attendions pas à une telle qualité d'autant que le thème ne laisse pas indifférent, le temps qui passe ». L'une des actrices nous confiait : « je n'aurais jamais imaginé pouvoir répondre à votre interview il y a encore quelques semaines ». Françoise, Christine, Julie approuvent les propos de Véronique. « Savoir perdre du temps pour se retrouver » c'est aussi cela la belle leçon de cette représentation.

Le 21 juin

La municipalité avait invité l'harmonie pour animer la fête de la musique ce 21 juin. Le rendez-vous était fixé dans la cour de la mairie à 19 heures. L'harmonie a offert à un public venu en nombre un panel de variétés musicales allant du rock au jazz en passant par les musiques de film. Une boisson fraîche était offerte.

Un bon moment de partage entre amis.





52 / Une année en images

Le 22 juin

Il n'y a pas que les salades et les tomates à cuisiner en été...

« L'été sera chaud dans les casseroles, dans les fourneaux » disait Odile Bazin plus connue sous le nom de La Cocotte pour annoncer l'atelier cuisine organisé par le comité des fêtes à la salle Henri Bernard le 22 juin. Apéritif à base de vin blanc avec fruits rouges glacés et eaux pétillantes, courgettes farcies au frik, stratatouille etc, voilà le menu que La Cocotte a fait découvrir aux 11 participantes, ravies de diversifier désormais les plats de cet été, en sortant de la traditionnelle salade de tomates.

Contact : lacocotte.nordblogs.com

7 ateliers différents ont été réalisés en 2019.



Le 13 juillet

Ce samedi 13 juillet, magnifiques moments partagés lors du bal, de la retraite aux flambeaux et du superbe feu d'artifice. Merci aux animateurs du centre de vacances, à l'amicale laïque, au comité des fêtes et à vous tous présents en nombre.



Le 14 septembre

Les associations allennoises ont répondu présentes pour le forum ce samedi matin. Les nouveaux allennois invités ont pu échanger avec les visiteurs et toutes les associations. Ces échanges ont permis une fois de plus de mettre en valeur le tissu associatif local.

Merci à tous les bénévoles.

Ainsi les participantes se sont initiées à la préparation de baguettes à la crème d'ail, au taboulé à l'huile de persil et aux sardines au four. Les verrines coco-fraises étaient un vrai délice que chacune des participantes put apprécier en fin d'un repas partagé après cette initiation à une cuisine simple, qui bouscule un peu les habitudes mais si conviviale.

Le 21 septembre

Journées du Patrimoine

En partenariat avec l'Office de tourisme de Seclin, la Municipalité vous a proposé, le samedi 21 septembre, la visite de l'Eglise Saint-Nicolas. Les récents travaux de rénovation ont permis de redécouvrir des fresques datant de la période de construction. Marie-Ange Noël, guide conférencière, vous a accompagnés dans la découverte des trésors de cette petite église et a expliqué les symboles bibliques de l'édifice.

Dimanche 22 septembre : Circuit découverte

Une balade familiale en compagnie d'une jeune stagiaire de BTS tourisme pour découvrir le patrimoine d'Allennes-les-Marais. Depuis l'ancienne école publique jusqu'au patrimoine remarquable, les meilleurs morceaux de l'histoire du village vous ont été révélés.



L'association des parents d'élèves d'allennes les marais



L'Association des Parents d'Elèves joue un rôle important dans le fonctionnement de l'école, en assurant le lien entre les écoles de la commune et les parents des enfants scolarisés. Elle représente les parents d'élèves aux conseils d'école, par le biais des délégués de parents élus.

Tout au long de l'année, l'association met en place des actions visant à récolter des fonds, pour financer des journées de distractions pour les enfants ou pour attribuer des subventions aux écoles pour leurs projets pédagogiques.

En Octobre 2018, nous avons réalisé la traditionnelle vente de pomponettes.

En Décembre, nous avons organisé une tombola de Noël.

Notre lâcher de ballons nous a permis de reverser 300€ pour le Téléthon.



En Avril 2019, nous avons organisé une chasse aux œufs dans le parc de la distillerie.

En Mai, le château gonflable que nous avons mis à disposition lors du repas champêtre a réjoui beaucoup de petits Allenois.

En Juin, nous avons également proposé des jeux de kermesse, un sculpteur sur ballons et nous avons

remis des dictionnaires français et anglais aux élèves de CM2 à la fête des écoles.

Enfin en Juillet, nous étions très nombreux à procéder à la réfection des peintures de sol des écoles maternelle et primaire.

Toutes ces actions ne sont possibles que grâce à la participation active de tous les bénévoles que compte l'association (un grand merci à tous !), bien décidés, cette année encore, à proposer aux enfants des écoles d'Allennes Les Marais, mais aussi aux parents, différentes manifestations.

Pour 2019/2020, sont déjà programmés une vente d'objets personnalisés par les enfants, une vente de muguet, une fête de printemps avec un barbecue, la kermesse de la fête des écoles...

Les membres du bureau élus pour l'année 2019-2020, sont :

Présidente : Ludivine NOUE-FIRMIN

Vice-Présidente : Emilie CHOCRAUX

Secrétaire : Stéphane WISNIEWSKI

Secrétaire Adjoint : Alexandre GERVASON

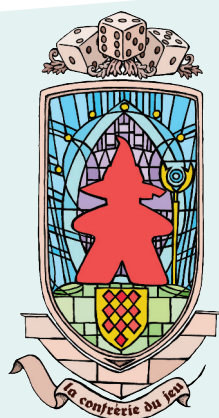
Trésorière : Christine DUBOIS

Trésorière Adjointe : Mathilde DEROEUX

Si vous avez envie de venir renforcer notre équipe, apporter des idées nouvelles, ou tout simplement, si vous souhaitez en savoir plus, vous pouvez nous contacter via notre page Facebook ou par mail à l'adresse :

ape.allenneslesmarais@gmail.com

La confrérie du jeu.....



Créée en 2016, l'association « La confrérie du jeu » propose un moment de convivialité, toutes générations confondues, pour vous faire découvrir les jeux de société modernes.

Pas de crainte, tous les niveaux sont acceptés et il y a des jeux pour tous.

Voici le retour d'un adhérent qui résumera notre état d'esprit :

« Même si je dois faire de la route, je ne changerai jamais d'asso, vous êtes super, j'ai bien rigolé, bien joué, j'ai trouvé avec vous une formidable bande de joyeux lurons avec qui j'aime passer du temps »

Alors, c'est à vous de venir nous découvrir,

Nous nous réunissons tous les vendredis à partir de 20 heures, Salle Marchand.

Et un dimanche par mois de 14h à 19h d'octobre à mars.

Nous vous emmènerons dans les différents salons pour aller encore plus loin : Ludinord en Mars, Paris en Juin,

Bruxelles en Août et Essen (Allemagne) en Octobre. Alors, venez vous tester, nous vous attendons.

Pour tout renseignement, contactez :

Le président : Cyrille CARPENTIER

Tél : 06.01.29.23.50

confreriedujeu59@gmail.com



54 / Infos associatives

L'harmonie

L'harmonie d'Allennes les Marais, c'est une trentaine de musiciens bénévoles qui se réunissent lors des répétitions tous les mercredis de 19h30 à 21h30 à la salle Pierre Marlier.

Chaque année, l'Harmonie réalise 2 à 3 concerts à thème : classique, musique de film, dessin animé..., avec des projections vidéo, de quoi satisfaire les plus petits comme les plus grands !

Vous nous avez vus aussi lors des défilés du 8 mai et du 11 novembre et lors de la traditionnelle fête de la Sainte Cécile en l'Eglise St Nicolas.

Nous participons aux moments festifs de notre commune : les vœux du maire, la fête de la musique, le forum des associations...



Tous ces moments conviviaux que vous pourrez retrouver sur <https://www.facebook.com/Harmonie-allennes-les-marais> et les vidéos de nos concerts sur Youtube (Harmonie Allennes les Marais).

N'hésitez pas à nous contacter et rejoindre notre groupe !



Amicale Laïque

L'Amicale Laïque organise des événements et des animations qui permettent de financer les projets ou les sorties de nos écoles maternelles et élémentaires. Les aides financières apportées sont essentielles aux écoles et aux enseignants pour proposer à nos enfants des sorties, des spectacles ou des animations qui vont aider à leur épanouissement.

Les événements que nous organisons sont destinés à l'ensemble des Allennois et remportent un vif succès auprès des habitants :

- Début décembre Marché de Noël
- Courant d'année : Loto
- Fin de l'année scolaire : fête des écoles

L'association participe également aux autres événements sur la commune (Fête du 13 Juillet, Forum des associations, Allennes en Fête, Téléthon ...)

Toutes ces manifestations demandent de l'enthousiasme, de la bonne humeur et surtout des bénévoles prêts à donner de leur temps pour l'organisation, la préparation de tous ces événements.

Vous désirez rejoindre notre association, apporter vos idées ou participer ponctuellement à certaines actions, n'hésitez pas à nous contacter.

Vous pouvez suivre tous ces événements sur le Facebook de l'Amicale Laïque.

Notre seul but est d'apporter du bonheur aux enfants



Bulletin d'Informations Municipal N° 55 - Janvier 2020

Talents et passions

L'association Talents et Passions est une association d'art créatif installée dans la commune depuis plus de 15 ans. Au-delà de ses activités céramique et peinture, elle s'est portée cette année vers des activités de partenariat :

- partenariat avec l'école maternelle dans un projet de fresque confectionnée avec les enfants et que vous pouvez admirer sur la façade de l'école.
- partenariat avec l'association La vie en rose d'Annoeullin avec des activités céramiques dans notre atelier.



Notre participation au forum des associations et à Allennes en fête avec des démonstrations d'émaillage en plein air (Raku) ont été très appréciées.

Toutes ces activités sont source pour nous d'épanouissement et donnent à nos actions de bénévolat un vrai sens et un réel plaisir.

Elles permettent à notre association d'être pleinement intégrée dans le tissu associatif allennois.

Nos activités peuvent être source de formation céramique ou peinture dans la mesure où il y a demande et intérêt de votre part.

Pour tout renseignement
Christian Lepoivre 06 80 56 78 79

Rencontre et amitiés des séniors

Les parties de cartes, de scrabble, de tricot, Triomino... c'est ce que les aînés vous proposent tous les jeudis de 14h à 18h à la salle Henri Bernard : café, boissons et goûte autour de beaucoup d'amitiés.

Plusieurs repas (tous les mois) sont programmés dans l'année : couscous, Pâques, fête des mères, des pères, barbecue, méchoui, moules/frites, cassoulet, Noël. Ambiance assurée !

Il n'est pas nécessaire de fréquenter le club pour participer aux repas dansant. Si vous avez d'autres idées de jeux, n'hésitez pas à venir nous rencontrer ou contactez la Présidente,

**Andrée Fauvergue au 06.31.32.12.43,
Email : andree.fauvergue@gmail.com**



ASSOCIATION ABC..... ALLENES BOUTIS COUTURE

Chaque mercredi après-midi, Salle Henri Bernard rue de Verdun, les « Boutisseuses » se retrouvent pour un moment de détente et de découverte du BOUTIS.



Cette technique d'embellissement du tissu a été reconnue au PATRIMOINE IMMATERIEL FRANÇAIS et depuis le 26 juin 2019 par le Ministère de la Culture.

Nous avons organisé une sortie à PARIS au salon « L'aiguille en Fêtes » en février, ce qui nous a permis de rencontrer quelques figures emblématiques du Boutis.

Nous avons exposé quelques-unes de nos créations Salle Prévost en juin 2019 et nous avons participé au forum des Associations à la rencontre des nouveaux Allennois ainsi qu'à l'Exposition commune des ARTISTES CREATEURS les samedi 30/11 et dimanche 1^{er} /12 à CAMPHIN EN CAREMBAULT.

Pour toutes informations contacter
Geneviève MAS au 06 87 33 16 09
Ou mail :
genevieve46@wanadoo.fr



COMITE ALLENNOIS DE SOLIDARITE

Malgré une année difficile marquée par la disparition de Madame MARCQ Léopoldine, Présidente de cette association, le Comité Allennois de Solidarité a continué ses activités au travers des bourses aux vêtements, aux jouets, et de sa brocante, avec comme objectif de venir en aide dans l'urgence aux personnes en difficultés passagères et ceci au travers de conventions qui permettent de débloquer très vite un problème financier provoqué par une facture imprévue ou un changement de situation familiale

(ou autre), cela grâce au dévouement de ses bénévoles toujours disponibles et souriants.

Le comité organise aussi, toutes les 3 semaines, un atelier mémoire gratuit pour les personnes ayant envie de « préserver leur matière grise ».

Nous avons toujours besoin d'aide supplémentaire et ceux qui souhaiteraient enrichir notre groupe peuvent nous rejoindre : ils seront les bienvenus.



56 / Infos associatives

L'association des donneurs de sang d'Annœullin-Carnin-Allennes les Marais



L'Association des donneurs de sang d'Annœullin-Carnin-Allennes les Marais est une « vieille dame » de 60 ans, regroupant 35 bénévoles dont 7 résidant à Allennes les Marais.

En partenariat avec l'Etablissement Français du Sang (E.F.S) de Lille, nous organisons 6 collectes de sang dans l'année, espacées chacune d'environ 8 semaines, délai obligatoire et réglementaire.

De nombreux Allenois (es) participent régulièrement aux collectes de sang.

Alors, pourquoi pas vous ?



Nous avons aussi un partenariat avec les 3 communes qui nous allouent aides et subventions sans lesquelles nous ne pourrions fonctionner. Enfin nous travaillons avec les commerçants locaux pour l'élaboration par nos soins de la collation à base de produits frais offerte à près de 1100 donneurs.

Nos missions principales sont de promouvoir le don de sang (flyers, affiches, panneaux, presse écrite et parlée, interventions auprès des collégiens de 3^{ème}...), fidéliser et recruter de nouveaux donneurs, assurer le bien-être des donneurs, échanger et partager un moment de convivialité avec eux.

L'association participe aussi à la vie locale : fête du 13 juillet, vœux de la municipalité, forum des associations lors de l'accueil des nouveaux arrivants comme ici le 14 sep-

tembre... ainsi qu'aux actions de solidarité comme la Mucoviscidose, le Téléthon.

Depuis trois ans, chaque année, début septembre, l'association organise un thé dansant avec orchestre au profit des malades et accidentés de la vie et dont le succès ne cesse d'augmenter d'année en année.

L'association, à but non lucratif (Loi de 1901), est administrée par un bureau composé de 6 membres :

Présidente : Anne-Marie Vasse (Annœullin)

Vice-Président : Lucien lenoir (Annœullin)

Secrétaire : René Brice (Annœullin)

Secrétaire adjointe : Véronique Warnier (Allennes les Marais)

Trésorier : Jean-Claude Casiez (Allennes les Marais)

Trésorier adjoint : Jean-Luc Deleplace (Annœullin)

Avant chaque collecte, soit tous les deux mois, l'association se réunit pour préparer la collecte (répartition des tracts à distribuer, planning de pose et dépose des panneaux d'affichage dans les communes, prévision des achats et commandes pour la collation, dernières actualités, ...)

Si vous souhaitez rejoindre l'association, ou pour tout renseignement, merci de prendre contact avec la Présidente 03.20.86.69.39 ou par mail adsb112@gmail.com.

Si vous souhaitez en savoir plus sur le don de sang (Qui peut donner, les contre-indications, où et quand vous pouvez donner, le déroulement d'un don), vous pouvez vous rendre sur notre site internet :

<http://adsb112.iziest.com>



VAP

L'association Vivre Allennes Pleinement est une association loi 1901 qui organise des événements festifs, culturels et sportifs pour le rayonnement d'Allennes les Marais.

Le siège se situe au 30 rue de la rive, 59251 Allennes les Marais.

Vous pouvez nous joindre par courriel à l'adresse VAP59251@gmail.com ou par téléphone au 07 77 500 301.

En 2019, nous avons proposé un concert le 23 mars ainsi qu'un festival musical le 21 septembre qui s'est terminé par un bal folk.



YOGALEN.....

2019 année dont se souviendra YOGALEN :

Notre arrivée dans un lieu adapté, grand, accueillant et zen, qui a réjoui tous les yogis reconnaissants à la municipalité de les héberger pour toutes leurs activités à l'étage de la Distillerie, salle P Prévost.

Ce déménagement, reporté plusieurs fois et tant attendu, méritait d'être célébré par un événement hors du commun : « La semaine exceptionnelle CULTURE, ARTS et YOGA » qui s'est déroulée du 11 au 19 mai dans ces locaux.

Ce fut l'occasion de rappeler que le yoga fait partie de la culture, qu'il est possible d'associer arts (peinture, musique, littérature, modelage...) et différentes formes de yoga (hatha yoga, méditation, yoganidra, relaxation...) qui ont occupé toute une grande semaine de 2 week-ends.

Occasion aussi de réunir les pratiquants actuels et les anciens, de faire découvrir les activités de notre association à tous ceux qui le souhaitaient, ainsi que son ambiance chaleureuse et festive (vernissage de l'exposition, soirée Kirtans...) de toucher tous les âges (pour les enfants une journée yoga à la garderie dès 3ans, pour les adultes, jeunes et seniors, pas de limite d'âge pour assister aux séances).

Ce fut enfin l'occasion de créer une animation de PAR-



TAGE dans Allennes-les-Marais, la journée du mercredi étant entièrement offerte aux enfants encadrés par des professionnels diplômés du yoga et de l'enfance, sans demander aucune participation financière aux familles. Les adultes ont pu profiter de toutes les activités pour un prix très modeste. YOGALEN a reversé (petites dépenses ôtées) ces sommes et sa contribution pour les familles en difficulté d'Allennes. Ceci a été possible grâce aux soutiens de la Région, du Département et de la Commune qui se sont associés à nous pour ce moment exceptionnel et aux yogis qui nous ont régalié dans les moments festifs.

Après ce grand évènement, Yogalen poursuit ses activités habituelles, cours de yoga, méditation, stages, marche méditative, et vient de proposer avec l'EYF des séances de yoganidra,

Pour tous renseignements yogalen@orange.fr

BAD'CLUB.....

RETOUR SUR UNE SAISON 2018-2019 DES PLUS RICHES !

De retour dans la salle Léo Lagrange dès la rentrée de septembre 2018, les créneaux du mardi et du vendredi ont retrouvé leur fréquentation d'antan. De nombreux jeunes ont rejoint notre club et ont assisté aux entraînements des vendredis soir, créneaux encadrés par un bénévole du club. En ce qui concerne les effectifs du Club, nous étions 81 joueurs dont 33 jeunes. Le Club a de nouveau obtenu une labélisation « 1 étoile » au niveau de la Fédération Française de Badminton. Tous les ans, les critères d'attribution sont ré-étudiés pour l'attribution des étoiles. (Créneaux jeunes dédiés, Formation des encadrants, Evaluation des jeunes sur leurs aptitudes dans la maniabilité, la motricité et la mise en jeu, Inscription de jeunes en tournois, ...). L'objectif pour la saison 2019-2020 est de conserver au minimum cette étoile. Cette année, nos jeunes joueurs ont pu passer les évaluations pour obtenir leur plume. Le passage de la plume en badminton trouve son équivalence dans le judo au niveau de la couleur de la ceinture.

Pour les adultes, nous employons un encadrant qui propose les jeudis des séances de coaching pour découvrir, développer la pratique du badminton.

Au niveau des compétitions, notre équipe sénior a participé aux interclubs départementaux Nord Séniors en division 4 et s'est classée 4^{ème}. Un grand bravo à tous pour ce superbe résultat. Depuis quatre ans, nous sommes passés de la 6^{ème} à la 4^{ème} division !

Durant cette saison plusieurs actions et manifestations ont été organisées :

- Participation au TELETHON, forum des associations de Gondecourt, Allen'en fête
- Tournoi interne
- Soirée Black Badminton
- Organisation de plusieurs tournois de proximité en double et en simple. Nous avons également eu la

possibilité d'accueillir une partie des championnats départementaux ayant permis de réunir 80 joueurs dans la salle Léo Lagrange.

Et pour ne pas déroger à nos habitudes, nous avons clôturé notre saison par notre traditionnelle soirée, moment de partages et de convivialité avec les conjoint(e)s de nos adhérents.

LA SAISON 2019-2020... ELLE DEMARRE FORT !

Début octobre, nous comptons 78 joueurs dans nos rangs.

Pour les adultes il est possible de jouer les lundis, mardis, jeudis et vendredis soir.

Nos jeunes ont deux créneaux dédiés les vendredis à partir de 18h30.

Il est encore possible de s'inscrire en cours de saison.

Côté compétition notre équipe sénior passe en 3^{ème} division départemental ! Et nous avons inscrit nos premières équipes jeunes, une féminine et une masculine en interclub.

Toutes les informations sont disponibles sur notre site : <https://bcalm59.jimdo.com/>

Et suivez-nous sur facebook :

<https://www.facebook.com/groups/1307700842588705>

Nous vous souhaitons une très bonne année 2019 et surtout une très bonne santé pour vous et vos proches.

Sportivement

Jean-Christophe ANDRE
Président BAD'CLUB



58 / Infos sportives

Gym danse

Encore une belle saison pour Gym-Danse ! Bilan de l'année 2018-2019

Fidèle à ses missions premières, l'Association Gym-Danse a offert à ses 376 adhérents de pratiquer la gymnastique dans tous ses états.

Dès 9 mois et sans limite d'âge, en loisir ou en compétition, chacun a pu s'épanouir dans une activité sportive et conviviale.

Grâce à l'engagement sans faille de ses bénévoles, équipe renforcée cette année, l'association a pu aussi organiser ses traditionnels événements et participer activement dans les festivités communales.

- Fête de Noël, galette des Rois... Du plaisir dans la bonne humeur !
- Téléthon, Allennes en Fête... Gym Danse Allennes est toujours présent aux côtés des autres associations allennoises pour faire vivre la commune !
- Traditionnelle braderie de Pentecôte le 9 juin dernier avec près de 100 exposants. Nous tenons à nouveau à remercier l'entreprise Prévost pour son soutien technique dans la sécurisation de l'évènement.

La saison s'est achevée en apothéose par la fête du club où nos adhérents, supers héroïnes et héros d'un soir, nous ont offerts un spectacle haut en couleur.

Ce fut l'occasion d'accueillir la petite Maëlle dans la famille gym-danse et de féliciter Ophélie, notre entraîneure et heureuse jeune maman ainsi que Thibault.

La fin de saison a aussi marqué la fin d'un partenariat constructif avec la CCHD. Encore tous nos remerciements à Mr Grégory Marlier et ses équipes.

Pour la saison 2019-2020

Alors que le passage à la MEL s'annonce, la salle Sicot-Coulon est désormais placée sous gestion communale.

L'Association Gym-danse, reprend ainsi cette saison dans le cadre de ce nouveau partenariat avec la commune.

Nous poursuivons nos activités gymniques pour les jeunes filles en compétition et en détente. Ayant à cœur de toujours proposer les meilleurs services pour nos adhérents et en réponse à la demande, nous proposons de nouveaux créneaux de gymnastique détente pour les 6 -15 ans et avons le plaisir d'accueillir, pour les encadrer en qualité d'entraîneuse salariée, Amélie.

Les activités pour les plus jeunes comme pour les plus de 16 ans se poursuivent également et vous retrouverez l'ensemble de notre offre sur le site internet <http://gym-danse.allennes.free.fr/>

N'hésitez pas à venir nous rejoindre !

Pour plus d'informations

Site internet : <http://gymdanse.allennes.free.fr/>

Facebook : Gym Danse Allennes-Les-Marais



LES COPAINS
D'ABORD

Les copains d'abord

Pratiquez la randonnée avec
LES COPAINS D'ABORD

Association affiliée à la Fédération Française de Randonnée Pédestre.

5 bonnes raisons de nous rejoindre :

- 1 - Pratiquer toute l'année une activité régulière qui vous maintiendra en forme physique et morale
- 2 - Sélectionner un circuit de randonnée et l'animer.
- 3 - Découvrir notre région et la campagne environnante et pour les amateurs faire de jolies photos.
- 4 - Rejoindre chaque semaine un groupe de copains et une ambiance conviviale.
- 5 - Fêter ensemble des événements du calendrier : galette, beaujolais nouveau, Noël et éventuellement notre anniversaire personnel.

Pour cela un programme hebdomadaire vous est proposé :

MARDI : rando douce 6 km allure modérée.

Marche nordique bois des cinq tailles à Thumeries.

MERCREDI : circuit 12 km en moyenne.

JEUDI : marche nordique à Mosaïc.

VENDREDI : rando d'itinérance de 25 km en moyenne 1 fois par mois

DIMANCHE : circuit 12 km en moyenne

Pratique du co-voiturage conseillée et généralement effective.

COTISATION annuelle : 41€

Site internet : lescopainsdabord-asso.fr

Ponctuellement dans la saison, des week-end rando sont proposés dans un rayon d'une centaine de km (Val Joli, Ardennes, Olhain). L'hébergement et la restauration y sont prévus.

Chaque année, généralement au printemps, un séjour d'une semaine est organisé dans différentes régions de France : Bretagne, Ardèche, Libournais. En 2020 ce sera SEILLAC, près de BLOIS du 24 au 31 mai 2020.

Du 26/09 au 03/10/2020, un séjour RANDO douce est proposé près d'ANGOULEME. Pratique de la marche sur une distance moyenne à allure modérée une partie de la journée ; puis visite de la région environnante ou distraction proposée, au goût de chacun.

En dehors de sa vocation initiale, l'association « LES COPAINS D'ABORD » fait partie intégrante de la vie locale allennoise et participe aux diverses manifestations annuelles telles que le téléthon, le parcours du cœur et Allennes en fête notamment.

VOUS ETES INTERESSES ?

Renseignements : Thérèse DUMOULIN

Tél. : 03.20.32.43.05

Courriel : therese.dumoulin@yahoo.fr

Notre association «Les Copains D'abord» est affiliée à la fédération Française de Randonnée pédestre.

Le calendrier de nos activités est disponible sur notre site www.lescopainsdabord.asso.fr



A.S.E.A

Voici un récap de notre saison de foot :

Les u11 et les U15 sont champions, tout comme les vétérans qui terminent champions en étant invaincus durant toute la saison.

Les seniors terminent 7^{ème} sur 12 et la réserve termine 6^{ème} comme les U13.

Nous avons effectué un tournoi U15 à Tilbourg aux Pays-Bas pendant trois jours où les enfants terminent 7^{ème} sur 12.

Nous comptons actuellement 7 équipes en compétition officielle plus les débutants.

Beaucoup de projets en vue : tournoi de foot en salle le 21, 22, 28 et 29 décembre où on affiche complet ; stage de foot qui rencontre toujours un vif succès.

Et pour finir un petit mot pour la commune pour les remercier de la sortie Astérix à laquelle nous avons participé et

un grand merci pour avoir la chance d'évoluer en salle la semaine et presque tous les week-end durant cette saison d'hiver, un grand merci.



Entente 90 Hand Ball

Après les travaux de la salle des sports, une nouvelle ère commence. Et comment mieux la commencer qu'en remportant un trophée jamais gagné.

Après une saison en championnat, nos séniors féminines accèdent à la division supérieure (pré région) et vivent une épopée en coupe de France jusqu'aux 32^{èmes} de finale.



Cerise sur le gâteau, elles se qualifient dans notre salle pour la finale de la Coupe du Nord.

En ce dimanche 16 juin, par un beau soleil, un long convoi se met en route pour Caudry, lieu de la finale contre Pévèle (Cysoing).

Après un petit encas, le stress monte en attendant l'heure fatidique.

L'ambiance est superbe, le match équilibré, supporté par toute la salle, notre salle est à égalité à 5mn du terme. Deux arrêts, trois contres, trois buts d'avance, c'est plié.

Le « Petit Poucet » reçoit la Coupe du Nord des mains du Président du Comité. Après les garçons en 2006, la Coupe du Nord 2019 est ramenée par nos filles.

Les seniors masculins se maintiennent en « Honneur Région »

Que d'émotions !

Nous vous invitons à venir partager tout ceci, en tant que joueuses, joueurs, supporters ou bénévoles. Bonne année 2020.

Renseignements au 06.85.13.85.23 ou 06.78.61.45.96

Mail : 5759007@ffhandball.net

Facebook : ENTENTE 90

Allennes on Danse



Allennes On Danse vient d'effectuer sa 8^e rentrée. L'association propose aujourd'hui à 230 adhérents, enfants et adultes, 20h de cours par semaine dans 4 disciplines de danse. Toujours soucieuse de se réinventer, Allennes On Danse a ouvert en septembre 2019 un cours de zumba kids et un cours de perfectionnement pointes en danse classique.

La saison 2018-2019 a été riche en événements et en émotions pour notre association. En effet, 3 jeunes filles ont participé au concours régional de la Confédération Nationale de Danse (CND). Nous les félicitons tant pour leur prestation récompensée par des prix, que pour leur investissement car il est difficile de se confronter au regard d'un jury. L'exigence et la passion sont les valeurs qui animent nos professeurs. Elles expliquent sans doute

la réussite de notre gala de fin d'année. Le 29 juin dernier, il a réuni 650 spectateurs venus admirer 200 danseurs à la salle Léo Lagrange dans une chaleureuse ambiance. Pour connaître nos nouveaux projets, suivez-nous sur notre page Facebook ainsi que sur notre site Internet !



60 / Dossier Service public

Une application ancienne sur Allennes

Cette notion de service public souvent évoquée en cette période mérite que la revue municipale évoque son application mise en place dans le village depuis très longtemps.

La revue municipale paraît depuis plus de quarante années. Elle relate les faits, les décisions, l'orientation de la vie communale. Elle constitue un des liens entre la population et les habitants. Rappelons toutefois que les précisions, les observations soit de l'administration communale soit des élus peuvent être obtenus en permanence soit en écrivant, soit en les rencontrant soit en assistant aux réunions de conseil municipal.

En feuilletant d'anciens numéros nos lecteurs peuvent retrouver les noms de tous ceux qui sont venus exercer leur fonction dans la commune car ils trouvaient les mots de bienvenue à leur arrivée et les remerciements dans leur cérémonie de départ.

Renvoyer à la lecture des anciennes revues n'est pas anodin. Ils furent si nombreux qu'il serait impossible de les citer tous dans cet article. Avant que ces fonctionnaires viennent servir le village il y eut des Allenois qui firent les premiers pas de la fonction publique.....

Au XIX^{ème} siècle, le village connu comme le plus pauvre du département n'eut sa première petite mairie qu'en 1881... Toujours la même mais agrandie... Les réunions du conseil se déroulaient dans un cabaret...Réunions déjà publiques !!!!

En 1921, le Directeur départemental de la poste écrit au maire pour lui suggérer l'implantation d'une agence postale. La commune commençant à peine à panser les plaies de ce tragique conflit, ne disposait ni de fonds ni de local pour une telle implantation pourtant si utile. Monsieur Louis Démon un Allenois proposa à la mairie de lui louer une pièce de son habitation à cet effet rue Sonnevillie.

Et c'est ainsi que Monsieur Louis Démon distribuera le courrier à Allennes de 1921 à 1955. La fratrie Démon se composait de quatre filles et deux garçons dont l'un d'eux mort pour la France dans ce conflit. Marguerite une des filles devint la première guichetière d'Allennes durant la même période. Sur la photo ci-contre les anciens Allenois reconnaitrons la petite dernière, Marie qui s'investit de nombreuses années dans la vie paroissiale.



En 1955 Louis et Marguerite firent valoir leurs droits à la retraite.

Un autre couple Allenois Monsieur Emile Langrez et Suzanne Dubois installèrent l'agence postale à leur domicile rue du Gal de Gaulle non loin du calvaire jusqu'en 1961 où Monsieur Langrez, promu à un grade supérieur quitte Allennes pour le département de l'Aube.

Et un autre couple du village très connu Remi Marchand et Jeanne Courmont prirent la suite dans la même maison. A noter que Remi gérait l'agence mais fut le facteur de Don et Gondécourt. Sur Allennes, oeuvrèrent entre autres Messieurs Gaston Damide puis Bernard Sol.

La population ne cessant de croître, il fut décidé un bureau de poste assumant toutes les prestations. L'ancien atelier de confection Verhille puis Baert rue du Gal de Gaulle vendu à un particulier (Vercaigne) après la fin du second conflit fut acheté par la mairie. Le village avait enfin son bureau de Poste.

Mais lorsque la Poste dans une grande restructuration décida de fermer, le maire refusant de voir disparaître ce service organise une agence postale en mairie en 2016.

Qu'advint t'il de ces locaux ?

La maison de Louis Démon devenue propriété du diocèse fut rachetée par la Mairie qui le réhabilita, installa le centre social et la bibliothèque en 1993, celle-ci est rattachée désormais au centre culturel

Le bâtiment de la poste propriété de la commune de nouveau réaménagé devient le centre culturel inauguré en Juin 2019. Il porte le nom de Monsieur Henri Delacroix qui fut adjoint au maire après la 2^{ème} guerre mais aussi un président dynamique de l'Amicale laïque de très nombreuses années.

La revue municipale de 1993 rappelait la création de la première agence postale et celle de 1999 l'histoire des ateliers de confection qui constitua une grande activité pour le village pendant plus de cent ans.



Dossier / 61

Service public

Légende photo de face : Sur la gauche du centre social se trouvait l'ancien atelier de confection de Madame Louis Delcroix : Réhabilité par Partenord en plusieurs petits logements appelé Résidence des Laiens du nom d'un fief très ancien qui s'étendait du hameau de bourg jusqu'à l'ancien marais devenu rue de la gare ... Les laiens étaient jadis des chemins tracés par les laies et les hordes de marçassins du temps où seulement quelques foyers appelés feux vivotaient dans des bois touffus et dangereux.

Quelle métamorphose !

Suite à la création de l'Agence Postale Communale en juin 2016, l'ancienne Poste a fait l'objet d'importants travaux. Cet espace, idéalement situé est le fruit d'une politique globale sur les équipements dédiés à l'enseignement, la culture, la jeunesse et le sport qui privilégie les mobilités douces. En effet, les allennois ont désormais, disponible à pied ou à vélo, deux écoles, deux garderies, une dédiée à la maternelle et la seconde à l'élémentaire, un espace jeunesse dédié aux adolescents, une médiathèque, une salle de sport et un terrain de football.

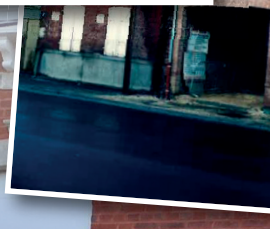
L'espace culturel Henri Delacroix, que les allennois ont pu visiter le vendredi 28 juin 2019 abrite au rez-de-chaussée la médiathèque, qui fait partie du réseau des médiathèques de la Communauté de Communes de la Haute Deûle.

Les premier et second étage sont dédiés à la garderie élémentaire et à la jeunesse.

De nombreux équipements multimédias, jeux d'intérieur et d'extérieur, mais aussi le lien direct avec la médiathèque et l'école élémentaire « Le Petit Prince » permettront à nos enfants de profiter grâce à une équipe d'animation au top de ce beau lieu.

Le nouveau local dédié à l'espace jeunesse d'Allennes-Marais situé dans l'ancienne Garderie « Le Petit Quinquin » était présenté par le service jeunesse. Nos ados vont maintenant s'approprier leur local !

Les 2700 adhérents de ce réseau bénéficieront toujours de ce service de culture de proximité lors de notre entrée future dans la Métropole Européenne de Lille, les maires d'Allennes-les-Marais, Annoeullin, Bauvin, Carnin et Provin marquant dans ce domaine également leur volonté de mutualisation des services pour les citoyens.



Espace Culturel Henri Delacroix

62/2019 Etat civil

Naissances

- DHÉLIN Alice, le 7 janvier
- DHÉLIN Louise, le 7 janvier
- BOZDOGAN Dogan, le 8 janvier
- CONNART Selim, le 25 janvier
- ERUDEL Nomie, le 5 février
- TUAL Alexie, le 9 février
- PRÉVOST Victor, le 10 février
- SADONN Anaïs, le 11 février
- DUTRIEUX Axelle, le 15 février
- LAQUITAINE Joshua, le 19 février
- MEIRLAND Baptiste, le 10 mars
- VERBRUGGE Remy, le 12 mars
- DUBOIS Emma, le 5 avril
- DUBUS Amélia, le 13 avril
- LANGOWSKI Agathe, le 19 avril
- LOGEZ Lucas, le 26 avril
- GIORGETTI Alice, le 30 avril
- ROUSSEAU Alice, le 5 mai
- FEVRIER Augustin, le 24 mai
- DELTOUR Max, le 18 juin
- DESROUSSEAUX Léa, le 19 juin
- SAINT POL Lénéas, le 19 juin
- WAYMEL Maël, le 21 juin
- CASTEL Anaïs, le 25 juin
- DUROT Mila, le 27 juin
- SELOSSE Léon, le 8 juillet
- MARICHAL Pierre, le 14 juillet
- MAÂMERI Victoria, le 26 juillet
- DEVULDER Gaspard, le 27 juillet
- BONO Amir, le 11 août
- MALINOWSKI Marius, le 25 août
- MENU DEBRAY Eden, le 3 septembre
- PREVOST Nina, le 5 septembre
- LETURGEZ Victoire, le 21 septembre
- MOLEUX DEMILLY, le 22 septembre
- JACQUART André, le 21 octobre
- VAN DER SNICKT Romy, le 6 novembre
- MARCHAND Rafaël, le 14 novembre
- DUMEZ Eléa, le 9 décembre

Baptêmes républicains

- THERAGE Lily, le 20 avril
- MOUDAR Joran, le 8 juin
- BECQUART Gabin, le 31 août

Mariages

- BRACKELEER Christophe – BENAMEUR Nawal, le 4 mai
- VERHELST Thomas – MARCY Clémence, le 1^{er} juin
- RANSON Jimmy – NOLLET Marion, le 8 juin
- CLEMENTE Cédric – CONTENCEAUX Virginie, le 6 juillet
- MUCCI Christophe – WANNEPAIN Hélène, le 20 juillet
- SERRA Thibaut – MASQUELIER Amélie, le 17 août
- HATLAS Tony – CORNU Sophie, le 7 septembre
- LEVAST Christophe – MALINOWSKI Anne-Sophie, le 14 septembre
- STEVENS Pierre – THOREL Mathilde, le 21 septembre
- DURIEZ Jean-Baptiste – LEMARCHAND Margot, le 28 septembre
- CHERIF Sofiane – SALAÜN Julia, le 28 septembre

Décès

- DELANNOY Yolan, le 22 janvier
- MARLIER ép. CLIQUENNOIS Réjane, le 29 janvier
- DOLPHEN veuve DEULLY Christiane, le 10 février
- GENGEMBRE veuve BRION Marie-Françoise, le 14 février
- REVERRET Denise, le 17 février
- ELTER ép. DELCROIX Elisabeth, le 19 février
- DECROIX ép. CAPPOËN Joëlle, le 1^{er} mars
- DUFLOT Jean-Claude, le 5 mars
- DE PRIESTER Didier, le 9 mars
- TITECA veuve MASQUELIER Henriette, le 10 avril
- DUMORTIER Daniel, le 13 avril
- COURMONT Joseph, le 5 juin
- MATTON Philippe, le 13 juin
- BROCAIL Bernard, le 31 juillet
- DRUELLE veuve LECLERCQ Yvette, le 1^{er} août
- BOTTIN ép. MARCQ Léopoldine, le 15 août
- INGELS ép. DRIESEN Yvette, le 5 septembre
- DENNEULIN ép. BAVIERE Brigitte, le 8 octobre
- CARON Michel Yves, le 8 octobre
- RASSEL veuve MASSE Philomène, le 20 octobre
- DENEVE Morane, le 14 décembre



Réjane

Madame Réjane CLIQUENNOIS est décédée le 29 janvier 2019. Elle était née à Alençon le 24 septembre 1948. Elle était entrée à la mairie au début des années 1980 pour des remplacements, puis elle avait fait sa carrière au restaurant scolaire jusqu'au 31 décembre 2013 à l'âge de la retraite. Elle effectuait son travail avec sérieux et gentillesse.

A son mari, sa fille et ses petits-enfants nous renouvelons nos sincères condoléances.

Joseph

Il souriait toujours, avait toujours une parole aimable. Joseph COURMONT nous a quittés le 5 juin 2019. Il était né le 21 juillet à Annoeullin. Il était présent à tous les défilés, les manifestations en tant que porteur-drapeau des anciens combattants. Il faisait également partie de l'Association Saint-Nicolas et de la Chorale.

Nous gardons un excellent souvenir de Joseph.

Nous renouvelons nos condoléances et notre sympathie à toute la famille.



Michel-Yves

Michel-Yves était entré au Conseil Municipal en 2001. Il était adjoint aux écoles depuis 2008, l'enseignement étant sa profession.

Des raisons personnelles et familiales

l'avaient amené à démissionner de ce poste en 2010. On lui doit la création du Conseil Municipal Enfants qui fonctionne toujours.

Il était heureux, il prenait sa retraite au 1^{er} septembre et allait être papy. La maladie en a décidé autrement. Diagnostiquée en septembre, elle allait l'emmener le 8 octobre à 60 ans.

A ses enfants, sa compagne, nous renouvelons nos sincères condoléances. Nous garderons de Michel-Yves le souvenir de la personne enjouée et dynamique qu'il était.



Didine

Elle était très discrète et en même temps très connue. Léopoldine MARCQ « Didine » pour un grand nombre d'Alennois, était une personne de cœur. Le bénévolat elle connaissait, elle le

pratiquait. Elle faisait partie de l'Amicale Laïque et quand l'association décida de créer une bibliothèque, Didine fut tout de suite une des 4 personnes à en assurer la bonne marche dans une salle à l'étage de la mairie jusqu'à la création de la médiathèque.

Quand le Comité de Solidarité vit le jour le 20 novembre 1989, elle s'y engagea et prit part aux permanences et aux bourses aux vêtements. Elle en prit ensuite la Présidence à la suite de Madame Julienné DEFIVES.

L'antenne des Restos du Cœur, bien sûr elle en fut et prit sa place à l'accueil. Elle était très à l'écoute. Elle fut responsable pendant plus de 10 ans. Elle nous quitta le 15 août 2019 à 74 ans.

Elle nous manque beaucoup.

A son mari Francis, ses enfants et petits-enfants, nous renouvelons nos condoléances et notre amitié. Nous n'oublierons pas notre amie Didine.



Morane DENÈVE

Morane nous a quittés le 14 décembre 2019 à l'âge de 60 ans. Elle était entrée à la mairie le 1^{er} octobre 1999.

Elle a essentiellement travaillé à la garderie avec Pascale mais

également à l'entretien des bâtiments communaux.

Elle était dynamique et enjouée, elle adorait le travail avec les enfants.

A son mari, ses enfants, nous renouvelons nos sincères condoléances.



Ce bulletin d'informations municipales est imprimé sur papier 100% recyclé, dans le respect de la démarche imprim'Vert qui implique :

- élimination conforme des déchets dangereux : solvants de nettoyage, solutions de mouillage usées, boîtes d'encre, cartouches de toner...
- stockage des liquides dangereux en rétention,
- abandon des produits étiquetés toxiques au profit de produit moins dangereux,
- utilisation d'un procédé thermique pour la réalisation des plaques offset,
- utilisation d'encres végétales. Pour lui donner une nouvelle vie, pensez au tri sélectif.



Directeur de la Publication : Gérard Mayor
 Rédaction : Service Information
 Photos : Services Municipaux
 Conception et Impression : sarl Graph'prim 59120 Loos
 Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2020





Toujours plus d'informations sur votre ville
sur notre site et sur facebook

www.ville-allennes-les-marais.fr -  [ville-allennes-les-marais](https://www.facebook.com/ville-allennes-les-marais)

